

Projet financé par
l'Union Européenne



Partenaire national
Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
L'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications



Projet mis en œuvre
par l'OIM



**BONNES PRATIQUES
EN MATIERE DE COLLECTE ET DE PARTAGE DE DONNEES
SUR LA MIGRATION DE TRAVAIL EN VUE D'AMELIORER LES
SYSTEMES D'INFORMATION SUR LE MARCHE DE L'EMPLOI (SIME)**

**SYSTEMES D'INFORMATION SUR LE MARCHE
DE L'EMPLOI ET INFORMATION SUR LA MIGRATION DE
TRAVAIL EN TUNISIE**

MIGRATION DE TRAVAIL EN TUNISIE : UNE LECTURE DE LA DECENNIE 2002-2012

**Mohamed Kriaa
Salem Talbi
Sondes Amari
Rym Ben Slimen
Manel Falleh**





République Tunisienne

Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
L'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications

**BONNES PRATIQUES
EN MATIERE DE COLLECTE ET DE PARTAGE DE DONNEES SUR
LA MIGRATION DU TRAVAIL POUR RENFORCER LES
SYSTEMES D'INFORMATION DU MARCHE DE L'EMPLOI (SIME)**

**MIGRATION DE TRAVAIL EN TUNISIE
UNE LECTURE DE LA DECENNIE 2002-2012**

**Mohamed Kriaa
Salem Talbi
Sondes Lameri
Rym Ben Slimen
Manel Falleh**

A PROPOS DE L'AUTEUR

Mohamed Kriaa est enseignant-chercheur à l'Institut Supérieur de Gestion de Tunis, associé à l'unité de recherche UAQAP-ISGT. Il est né le 29/02/1968 à Sfax, Tunisie, est titulaire d'un DEA en Economie Mathématique et Econométrie, option économie du travail de l'université des sciences sociales de Toulouse I obtenu en 1991. IL a soutenu, en 1996, une thèse, nouveau régime en sciences économiques intitulée : « mobilité géographique et insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur en France » à l'université de Toulouse I. Ses travaux de recherches portent essentiellement sur l'économie du travail, l'économie géographique et l'innovation. Il a publié plusieurs articles dans des revues internationales (Recherche Economique de Louvain, Revue d'Economie Régionale et Urbaine, the Journal of Business Inquiry) et des ouvrages collectifs sur les thématiques de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur, des techniques des sondages, de la localisation géographique des activités productives, des inégalités spatiales et de l'innovation. Il a collaboré avec l'observatoire national de l'emploi et des qualifications dans le cadre de l'étude de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur en Tunisie. Responsable économique et expert auprès de la Banque Africaine de Développement dans le cadre de l'étude qui porte sur la migration des travailleurs tunisiens en Libye (BAD-OIM). Il contribue actuellement aux travaux de l'IDEES en qualité d'expert chargé de l'étude de la situation et du devenir du marché du travail en Tunisie. Expert national de l'Organisation Internationale de la Migration dans le cadre de l'étude qui porte sur « le système d'information sur le marché de l'emploi et la migration en Tunisie ».

Publiée par :

Organisation Internationale pour les migrations 2011, bureau de Tunisie
6 bis rue du Lac du Bourget
BP 77, Les Berges du Lac
1053 Tunis, Tunisie
Tel : 71.860.312 / 71.960.313
Email : iomtunis@iom.int
Site web : <http://www.tn.iom.org/>

Imprimé en Tunisie par la société Top Events
Mars 2013

© 2013 Organisation Internationale pour les migrations, Tunisie
Tous droits réservés. Aucun élément de la présente publication ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite préalable de l'Organisation internationale pour les migrations, Bureau de Tunis.

Les opinions exprimées ci-dessous sont exclusivement celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les positions de l'Organisation internationale pour les migrations ou celles de la Commission européenne.

**BONNES PRATIQUES
EN MATIÈRE DE COLLECTE ET DE PARTAGE DE DONNÉES
SUR LA MIGRATION DE TRAVAIL EN VUE D'AMÉLIORER
LES SYSTÈMES D'INFORMATION SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI (SIME)**

La gestion des processus de migration de travail dans les pays en développement est entravée par le manque de données opportunes, objectives et fiables sur les stocks et les flux de la migration de travail. Pourtant, les politiques migratoires tournées vers l'avenir et la prise de décision informée exigent des données fiables, opportunes et comparables. Le nombre croissant d'accords bilatéraux relatifs au travail génère de nouvelles demandes et de nouveaux besoins de données. Des efforts sont nécessaires pour collecter, conserver et partager les données relatives à la gestion de la migration de travail et le secteur privé doit être impliqué.

Dans ce contexte, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est en train de mettre en œuvre le projet « Bonnes pratiques en matière de collecte et de partage de données sur la migration de travail en vue d'améliorer les systèmes d'information sur le marché de l'emploi (SIME) » cofinancé par la Commission européenne. Les pays bénéficiaires sont la Colombie, le Costa Rica, le Ghana, le Nicaragua, le Sénégal et la Tunisie.

Les objectifs globaux du projet sont les suivants : 1) soutenir l'inclusion et la bonne gestion de l'information sur la migration de travail dans les SIME ; 2) contribuer à l'élaboration des politiques en vue de favoriser une plus grande mobilité du travail au niveau intra-régional, et promouvoir le dialogue et la coopération au niveau international et 3) renforcer l'effet positif de la migration sur le développement économique de ces six pays. Plus précisément, le projet vise à contribuer à l'amélioration des capacités de collecte et de partage d'informations sur la migration de travail et à leur intégration dans le processus des politiques de migration de travail. Il soutiendra en particulier l'inclusion et la bonne gestion des informations sur la migration de travail dans les SIME, contribuant ainsi au développement/renforcement de SIME capables de produire des informations précises et opportunes pour une meilleure gestion de la migration de travail. Le projet facilitera également la création de partenariats aux niveaux bilatéral, régional et international pour la collecte et le partage d'informations sur les migrations de travail et pour tester les mécanismes pilotes en matière de partage de données (MPD).

Pendant les 36 mois de sa mise en œuvre (2010-2012), le projet se concentre sur quatre phases majeures :

- Une étude comparative basée sur six études de pays suivant le même format d'analyse (la présente étude).
- Trois ateliers internationaux sur : a) les informations nécessaires pour appuyer les accords bilatéraux en matière de travail ; b) la fonction de l'Observatoire du travail et des migrations, la création et la gestion de bases de données sur la migration de travail et c) le calcul des excédents et des pénuries de main d'œuvre et la prévision des besoins.
- Six formations nationales : elles seront dispensées sous la direction d'Experts en migration de travail de l'OIM et avec le soutien des Modules de formation de l'OIM sur la migration de travail.
- Six initiatives pilotes visant à reproduire les bonnes pratiques et essayer les nouveaux mécanismes de partage de données selon les besoins spécifiques de chaque pays, qui seront identifiés pendant toute la mise en œuvre du projet.

Remerciements

La présente publication a été préparée par le personnel et les consultants de l'Organisation internationale pour les migrations, Bureau de Tunis (OIM Tunis), et ce, en partenariat avec l'Observatoire National sur l'Emploi et les Qualifications (ONEQ).

L'étude a été réalisée sous la direction de l'Observatoire National sur l'Emploi et les Qualifications et le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi en Tunisie.

L'Organisation internationale pour les migrations - Bureau de Tunis (OIM Tunis) présente ses sincères remerciements à toutes les institutions et personnes ayant contribué à mener à bien ce projet.

Cette étude est le fruit de la collaboration de M. Mohamed KRIAA (économiste et consultant pour l'OIM, premier responsable de l'étude et auteur du rapport) et l'équipe de l'ONEQ impliquée dans la rédaction de ce rapport : M. Salem Talbi, Melle Sondes Lameri, Mme Rym Ben Slimen et Melle Manel Falleh.

Nous remercions particulièrement l'Observatoire National sur l'Emploi et les Qualifications (ONEQ), principal partenaire à ce projet. Sous la direction de Mme Fatma Moussa, les cadres de l'ONEQ : M. Salem Talbi, Melle Sondes Lameri, Mme Rym Ben Slimen et Melle Manel Falleh ont contribué à la réalisation des entretiens pour le diagnostic du SIME et à la collecte des données et leurs traitements pour la rédaction du rapport.

Nous tenons aussi à remercier vivement les institutions qui ont participé directement ou indirectement à cette étude, qui nous ont reçu et communiqué les données demandées, à savoir :

- L'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE)
- Le Ministère de l'Emploi – la Direction Générale de la Main d'œuvre Etrangère (DGMEE)
- Le Ministère des Affaires Etrangères - Direction Générale des Affaires Consulaires (MAE-DGAC)
- Le Ministère de l'Emploi - Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (ANETI)
- L'Institut National de la Statistique (INS)
- L'Agence Tunisienne de la Coopération Technique (ATCT)
- La Direction Générale de la Douane
- La Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS)
- La Caisse Nationale de la Retraite et de la protection Sociale (CNRPS)
- La Banque Centrale de Tunisie (BCT)
- Le Ministère des Affaires Sociales (MAS)
- Le Secrétariat d'Etat à l'Immigration et aux Tunisiens de l'Etranger (SEITE)
- ADECCO

Nous remercions enfin les services administratifs, logistiques et financiers des différentes institutions ayant permis le financement et la réalisation de cette étude.

Table des matières

INTRODUCTION	7
I. LE PROFIL D'EMIGRATION DES TUNISIENS A L'ETRANGER	8
I.1 Evolution du nombre des Tunisiens résidents à l'étranger	8
I.2 Catégories des actifs occupés à l'étranger	9
I.3 Les pays d'accueil des Tunisiens résidents à l'étranger	10
II. TENDANCES ET TRAJECTOIRES DE L'EMIGRATION D'EMPLOI DES TUNISIENS	13
II.1 L'émigration dans le cadre de la coopération technique	13
II.2 Les accords bilatéraux en matière de migration	20
III. L'EMIGRATION IRREGULIERE	30
III.1 Mouvement aux frontières des tunisiens résidents à l'étrangers	30
III.2 Expulsion des Tunisiens en situation irrégulière	32
IV. L'IMMIGRATION DE TRAVAIL EN TUNISIE	33
IV.1 Les étrangers résidents en Tunisie	34
IV.2 La main d'œuvre étrangère en Tunisie	34
V. REVENUS, TRANSFERTS ET INVESTISSEMENTS DES TUNISIENS A L'ETRANGER	39
V.1 Les revenus du travail et les transferts des Tunisiens à l'étranger	40
V.2 Investissements agréés au profit des Tunisiens résidents à l'étranger	46
V.3 Ventilation des investissements par gouvernorats	49
V.4 Ventilation des investissements par pays d'émigration	51
VI. Le dispositif public de gouvernance de la migration de travail en Tunisie et la mise en place du Système d'Information sur la Migration d'Emploi	52
VI.1 La politique de la migration de travail en Tunisie	52
VI.2 L'impératif de la mise en place d'un système d'information sur la migration d'emploi (SIME) en Tunisie	55
VI.3 Structures publiques et données sur la migration d'emploi en Tunisie : L'intégration au SIME : état des lieux et insuffisances	56
VI.4 Les attentes des acteurs du SIME	61
Conclusion	65
Annexes	66

Introduction

La Tunisie est traditionnellement un pays d'émigration; plus de 50 % de sa population a moins de 30 ans en 2012. Elle est largement urbaine et scolarisée et plus de 35 % des 20-30 ans sont au chômage. Par ailleurs, du fait de sa position géographique et de sa proximité de l'Europe (138 kms la séparent de l'île de Lampedusa, au large de la Sicile), elle est aussi une terre de transit traversée par des sub-sahariens désireux de passer en Europe.

En Tunisie, les conditions économiques difficiles, le chômage, la pauvreté et une perte d'espoir dans l'avenir du pays, ont poussé des candidats au départ, dont le projet était sans doute bien antérieur aux événements de janvier 2011, à profiter de l'opportunité d'un relâchement du contrôle aux frontières du pays, pour rejoindre clandestinement l'Europe. Il ne s'agit ni de demandeurs d'asile ni de proches du régime de Ben Ali, mais de migrants économiques prêts à mourir en mer pour un rêve d'Europe. La quasi-totalité s'est retrouvée à Lampedusa, petite île Italienne, où 15 000 migrants, majoritairement des Tunisiens, étaient arrivés entre janvier et fin mars 2011, contre à peine 25 arrivants durant toute l'année 2010. En réalité, il ne s'agit ni d'une hémorragie, ni d'une invasion. Aucun plan italien ne prévoit d'accueillir sur le territoire national des Tunisiens, qui ne sont pas considérés comme des réfugiés et ne peuvent pas être légalement admis. De son côté, la Tunisie accepte le retour de ses ressortissants mais au rythme de quatre par jour seulement. Elle doit également faire face à l'arrivée de quelques dizaines de milliers de ses ressortissants qui étaient installés depuis plusieurs années en Libye, ainsi qu'à celle de migrants dont la vie est menacée en Libye et qui attendent d'être rapatriés par le HCR ou l'OIM : travailleurs sub-sahariens, bangladais mais également libyens, somaliens, érythréens ou soudanais. Selon l'OIM, entre février et juin 2011, près de 350 000 personnes ont fui la Libye en situation de guerre civile, dont 165 000 vers la Tunisie. Les forces de sécurité tunisiennes et libyennes n'ont pas fait du contrôle des frontières leur priorité pendant cette période. Près de 41 000 Tunisiens résidents en Libye, ont fui cette guerre civile en Libye et ont été rapatriés en urgence vers la Tunisie ; un retour forcé d'une population traumatisée physiquement et psychologiquement, ayant perdu l'essentiel de leurs biens.

C'est dans ce contexte que nous proposons une lecture de la migration d'emploi en Tunisie sur la dernière décennie. Nous chercherons à comprendre les profils de cette migration à travers la présentation des données disponibles à partir des différentes sources statistiques publiques. Il est cependant évident qu'une compréhension des filières migratoires en Tunisie ne peut être parfaite en l'absence de données et d'analyse sur la migration clandestine que nous aborderons uniquement à travers les expulsions de Tunisiens en situations irrégulières. Nous proposons ainsi une lecture de l'émigration régulière des Tunisiens et de ses spécificités en termes de l'emploi et de ses filières migratoires. Nous présentons ensuite une description de l'immigration en Tunisie, tout en mettant l'accent sur les caractéristiques de la main d'œuvre étrangère employée en Tunisie. Cette étude se termine par une présentation des revenus et transferts des Tunisiens résidents à l'étranger et de leurs spécificités. Enfin, et dans une dernière section, nous proposons un diagnostic du système d'information de la migration d'emploi en Tunisie ainsi qu'une présentation des principaux intervenants.

I. Le profil d'émigration des Tunisiens à l'étranger

La diaspora tunisienne regroupe la population d'origine tunisienne vivant à l'extérieur du pays. Elle est la conséquence directe du fort taux d'émigration que connaît la Tunisie depuis son indépendance en 1956 et bien avant. Dans les années 1960 et 1970, la conjoncture économique favorable qu'a connue l'Europe et tout particulièrement la France, a contribué à amplifier l'émigration des Tunisiens vers ce continent, ce phénomène ayant commencé bien avant l'Indépendance. Le début des années 80 a vu un véritable essor de la communauté tunisienne en France et en Allemagne en raison des régularisations massives (plus de 22 000 cas en France). L'émigration des travailleurs tunisiens a commencé à attirer l'attention des décideurs politiques, dès que ces derniers ont commencé à l'envisager comme une solution, même conjoncturelle, aux dysfonctionnements observés sur le marché du travail tunisien. La construction d'une politique migratoire se pose aujourd'hui en termes d'orientations stratégiques ; la migration devrait, dans ce sens, être envisagée aussi comme un facteur d'intégration économique régionale. La mise en place d'un système d'information sur la migration d'emploi en Tunisie permettrait aux décideurs d'établir l'état des lieux, de construire la politique migratoire et d'ajuster, le cas échéant, les objectifs stratégiques si nécessaire. Ce système serait aussi nécessaire pour explorer et répondre rapidement aux offres d'emplois émanant de l'étranger et à la conquête de nouveaux marchés. Il permettrait aussi de vérifier les conditions de travail des migrants, de leur protection sociales et de la jouissance de leurs droits.

La migration en Tunisie, et notamment celle relative à l'emploi, devrait être appréhendée aujourd'hui dans le cadre de ses relations avec le fonctionnement du marché du travail. Même si le taux de chômage des jeunes diplômés tunisiens est aujourd'hui élevé - plus de 35 % en 2012 - les conséquences pour le pays d'une émigration massive des jeunes travailleurs diplômés ou bien hautement qualifiés, doivent être sérieusement évaluées.

Le rapport entre la migration et le développement économique est aussi envisagé dans sa dimension spatiale. Il est dans ce sens important de comprendre l'effet sur la pauvreté, l'emploi et l'activité économique régionale, des transferts de fonds des travailleurs migrants. Il importe aussi, lors des retours des migrants, de pouvoir évaluer l'importance des compétences acquises et des investissements réalisés sur l'insertion professionnelle des revenants et sur l'activité économique de manière générale.

I.1 Evolution du nombre des Tunisiens résidents à l'étranger

Les grandes vagues de départ à l'étranger des Tunisiens remontent au milieu des années 60. Ce phénomène était doublement motivé d'abord par le besoin en main d'œuvre pour la reconstruction de l'Europe d'après-guerre, ensuite par le contexte de crise économique et sociale qu'a connue la Tunisie pendant cette période. Le plan d'ajustement structurel mis en place au milieu des années 80, comme solution à la grave crise économique et financière qu'a connue le pays, a conduit à une déréglementation du marché de l'emploi, une baisse significative de l'emploi public, une précarisation de l'emploi salarial et une hausse du chômage, notamment des plus diplômés. Depuis, le nombre d'émigrants tunisiens n'a cessé d'augmenter.

Ainsi, en 2011, les Tunisiens résidents à l'étranger représentent 1 201 929, soit 11,3 % de la population totale tunisienne (10 673.8 mille Tunisiens). La croissance moyenne du nombre des Tunisiens résidents à l'étranger a été de l'ordre de 4,7 % par an au cours de la dernière décennie soit près du triple de la croissance démographique de la population totale tunisienne 1,2 % durant la même période.

Tableau 1 : Evolution des Tunisiens résidents à l'étranger (2002 - 2011)

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
TRE	793 880	843 204	884 866	933 944	973 140	1 018 173	1 057 797	1 098 212	1 155 634	1 201 929
Taux de croissance (en %)		6,2	4,9	5,5	4,2	4,6	3,9	3,8	5,2	4,0

Source : MAE, 2012.

I.2 Catégories des actifs occupés à l'étranger

L'évolution des actifs occupés à l'étranger entre 2005 et 2011 a enregistré une progression positive avec toutefois une baisse significative en 2010 et 2011. La part de la catégorie des ouvriers (2005-2011) avoisine les (80 %) des actifs occupés, le taux d'encadrement varie faiblement autour de 20 % d'une année à l'autre.

S'agissant de la scolarisation des enfants des émigrés, la répartition suit celle de l'émigration à travers le monde. Ainsi de 2005 à 2011, plus de 80 % des scolarisés l'étaient en Europe¹.

Tableau 2 : Evolution des actifs occupés Tunisiens résidents à l'étranger (2005 - 2011)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ouvriers et employés (en %)	77,9	78,6	81,9	79,6	80,7	79,2	80,6
Cadres et coopérants (en %)	9,6	9,4	8,8	9,1	10,1	12,1	19,4
Hommes d'affaires et Commerçants (en %)	12,5	12	9,3	11,3	9,2	8,7	
Ensemble	457 697	496 069	597 916	543 771	597 840	614 405	630 697
Taux d'accroissement (%)	*	+ 8,4	+20,5	-9,1	+9,9	+2,8	+2,7

Source : MAE, 2012.

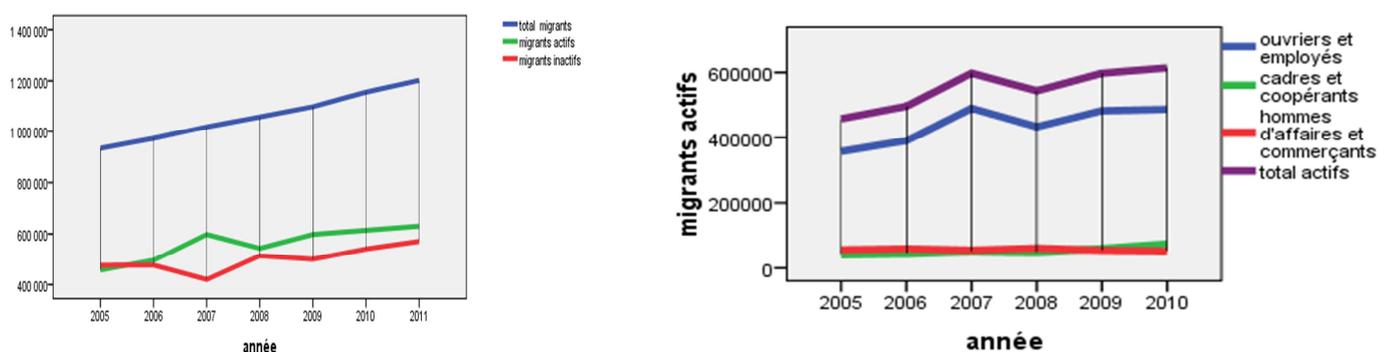


Figure 1: Evolution des tunisiens résidents à l'étranger (2002-2011) : effectif total et type d'activité

¹Voir annexe 1.

Tableau 3 : Evolution du taux d'encadrement des Tunisiens résidents à l'étranger (2005 - 2011)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Population en emploi	457 697	496 069	597 916	543 771	597 840	486 833	630 697
Dont cadres	100 791	106 239	108 026	111 061	115 337	127 572	122 486
Taux d'encadrement (%)	22,0	21,4	18,1	20,4	19,3	20,7	19,4

Source : MAE, 2012.

I.3 Les pays d'accueil des Tunisiens résidents à l'étranger

Le choc pétrolier de 1974 a ralenti considérablement la migration des tunisiens vers l'Europe. Une baisse significative du nombre d'émigrants tunisiens vers la France, l'Allemagne et autres pays européens, a été enregistrée durant cette période et la reprise n'a eu lieu qu'au milieu des années 80. En revanche, les pays pétroliers arabes (Libye, Algérie et les pays du Golfe) ont ouvert leurs portes aux Tunisiens, soit à travers une migration de contiguïté soit dans le cadre des accords de coopération technique.

Ainsi et sur les dix dernières années, les Tunisiens résidents à l'étranger restent particulièrement concentrés dans les pays européens avec 83,2 % de l'ensemble des migrants, dont plus la moitié vivaient en France (54 %) en 2011. La France demeure le principal pays d'accueil en Europe et de par le monde et compte la plus importante diaspora tunisienne. Par ailleurs, l'Italie (11,3 % en 2002 et 15,3 % en 2011) et l'Allemagne restent, avec des diasporas moins importantes, des pays de tradition d'accueil de Tunisiens².

En effet, le nombre des Tunisiens émigrés en France n'a pas cessé d'augmenter depuis 2002 pour s'approcher de 650 mille émigrés en 2011, soit une augmentation de 35,2 % au cours des dix dernières années. Répartie par nature d'activité, la population des Tunisiens émigrés en France serait composée essentiellement de 46,4 % de travailleurs, 3,4 % sans emplois, 15,5 % d'élèves et 5,7 % d'étudiants.

Cependant, au cours des dix dernières années, la diaspora tunisienne en Italie a enregistré la plus importante progression, soit une augmentation de 105,2 %. La population des Tunisiens émigrés en Italie, est composée essentiellement, en 2011, de 63,5 % des travailleurs, 12,1 % sont sans emplois, 8,7 % sont d'élèves, 7,2 % d'étudiants³.

² Voir annexe 2.

³ Voir tableau 30, annexe 2.

Figure 2: Evolution des Tunisiens résidents à l'étranger par ensemble de pays (2002-2011)

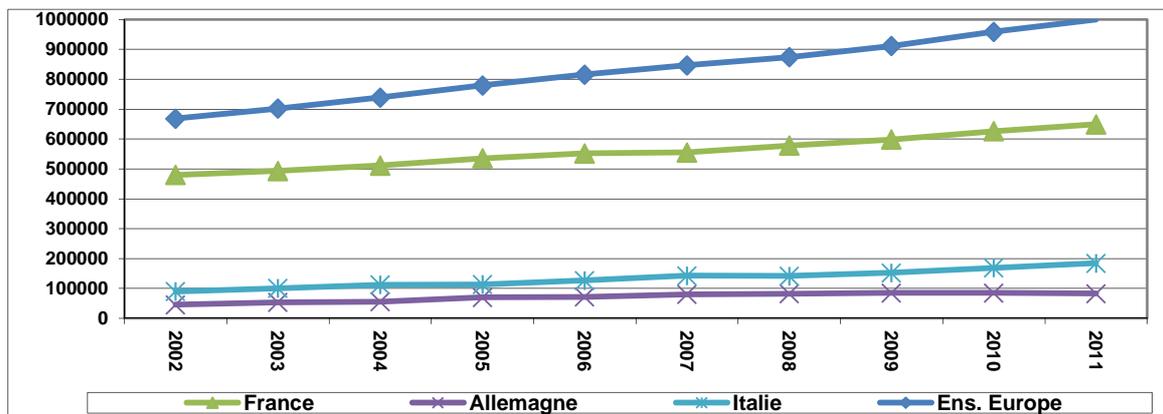


Figure 3: Evolution des tunisiens résidents en Europe par pays (2002-2011)

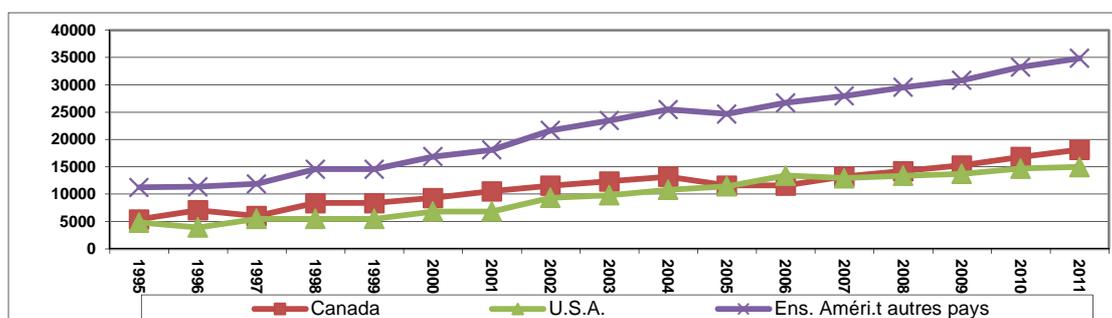


Figure 4: Evolution des tunisiens résidents en Amérique par pays (2002-2011)

Les pays arabes ne représentent que 13,7% de l'émigration tunisienne à l'étranger en 2011. Cet effectif a connu une baisse continue au cours des dernières années. Cette baisse a affecté surtout l'Algérie, le Maroc et certains pays du Moyen Orient (Syrie et Oman).

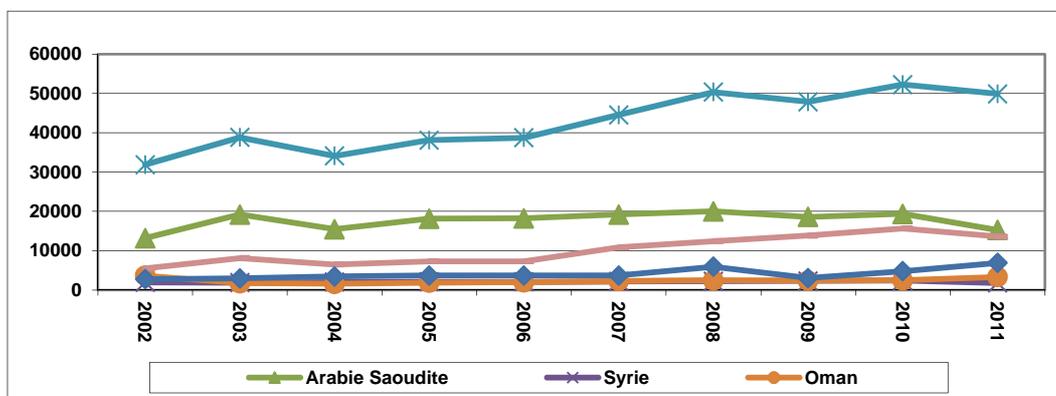


Figure 5 : Evolution des tunisiens résidents dans les pays arabes (2002-2011)

S'agissant des pays arabes voisins, l'Algérie et la Libye constituent un prolongement naturel de la Tunisie. La migration vers l'Algérie a prospéré pendant la décennie 75-85 en frôlant les 40 mille Tunisiens travaillant en Algérie pour redescendre ensuite à près de 18 mille en 2011. Quant à la migration des Tunisiens en Libye, à l'instar de l'ensemble des échanges entre ces deux nations, elle a toujours obéi par le passé, aux règles et aléas de voisinage et des relations qui sont depuis longtemps versatiles et soumises au bon vouloir des plus hauts responsables des deux pays. C'est ainsi que de 1969 à 2012, la migration tunisienne en Libye a été caractérisée par 8 vagues d'expulsion et 3 phases de politique de porte ouverte. Ainsi, suite à la révolution libyenne de février 2011, près de 51 mille Tunisiens résidant en Libye sont rentrés en Tunisie.

Pendant la dernière décennie, la Libye comptait parmi les destinations ayant les taux les plus forts de croissance de nombre des tunisiens résidents à l'étranger. La diaspora tunisienne en Libye est la troisième plus importante dans le monde de par sa taille. Ce constat reste largement sous-estimé en raison de la forte présence de l'informalité caractérisant la colonie tunisienne en Libye. La prise en compte de l'effectif des travailleurs tunisiens opérant dans l'informalité rendrait la Libye la destination la plus visée par la migration tunisienne au cours des dix dernières années.

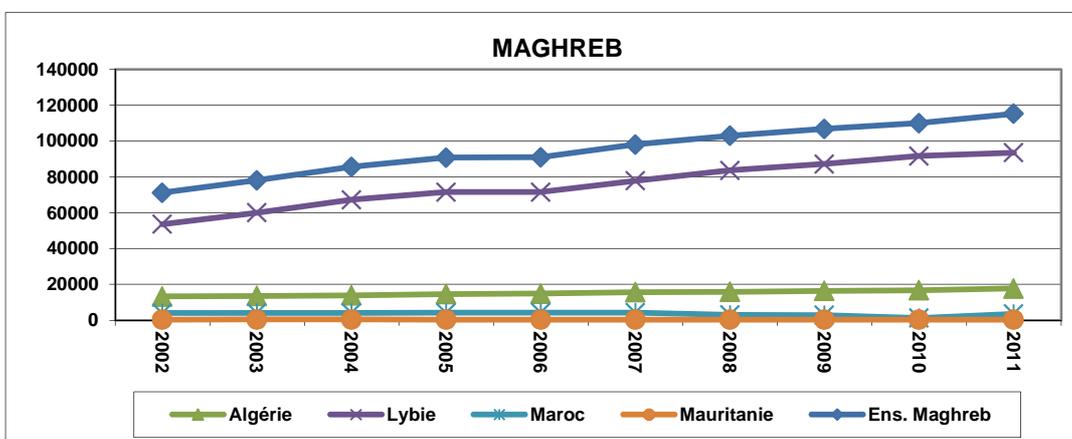


Figure 6: Evolution des tunisiens résidents au Maghreb (2002-2011)

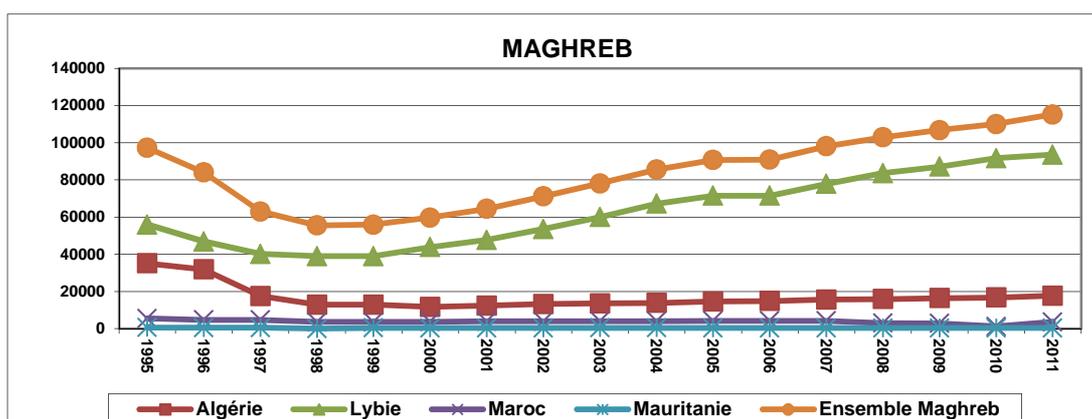


Figure 7 : Evolution des tunisiens résidents au Maghreb (1995-2011)

Enfin, durant les 10 dernières années, plusieurs facteurs internes et externes ont continués à structurer le processus de la migration d'emploi des Tunisiens. En ce qui concerne les facteurs externes, le durcissement de la politique migratoire de l'Union Européenne, la guerre en Irak, au Moyen Orient et ensuite en Libye sont autant de facteurs qui remettent en cause les trois principales zones d'immigration des Tunisiens et constituent des facteurs d'opacité des perspectives migratoires. Quant aux facteurs internes, ils sont essentiellement d'ordre économique et social. Un déséquilibre tant qualitatif que quantitatif entre l'offre et la demande de travail a engendré un chômage persistant et de plus en plus élevé notamment pour les jeunes diplômés et pour la gente féminine. Le déséquilibre spatial du système productif qui a contribué à accentuer les inégalités entre les régions et à la généralisation d'un sentiment de désespoir dans les capacités de l'économie tunisienne à garantir des conditions de vie décentes. Ces facteurs internes sont certes à l'origine de la révolution tunisienne mais constituent surtout des éléments déterminants du profil de l'émigration tunisienne.

II. Tendances et trajectoires de l'émigration d'emploi des tunisiens

Les statistiques du MAE⁴ montrent que 630 697 Tunisiens, soit 51,69 % de la diaspora, exercent une activité professionnelle. Cette migration d'emploi est le fruit d'au moins trois filières migratoires qui viennent s'additionner pour constituer cette population de migrants. Il s'agit d'abord de la migration régulière mais non organisée, ensuite de la migration issue des programmes de coopération technique avec les pays amis et gérée essentiellement par l'ATCT, mais aussi par les services de coopération des ministères. Il s'agit enfin de la migration organisée de la main d'œuvre tunisienne, qui est le fruit d'accords et de conventions que l'Etat a conclus avec les pays vers lesquels une migration traditionnelle ou autre, est envisagée et gérée par le MFPE.

II.1 L'émigration dans le cadre de la coopération technique

Entre 2002 et 2012, le nombre de coopérants et experts tunisiens opérants à l'étranger a enregistré une évolution de 56,7 % avec une progression annuelle moyenne de 4,6 %. Bien que cette progression ait été négligeable dans le passé, elle a observé depuis 2005 un taux de progression intéressant passant même de 11 640 en 2011 à 12 886 en 2012, soit une croissance de 10,7 %.

1) La population des coopérants et experts tunisiens à l'étranger

En 2012, l'ATCT a recensé 9 817 coopérants tunisiens dans les pays arabes soit 76,2 % de l'ensemble des coopérants⁵. La coopération technique était initialement conçue comme assistance aux pays frères et amis. L'Arabie saoudite, les Emirats Arabes unis, le Sultanat d'Oman et le Qatar constituent les plus importants pays d'accueil. 1 390 (10,8 %) de nos coopérants sont en Europe (Italie, France, Belgique, Grande Bretagne), 735 en Amérique, 499 dans des organisations internationales et 410 en Afrique (Maroc, Sénégal, Algérie, Djibouti, Soudan...), comme illustré dans le tableau suivant :

⁴ Ministère des Affaires Etrangères.

⁵ Voir annexe 3.

Tableau 4 : Répartition des coopérants et experts par domaine et par pays en 2012

	Pays Arabes	Pays africains	Amérique	Pays asiatiques	Australie	Europe	Les organisations internationales	Total
Enseignements et éducation physique et sports	5 336	61	296	15	3	436	98	6 245
Santé	2 116	200	94	3	1	642	17	3 073
Administration	556	32	160	3	1	144	160	1 056
Transport	64	7	2	1	0	15	6	95
Ingéniorat	68	52	26		0	13	66	225
Électricités et mécaniques	597	22	79	4	0	57	37	796
Agriculture et pêche	39	18	17	0	0	11	45	130
Informatiques	109	5	47	3	0	43	35	242
Tourisme	460	4	3	0	0	2	0	469
Pétrole et gaz	82	8	5	1	0	21	30	147
Autres domaines	390	1	6	0	0	6	5	408
Total	9 817	410	735	30	5	1 390	499	12 886

Source : ATCT, 2012.

Des destinations comme l'Arabie saoudite ou le Sultanat de Oman accueillent de moins en moins de Tunisiens au fil des années alors que d'autres comme le Qatar et l'Europe sont en progression significative, en termes d'effectifs et de parts⁶, sur les dix dernières années comme illustré dans les graphiques suivants :

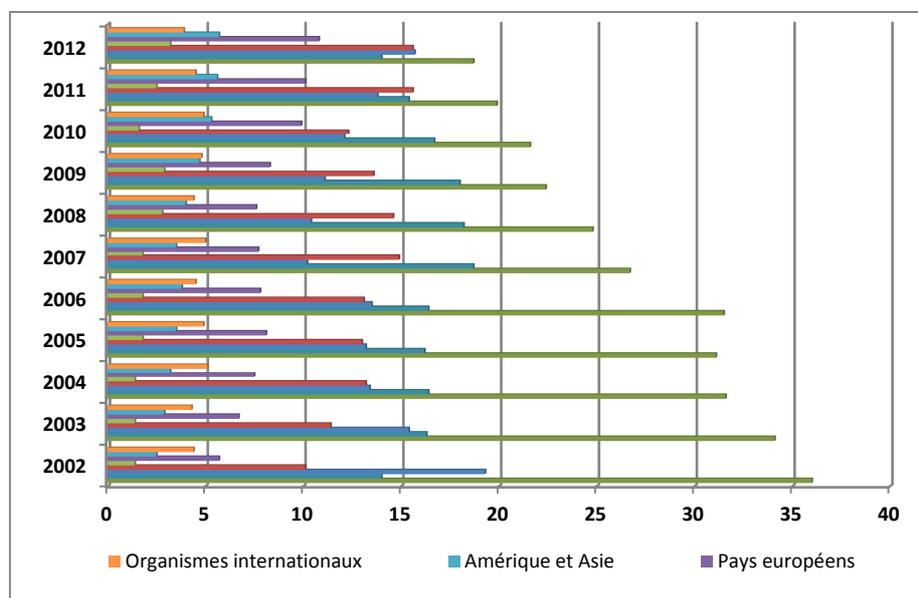


Figure 8 : Répartition des coopérants et experts tunisiens par pays d'affectation (2002-2012)

⁶Voir annexe 4.

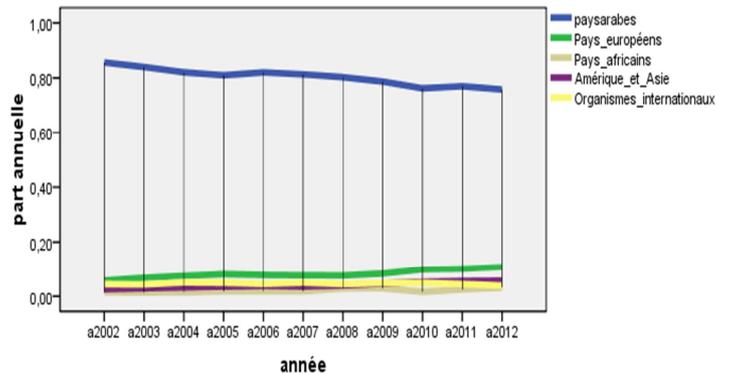
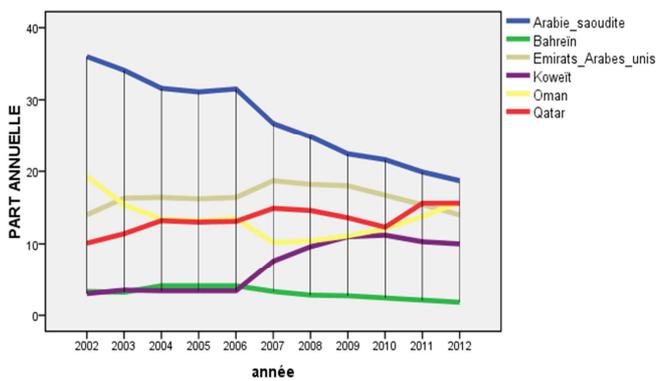
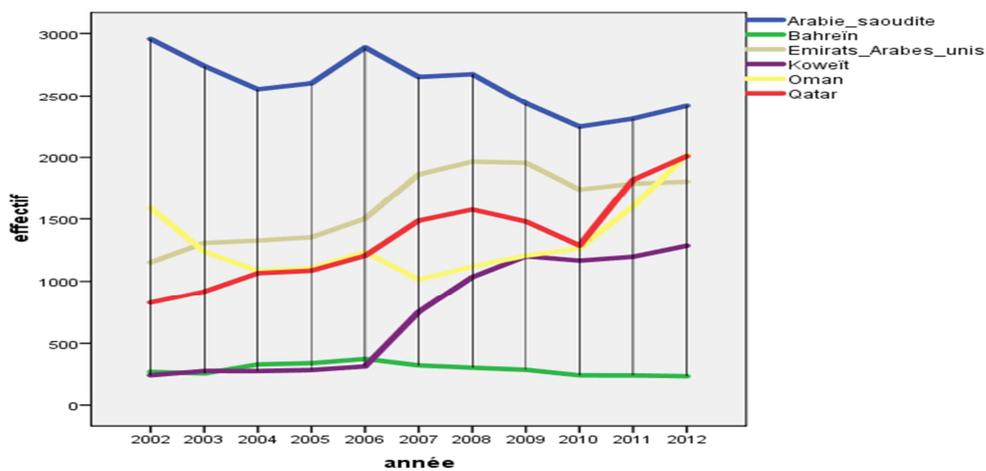
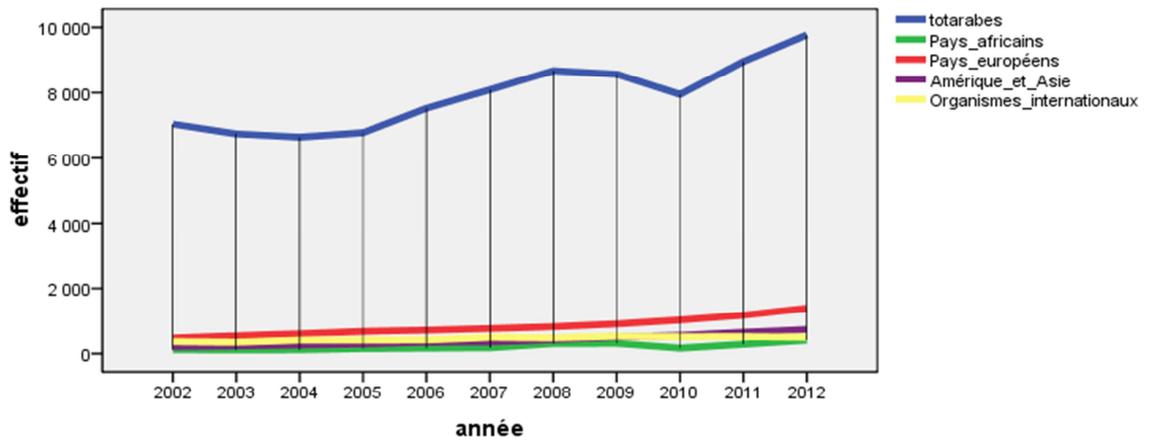


Figure 9 : Répartition (effectifs et parts) des coopérants et experts tunisiens par groupes de pays (2002-2012)

En 2002, comme en 2012, près de 70 % des coopérants relèvent de l'activité éducative, sportive et de la santé. Ces domaines d'activité sont les plus demandés pour nos coopérants suivis des emplois dans les domaines de l'électricité et le pétrole et dans l'administration⁷, comme illustré dans le graphique suivant:

⁷Voir annexe 5.

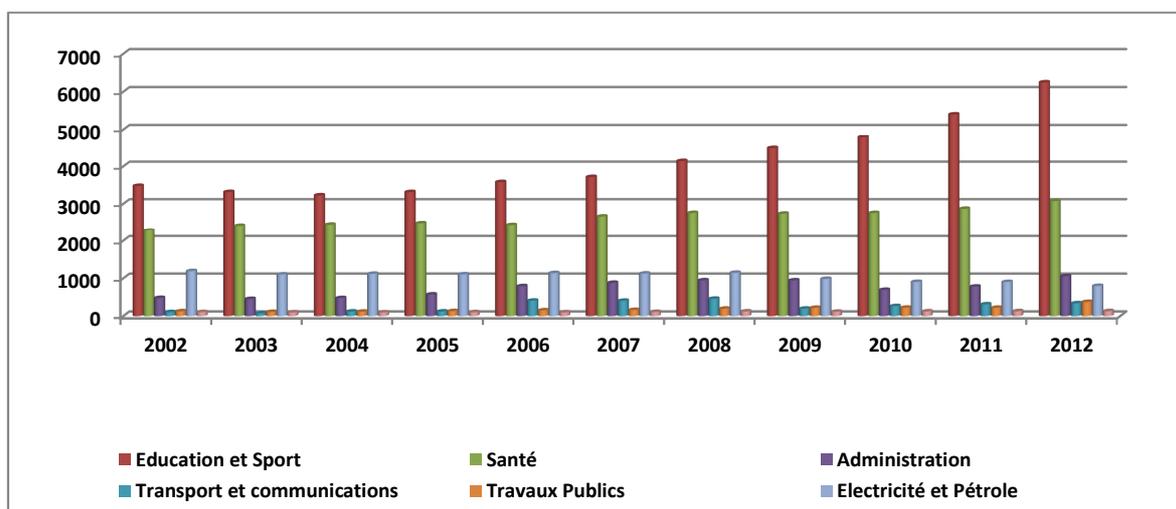


Figure 10: Evolution des coopérants et experts tunisiens par activité (2002-2012)

En 2012, les contrats de coopération concernaient essentiellement les secteurs de l'enseignement et du sport (48,5 % de l'ensemble des coopérants), la santé (23,8 %) ou l'ingénierat (10,9 %). Ces proportions sont similaires à celles observées pour les pays arabes. Cependant, les coopérants tunisiens dans le domaine de la santé sont les plus nombreux en Europe (46,2 %) et en Afrique (48,8 %). La comparaison avec la situation en 2006, présentée dans le graphique suivant, montre un changement de tendance dans les pays africains⁸.

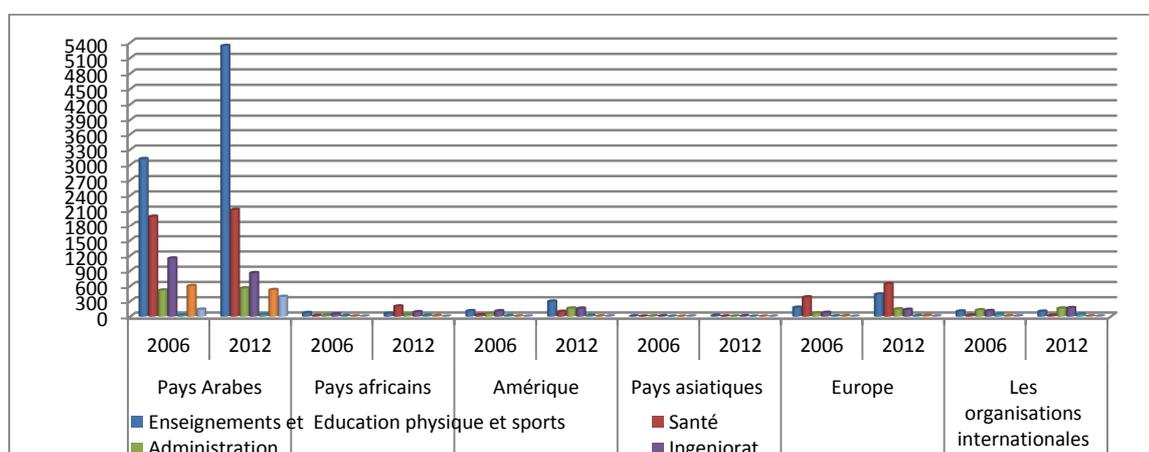


Figure 11 : Répartition des coopérants par groupe de domaine et par pays en 2006 et en 2012

En dehors du secteur du tourisme où les femmes présentent en 2011 près de 60 % de l'ensemble des coopérants, les hommes restent majoritaires dans les autres secteurs et représentent au total plus de 69 %.

⁸ Les données sont présentées dans l'annexe 6.

Tableau 5 : Répartition des coopérants et experts par domaine et par sexe en 2011

	Hommes	femmes	total
Enseignements, éducation physique et sports	3 664 (67,8 %)	1 735	5 399
Santé	1 777 (62 %)	1 089	2 866
Administration	510 (65,6 %)	268	778
Transport	69 (85,2 %)	12	81
Ingéniorat	209 (95,9 %)	9	218
Electricité et mécanique	742 (96,6 %)	26	768
Agriculture et pêche	116 (90,6 %)	12	128
Informatiques	192 (84,2 %)	36	228
Tourisme	248 (40 %)	372	620
Pétrole et gaz	129 (97,7 %)	3	132
Autres domaines	420 (99.6%)	2	422
Total	8 076 (69.4 %)	3 564	11 640

2) Répartition des coopérants recrutés

Au niveau des recrutements, l'ATCT a enregistré le recrutement de 2 898 coopérants en 2012, donc une augmentation de 25,7 % par rapport à l'année de 2011. Les variations des recrutements d'une année à une autre semblent être variables et présentent des taux négatifs ou positifs en fonction de l'année. L'importante progression globale des recrutements, observée au courant des dix dernières années (98,9 %), serait essentiellement le fruit d'actions ponctuelles.

Tableau 6: Répartition des coopérants recrutés par domaine en 2003-2012

Domaine/Pays	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Enseignement	647	486	658	779	609	1 131	910	931	1 158	1 533
Médecine	500	431	301	468	345	412	306	512	301	615
Administration	78	71	99	94	120	124	136	145	164	214
Ingéniorat	115	127	82	98	100	182	165	79	179	172
Services	80	75	106	468	425	170	106	128	105	297
Autres domaines	37	31	37	86	30	49	23	32	399	67
Total	1 457	1 221	1 283	1 993	1 629	2 068	1 646	1 827	2 306	2 898
Taux de croissance (%)		-16,2	5,1	55,3	-18,3	26,9	-20,4	11	26,2	25,7

Tableau 7 : Répartition des coopérants recrutés par domaine en 2003-2012 (en %)

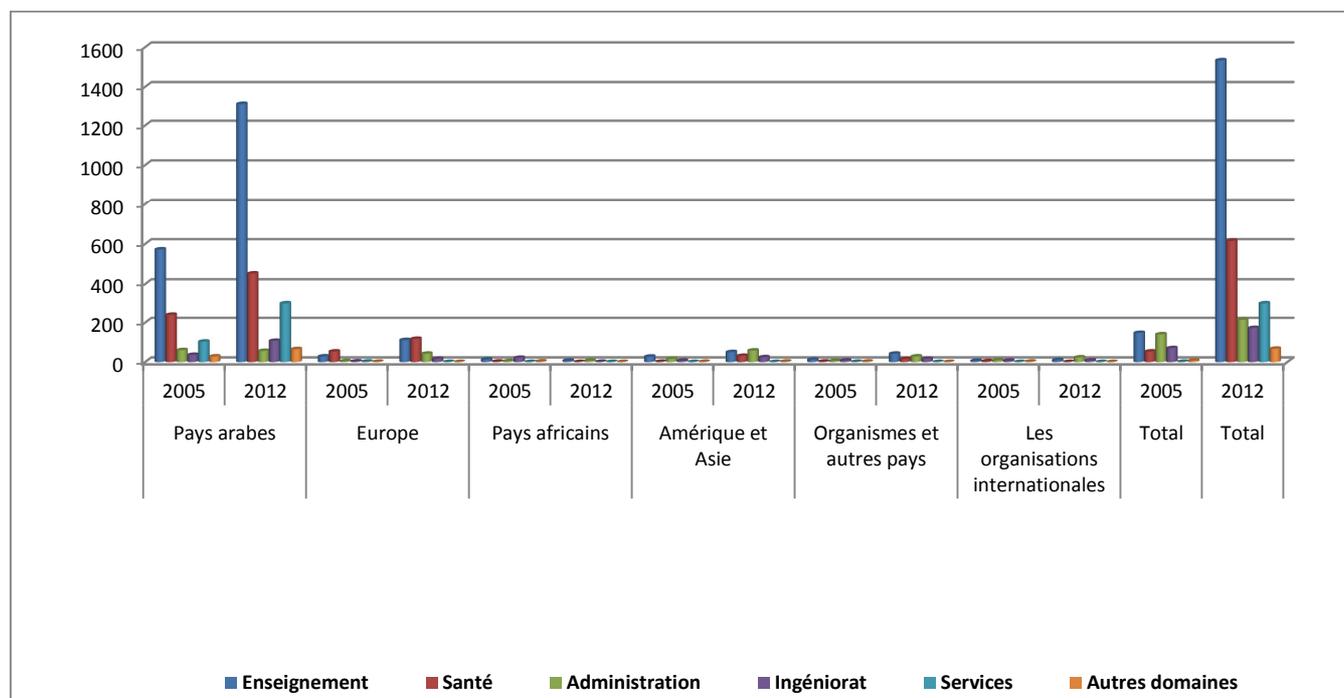
Domaine/Pays	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Enseignement</i>	44,4	39,8	51,3	39,1	37,4	54,7	55,3	51,0	50,2	52,9
<i>Santé</i>	34,3	35,3	23,5	23,5	21,2	19,9	18,6	28,0	13,1	21,2
<i>Administration</i>	5,4	5,8	7,7	4,7	7,4	6,0	8,3	7,9	7,1	7,4
<i>Ingéniorat</i>	7,9	10,4	6,4	4,9	6,1	8,8	10,0	4,3	7,8	5,9
<i>Services</i>	5,5	6,1	8,3	23,5	26,1	8,2	6,4	7,0	4,6	10,2
<i>Autres domaines</i>	2,5	2,5	2,9	4,3	1,8	2,4	1,4	1,8	17,3	2,3
Total	100,0									

En 2012, les secteurs de l'éducation (52,9 %) et de la santé (21,2 %) forment les domaines dans lesquels nos coopérants sont le plus sollicités. Cette même tendance est observée sur les dix dernières années et va aussi dans le sens de la répartition sectorielle de l'ensemble des coopérants.

Les pays arabes conservent la place de destination privilégiée pour les coopérants Tunisiens avec une part de 79 % de l'ensemble des recrutés en 2012 (contre 8,6 % pour l'Europe). L'Arabie Saoudite se réserve le premier rang avec 639 recrutements, suivi du Sultanat d'Oman (608), du Qatar (363) et des Emirats arabes unis (347)⁹.

Ces recrutements ont principalement touché les pays arabes avec 2 290 recrutés en 2012¹⁰, essentiellement dans les domaines de l'enseignement et de la santé. Les 3 principaux pays européens ont enregistré 201 recrutés dans les domaines de la santé, de l'enseignement et de l'administration, tandis que le Canada a eu 115 recrutés essentiellement dans les domaines de l'enseignement et de l'administration.

Figure 12 : Evolution des coopérants recrutés par domaine par pays en (2005-2012)



⁹ Voir annexe 7.

¹⁰ Voir annexe 7.

3) Les candidats à l'émigration

Tableau 8 : Répartition des candidats inscrits à l'ATCT par domaine et sexe en 2012

Domaine/Pays	Hommes	Femmes	Total	En %
Sûreté et sécurité / protection civile et de gardiennage	11	2	13	0,1
Administration et affaires sociales	121	76	197	1,3
Informatique et science de l'information	888	220	1 108	7,6
Enseignements	4 306	2 508	6 814	46,7
Santé	967	778	1 745	11,9
Sciences physiques et chimies	206	60	266	1,8
Mécanique	532	23	555	3,8
Transport	48	12	60	0,4
Génie civil et urbain et architectural	504	66	570	3,9
Technique de la gestion	181	47	228	1,6
Arts,culture et loisirs	455	179	634	4,3
Tourisme et Industries traditionnelles	219	57	276	1,9
Autres industries	85	45	130	0,9
Agriculture et pêche	168	50	218	1,5
Droit et Législation	55	41	96	0,7
électricité, électroniques et connexions avec et sans fil	679	72	751	5,1
Economie, gestion et finance	578	213	791	5,4
Mines, métaux et énergie	136	16	152	1,0
Total	10 139	4 465	14 604	100,0

Source : ATCT.

En 2012, les candidats inscrits à l'ATCT représentent 14 604 dont 69,4 % sont de sexe masculin (10 139 candidats).

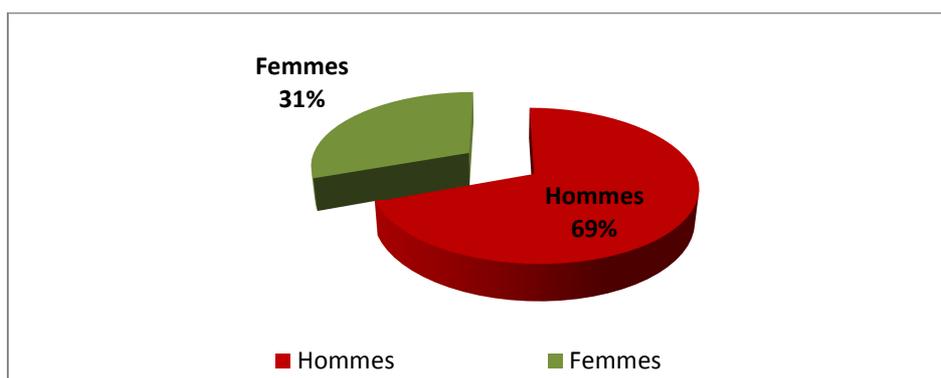


Figure 13: répartition des candidats par genre

En 2012, 6 814 (46,7 %) dossiers de candidature sont enregistrés dans le domaine de l'enseignement à la banque de candidature de l'Agence Tunisienne de Coopération Technique. Les autres secteurs sont essentiellement la santé (11,9 %), la communication et les sciences de l'information (7,6 %), ainsi que le domaine de la gestion, l'économie et la finance (5,4 %). Enfin, il est important de signaler que 18,1 % des candidats sont sans expérience et des primo demandeurs d'emploi.

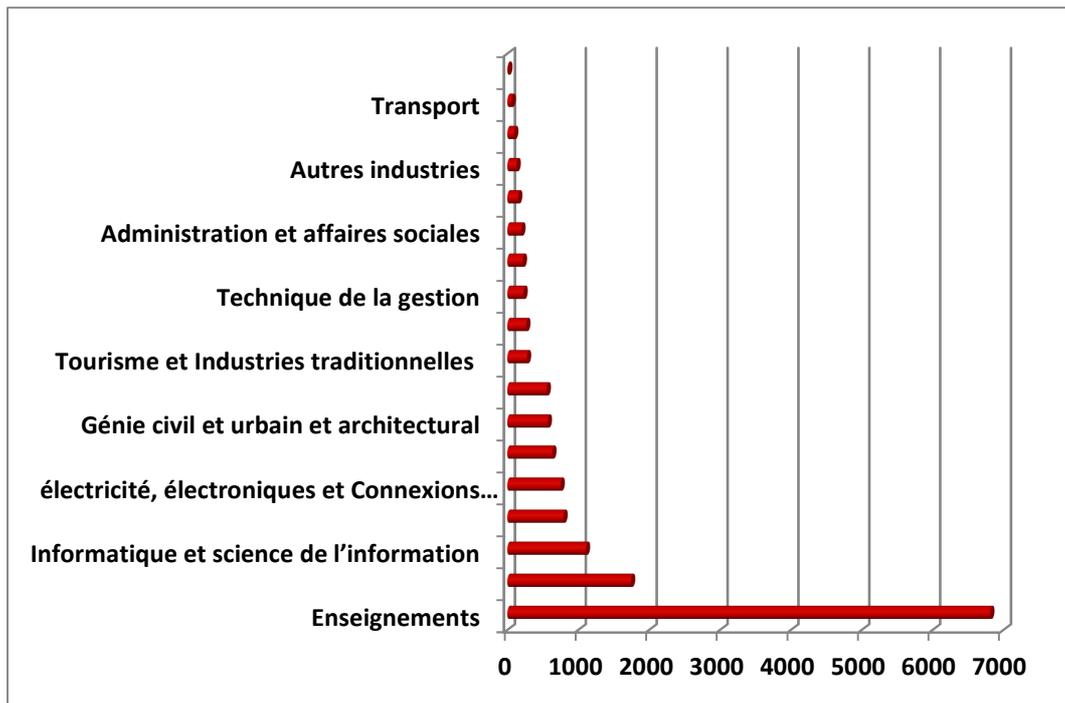


Figure 14: répartition des candidats par domaines

II.2 Les accords bilatéraux en matière de migration

La coopération entre la Tunisie et les différents pays en matière d'émigration représente aujourd'hui une nécessité mais aussi un choix stratégique pour explorer les opportunités d'emploi à l'étranger. La coopération technique ne constitue qu'un volet de l'approche tunisienne en matière de migration organisée qui repose aussi sur le dialogue et la concertation avec les pays partenaires, soit dans une logique de développement et d'encadrement d'une migration traditionnelle et peu structurée soit dans celle de l'exploration de nouvelles perspectives migratoires ciblant des besoins spécifiques dans ces pays.

Ainsi, l'importance de l'émigration pour notre pays repose sur un ensemble de considérations :

- Les difficultés du marché du travail tunisien à assurer une adéquation entre l'offre et la demande d'emploi et le taux de chômage des jeunes diplômés qui frôle des niveaux alarmants. L'émigration organisée de la main d'œuvre tunisienne constitue dans ce sens une des solutions pouvant faire relâcher la pression sur le système productif tunisien. C'est un objectif commun des différentes politiques publiques de développement économique et d'emploi.
- La nécessité d'une migration organisée qui préserve la dignité et les droits fondamentaux des Tunisiens émigrés. Cela passe par un dialogue avec les pays d'accueil des migrants.
- La préparation de nos migrants potentiels en assurant une formation linguistique et technique des candidats à l'émigration afin de répondre aux besoins des pays d'accueil.
- Le traitement et la lutte contre la migration illégale passent inévitablement par l'ouverture des perspectives de la migration légale et concertée.

La migration organisée : Placement des Tunisiens à l'étranger et regroupement familial

L'ensemble des accords conclus entre la Tunisie et les pays amis, autres que les conventions de coopération technique, fournissent à la Tunisie le potentiel d'une migration ciblée et organisée dans un cadre légal bien construit. Ces accords couvrent une migration circulaire aussi bien saisonnière que permanente. Ils répondent aux besoins des marchés du travail des pays d'accueil et offrent une flexibilité quantitative permettant à la Tunisie de réguler sa migration en fonction des profils demandés et des besoins de son propre marché, suivant la capacité des services tunisiens à s'inscrire dans cette logique. Dans ce qui suit, nous présentons l'évolution des placements d'émigrants tunisiens dans le cadre de l'ensemble des conventions que la Tunisie a signées avec les pays d'accueil. Cependant, cette lecture ne concerne pas les placements, déjà présentés, de coopération technique réalisés par l'ATCT.

D'abord, en termes de protection sociale, la Tunisie a signé des conventions avec la plupart des pays d'accueil (voir tableau ci-dessous). Seule la migration régulière permet aux travailleurs tunisiens de bénéficier de ces avantages sociaux dans une logique de travail décent.

Tableau 9: conventions bilatérales de sécurité sociale

Pays	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Pays du Maghreb		
Libye	6 juin 1973	1 décembre 1975
Maroc	25 février 1987	1 juin 1999
Mauritanie (pour les étudiants)	21 avril 1999	21 avril 1999
Algérie	29 septembre 2004	10 avril 2006
Europe		
Bélgique	29 janvier 1975	1er novembre 1976
Pays-Bas	22 septembre 1978	1 avril 1980
Luxembourg	23 avril 1980	1 octobre 1982
Allemagne	16 avril 1984	1 août 1986
Italie	7 décembre 1984	1 juin 1987
Autriche	23 juin 1999	1 octobre 2000
Espagne	26 février 2001	1 janvier 2002

Source: CNSS et OTE, 2007.

Entre 2002 et 2012, le nombre d'émigrants tunisiens, recensés dans le cadre des accords bilatéraux, n'a cessé d'augmenter d'année en année, en passant de 1 142 en 2002 à 3 133 en 2012 soit une progression annuelle moyenne de 17,4 %. Cette progression a décéléré à partir de 2010 (comme illustré dans le tableau et la figure suivante).

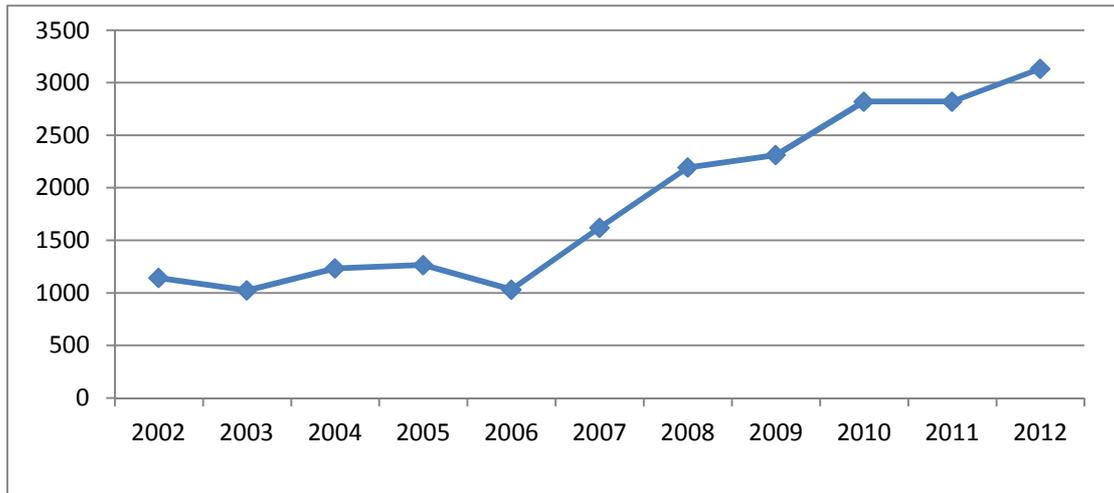


Figure 15 : évolution des placements 2002-2012

Tableau 10: Placements total et par type de contrat (en %) à l'étranger

	saisonnier	permanant	Total
2002	65,8	34,2	100,00 (1142)
2003	66,2	33,8	100,00 (1024)
2004	76,3	23,7	100,00 (1234)
2005	71,7	28,3	100,00 (1265)
2006	71,3	28,7	100,00 (1032)
2007	46,4	53,6	100,00 (1620)
2008	41,0	59,0	100,00 (2193)
2009	57,1	42,9	100,00 (2312)
2010	47,6	52,4	100,00 (2820)
2011	43,3	56,7	100,00 (2820)
2012	36,0	64,0	100,00 (3133)

Source : MFPE, 2012.

La répartition des placements par type de contrat montre que de 2002 à 2006, les saisonniers représentaient plus des 2/3 des placements (71,3 % en 2006). Cependant, et depuis 2007, ces parts n'ont cessé de baisser (36 % en 2012) en faveur du placement des permanents dont le taux a atteint 64,7 % contre 34,2 % en 2002. Le changement de profils des placements par type de contrat est donc clairement établi sur les 10 dernières années (voir graphique suivant).

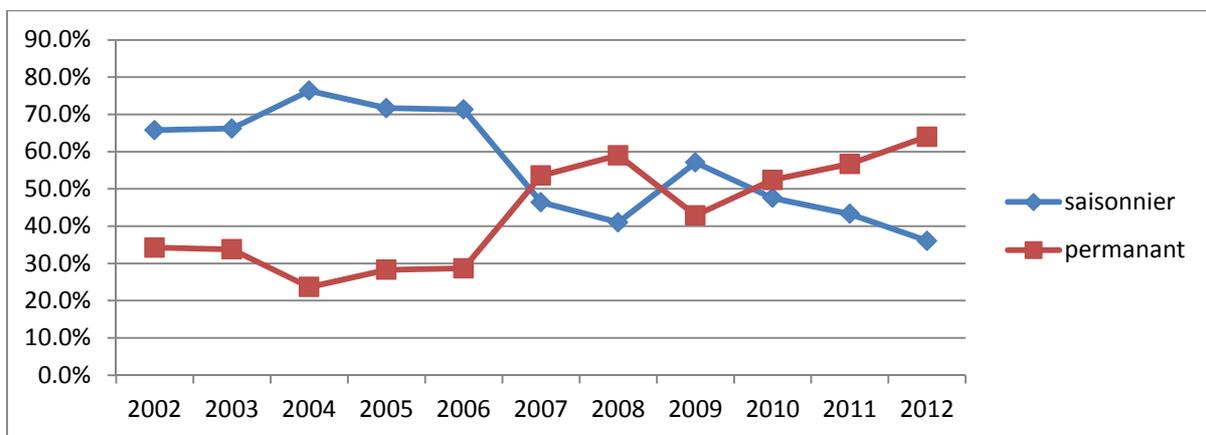


Figure 16 : Répartition des placements par type de contrat 2002-2012

La répartition des placements par pays de destination montre que depuis 2009, la part de l'Europe est en baisse soutenue. Toujours est-il que l'Europe constitue la destination de prédilection des placements et que la France en particulier en est la première destination, même si sa part est passée de 60,2 % en 2009 à 49,2 % en 2012. La deuxième destination des Tunisiens est l'Arabie saoudite : la part des placements des Tunisiens en Arabie saoudite a évolué, loin devant les autres pays arabes, progressivement pour atteindre les 36 % en 2012 contre 18,4 % en 2009.

Tableau 11: Répartition des placements par pays de destination (en %)

	2009	2010	2011	2012
France	60,2	56,3	63,0	49,2
Italie	13,0	7,8	4,9	3,4
Belgique	0,0	0,1	0,2	0,2
Arabie saoudite	18,4	30,6	21,6	36,0
Emirat	4,9	3,3	6,5	4,5
Qatar	2,7	1,6	2,9	5,3
Koweït	0,1	0,1	0,2	0,2
Libye	0,1	0,0	0,0	0,1
Oman	0,3	0,0	0,2	0,1
Bahreïn	0,2	-	-	0,3
Canada	-	0,2	0,3	0,6
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : MFPE, 2012.

Depuis le durcissement des conditions de migration, notamment en Europe, le regroupement familial constituait la filière migratoire légale la plus sollicitée. Cependant, sur les dix dernières années, le nombre d'individus migrants dans ce contexte est en baisse soutenue en passant de 2 506 en 2002 à uniquement 1 372 en 2012. Le plus remarquable dans ce type de migration est le poids de la France qui représente la destination d'au moins 97 % des regroupements chaque année (voir tableau et graphique suivants).

Tableau 12: Personnes inscrites dans le cadre du regroupement familial 2002-2012

	Regroupement familial	Part France (en %)
2002	2 506	99,5
2003	2 792	99,1
2004	2 368	99,7
2005	2 407	99,6
2006	2 053	99,5
2007	1 889	98,4
2008	1 409	98,3
2009	1 707	98,7
2010	1 770	97,1
2011	1 535	97,7
2012	1 372	97,7

Source : MFPE, 2012.

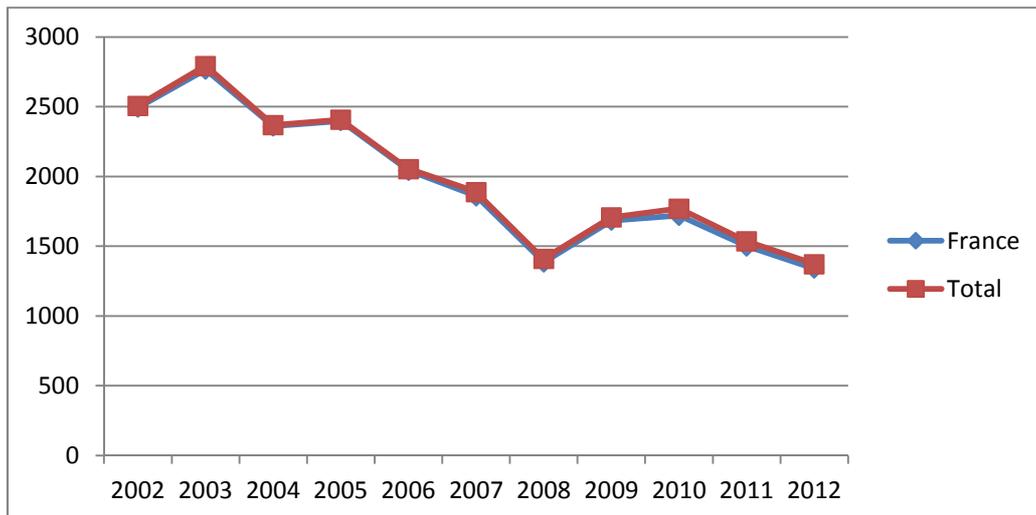


Figure 17 : Evolution des effectifs inscrits dans le cadre du regroupement familial 2002-2012

Accord tuniso-français en matière de gestion concertée de la migration et du développement solidaire

La Tunisie et la France ont signé le 28 avril 2008 un accord sur la gestion concertée des migrations et du développement solidaire.

Le contenu de l'accord

Cet accord, poursuit les objectifs suivants :

- Faciliter la circulation des personnes entre la France et la Tunisie, notamment en délivrant plus largement les visas "de circulation" qui permettent d'accéder librement au territoire français pendant leur durée de validité pour une période de un à cinq ans.
- Faciliter l'accès au marché français du travail pour les Tunisiens possédant des compétences ou exerçant des métiers dans lesquels la demande française n'est pas satisfaite. Ces facilités devraient permettre chaque année l'entrée en France de plus de 9 000 professionnels Tunisiens, selon différentes modalités.

Cet accord propose les quatre axes suivants :

Carte de séjour «compétences et talents» (1 500 personnes/an)

Le premier cadre, celui de la carte de séjour « compétences et talents », est d'une durée de trois ans. Cette carte permet à son titulaire d'exercer toute activité professionnelle de son choix en lien avec son projet ou son activité. La décision de délivrance de cette carte appartient à l'Ambassade de la France en Tunisie/OFII de Tunis.

Les concernés par ce programme sont :

- ⇒ Les diplômés de l'enseignement supérieur.
- ⇒ Les professionnels qualifiés, quel que soit le niveau de diplôme.
- ⇒ Les investisseurs porteurs en France de l'un des projets suivants :
 - projet débouchant sur la création ou la sauvegarde d'au moins deux emplois ;
 - projet comportant un investissement supérieur à 300 000 euros ;
 - projet porté par une société créée depuis au moins deux ans ou déjà implantée en France.
 - les professionnels indépendants : artistes, auteurs, sportifs...

Depuis son lancement cet axe permet le placement de 70-80 personnes par an.

Emploi salarié dans le cadre de la liste des métiers ouverts aux ressortissants tunisiens (3 500 personnes/an)

Le titre de séjour portant la mention « *salarié* » est délivré à un ressortissant tunisien en vue de l'exercice, sur l'ensemble du territoire français, de l'un des métiers fixés par la partie française, sur présentation d'un contrat de travail visé par l'autorité française compétente sans que soit prise en compte la situation de l'emploi.

Depuis son lancement cet axe permet le placement d'environ 1 000 personnes/an.

L'emploi saisonnier (2 500 personnes/an)

Un titre de séjour pluriannuel portant la mention « *travailleur saisonnier* », d'une durée de trois ans, renouvelable, et permettant de travailler en France jusqu'à six mois par an est délivré au ressortissant tunisien titulaire d'un contrat de travail saisonnier d'une durée minimale de trois mois et qui s'engage à maintenir sa résidence hors de la France. Depuis son lancement cet axe permet le placement d'environ 1 000 personnes/an.

Echange de jeunes professionnels entre la Tunisie et la France (1 500 personnes/an)

Cet instrument permet aux jeunes professionnels des deux pays d'exercer leur profession dans l'autre pays et d'acquérir une expérience internationale valorisante et enrichissante sur les plans professionnels et linguistiques, pour une période allant de 3 à 12 mois, renouvelable pour 6 mois et qui peut atteindre 24 mois si le jeune présente un projet de retour.

Cet accord est ouvert aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et aux jeunes ayant une expérience professionnelle. Il concerne tous les secteurs d'activités économiques. La période globale est de 18 mois et peut atteindre 24 mois si le jeune présente un projet de retour.

Depuis son lancement cet axe permet le placement de 300-350 personnes/an.

2.2 Statistiques des placements des tunisiens en France (OFII)

L'accord Franco-tunisien de migration organisée est un exemple à suivre, et même si les objectifs annuels de placement ne sont toujours pas atteints, le contenu de cette convention fournit de grandes possibilités de placements en France. Ainsi de 2002 à 2011 et notamment après 2008, date d'entrée en vigueur de la convention, une évolution significative des entrées des travailleurs tunisiens saisonniers et permanents (CDD et CDI) en France est enregistrée. Il est important de signaler que la part des emplois saisonniers, dans le total des placements, est en baisse par rapport aux CDD et CDI. Ainsi la part de la saisonnalité est passée de 74,3 % en 2002 à 50,8 % en 2011, comme illustré dans le tableau 13 et la figure 18.

Tableau 13: Evolution et parts des entrées des travailleurs tunisiens en France, par type de contrat (2002-2012)

	saisonnier	CDD+CDI	TOTAL
2002	704 (74,3 %)	243 (25,7 %)	947 (100 %)
2003	657 (77,2 %)	194 (22,8 %)	851 (100 %)
2004	922 (76,8 %)	278 (23,2 %)	1 200 (100 %)
2005	887 (70,6 %)	369 (29,4 %)	1 256 (100 %)
2006	709 (83,5 %)	140 (16,5 %)	849 (100 %)
2007	658 (72,9 %)	245 (27,1 %)	903 (100 %)
2008	807 (55,5 %)	646 (44,5 %)	1 453 (100 %)
2009	924 (59,8 %)	622 (40,2 %)	1 546 (100 %)
2010	953 (55,3 %)	771 (44,7 %)	1 724 (100 %)
2011	993 (50,8 %)	961 (49,2 %)	1 954 (100 %)

Source : MFPE, 2012.

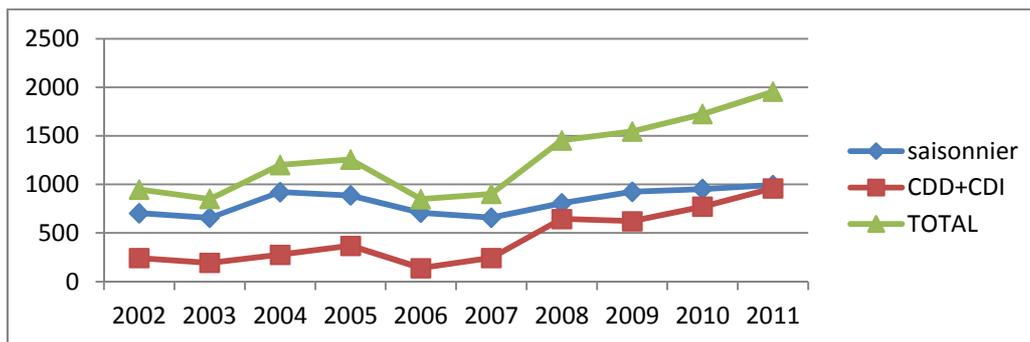


Figure 18 : Evolution des entrées des travailleurs tunisiens en France par type de contrat (2002-2011)

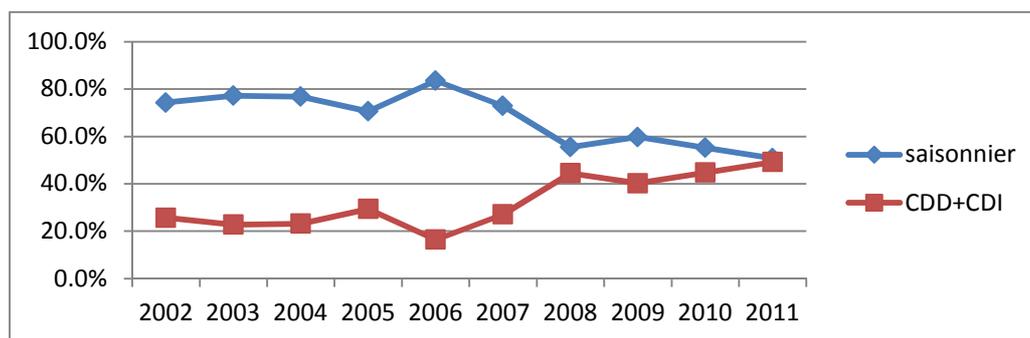


Figure 19: Répartition (%) par type de contrat des entrées des travailleurs tunisiens en France (2002-2011)

L'effectif des personnes et des ménages tunisiens émigrants dans le cadre du regroupement familial en France était en baisse continue de 2002 jusqu'à 2008. Le nombre de personnes est passé de 2 574 en 2002 à 1 632 en 2008. Ensuite une reprise est observée pour atteindre 1 747 en 2011 (voir tableau et graphique ci-dessous).

Tableau 14: Entrées des tunisiens (familles et des personnes) en France au titre de regroupement familial (2002-2011)

	Familles	Personnes
2002	1 318	2 574
2003	1 418	2 937
2004	1 230	2 433
2005	1 379	2 612
2006	1 361	2 311
2007	1 295	2 085
2008	1 106	1 632
2009	1 123	1 643
2010	1 301	1 952
2011	1 203	1 747

Source : ANETI 2012.

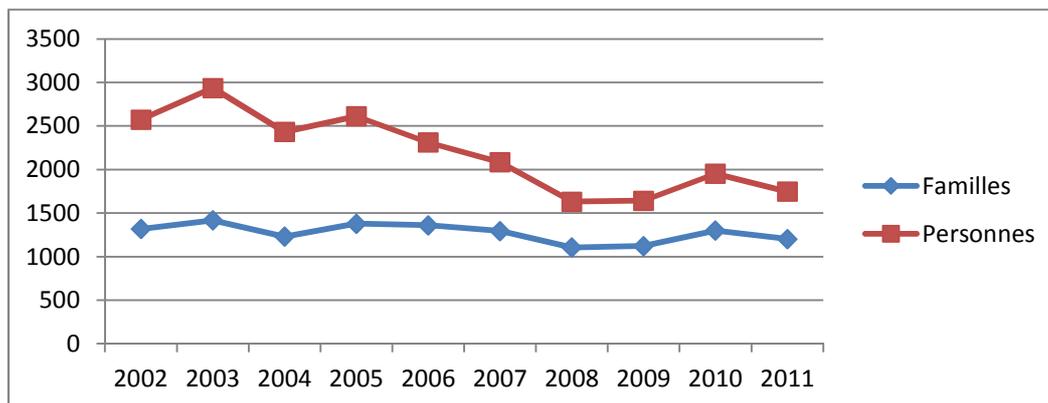


Figure 20: Evolution des entrées des tunisiens (familles et des personnes) en France au titre de regroupement familial (2002-2011)

Remarque : Le programme français d'aide à la réinsertion et au retour des migrants tunisiens désireux de revenir au pays a bénéficié depuis 2007 à un nombre de plus en plus croissant de migrants de retour, sauf en 2011, pour des raisons d'instabilités faciles à comprendre (voir tableau suivant).

Tableau 15 : Travailleurs tunisiens en France bénéficiaires d'aide à la réinsertion

	Bénéficiaires d'aide à la réinsertion
2007	9
2008	13
2009	37
2010	65
2011	16

Source : ANETI 2012.

2.3 Le développement solidaire

Ce programme s'inscrit dans une logique d'actions de substitution à l'émigration des Tunisiens. L'enveloppe allouée est de 37 millions d'Euros et consiste à :

- mener des actions concertées en vue de promouvoir l'emploi notamment dans les zones défavorisées
- encourager les investissements ciblés et les projets structurants notamment dans les régions potentiellement émettrices de migrants ;
- contribuer à la mise au point d'actions en matière d'emploi et de formation professionnelle et universitaire destinées notamment aux jeunes ;
- identifier les projets de coopération décentralisée comportant un volet de développement solidaire
- mettre à contribution les régions françaises engagées dans des programmes européens de coopération transfrontalière, y compris la ligne méditerranéenne régionale ;
- mobiliser les compétences des migrants tunisiens résidant en France en soutenant leurs initiatives de développement en Tunisie ;
- Les réalisations dans le cadre de ce programme avec la France sont nombreuses, nous citons :
 - La mise en œuvre de 14 projets de formation professionnelle.
 - La formation des formateurs et ingénierie de formation.
- Le développement des compétences managériales des équipes de direction et d'encadrement des centres de formation.

- La contribution à la dynamique de développement régional de la formation, de l'emploi et de l'entrepreneuriat à travers la création de 10 espaces métiers dans les CFP.
- L'accompagnement du dispositif de formation dans la mise en place du processus de la reconnaissance mutuelle des qualifications ou de la co-certification des compétences professionnelles.
- La professionnalisation de l'enseignement supérieur.
- L'appui aux centres techniques (industrie du textile, industrie mécanique et électrique).
- Le financement d'un centre militaire de FP à Gafsa.

2.4 Les difficultés

- Les possibilités offertes par l'accord de gestion concertée avec la France sont sous-exploitées étant donné que seulement 2 000 à 2 500 travailleurs trouvent un accès au marché de l'emploi français chaque année à travers cet accord, encore loin de l'objectif fixé à 9 000 travailleurs par an.
- De plus, ces 2 000 à 2 500 travailleurs utilisent principalement leurs réseaux de proches en France pour obtenir une offre d'emploi au lieu de s'appuyer sur l'infrastructure institutionnelle publique ainsi que les mécanismes de coopération bilatéraux prévus à cet effet par l'accord.
- Tout demandeur d'emploi désirant travailler en France doit conclure un contrat de travail avec une entreprise établie en France avant de déclencher les procédures administratives.
- La liste des métiers, fixée actuellement à 77 métiers, ne comprend pas tous les métiers dont le marché d'emploi français a besoin.
- Le travail saisonnier est soumis à l'opposabilité du marché de l'emploi français, ce qui contribue à la non exploitation du quota mentionné au niveau de l'accord (2 500 par an).
- L'absence de coordination entre les structures administratives opérationnelles afin de rapprocher les offres non satisfaites en France et les compétences tunisiennes (ANETI-POLE EMPLOI).
- L'absence de rencontres entre les employeurs français et les candidats Tunisiens afin de procéder à la sélection des compétences dont ils ont besoin.

L'accord avec l'Italie

L'expérience tuniso-italienne des années 2000 et 2001 dans laquelle le travailleur tunisien recevait un visa de recherche d'emploi représente un exemple type de l'émigration organisée. Cette expérience a montré que le pourcentage des jeunes ayant trouvé un emploi en Italie a atteint plus de 95 %. Aussi est-il nécessaire de rappeler que l'émigration organisée représente la meilleure solution pour lutter contre l'émigration clandestine puisque les tentatives de franchissement illégale des frontières ont diminué considérablement durant les années 2000 et 2001.

Dans le cadre de la négociation d'un nouvel accord avec l'Italie en matière d'émigration, l'Italie a proposé un projet d'accord basé sur l'application des législations italiennes en matière de séjour, d'emploi et d'entrée.

La Tunisie a proposé un projet d'accord basé sur la facilitation d'exécution des quotas annuels et la non application de l'opposabilité de la situation du marché de l'emploi, le rapprochement de l'offre et de la demande, la suppression des frais d'établissement des contrats de travail sur les entreprises et des conditions avantageuses pour l'emploi saisonnier.

L'accord avec la Suisse

La Tunisie a signé avec la Suisse le 11 juin 2012 un accord qui ouvre la voie à une émigration vers la Suisse, dans le cadre d'une «approche concertée». Il permet aux jeunes professionnels d'exercer pour une période de 12 mois, renouvelable pour 6 mois, une profession en Suisse et d'acquérir ainsi une expérience internationale valorisante et enrichissante sur les plans professionnel et linguistique.

Le nombre des jeunes Tunisiens qui ont droit d'entrer en Suisse est de 150 par an.

Le principe d'opposabilité de la situation du marché de l'emploi n'est pas applicable.

Les conditions requises sont :

- Le candidat doit être âgé de 18 à 35 ans.
- Il s'agit de jeunes professionnels pouvant justifier que l'emploi temporaire qu'ils vont exercer dans l'autre pays correspondant à leur formation et à leurs expériences professionnelles.
- La durée du contrat de travail est de 3 à 12 mois avec une possibilité de prorogation jusqu'à 18 mois.
- Le jeune professionnel est considéré comme salarié de l'entreprise et à ce titre il perçoit un salaire correspondant à celui pratiqué dans la profession en tenant compte de sa qualification et de son expérience.
- Un niveau de connaissance de la langue du pays d'accueil est nécessaire.
- Le jeune professionnel doit rejoindre son pays d'origine à l'expiration de son contrat de travail.

L'accord avec le Qatar

À l'occasion de la réunion de la haute Commission mixte tuniso-qatarienne qui s'est tenue le 15 et le 16 décembre 2010 à Tunis, les deux parties ont conclu un protocole additionnel à l'accord tuniso-qatarien du 20 novembre 1981 en matière d'emploi des travailleurs tunisiens.

Cet accord vise à une meilleure exploitation des offres d'emploi existant au Qatar par les compétences tunisiennes.

Après la révolution tunisienne, les deux gouvernements ont effectué des visites de travail afin de renforcer la coopération entre les deux pays dans le domaine de l'emploi et d'identifier les besoins de l'Etat qatarien en matière de qualifications tunisiennes.

Plusieurs difficultés limitent l'application de cette convention dont principalement :

- Le niveau des salaires proposés au Qatar reste faible pour certaines spécialités, ce qui entraîne des difficultés de satisfaction des offres (le niveau de vie est élevé au Qatar).
- La maîtrise de la langue anglaise pose problème, notamment pour les qualifications moyennes.

L'accord avec la Libye

La Tunisie et la Libye ont signé un accord bilatéral en matière d'emploi et de formation professionnelle en date du 1er mars 2012.

Cet accord permet :

- L'accès libre des compétences tunisiennes au marché de l'emploi libyen (simplification des procédures de recrutement de la mobilité des qualifications et de la main d'œuvre).
- La sensibilisation des hommes d'affaires et des structures publiques libyennes au recrutement des compétences tunisiennes.
- L'identification des besoins libyens en matière de compétences à travers des missions exploratoires par les organismes tunisiens concernés.
- La liaison électronique des organismes compétents dans le domaine de l'emploi qui permet d'avoir connaissance des qualifications tunisiennes d'une part et des besoins du marché de l'emploi libyen d'autre part.

- La mise en place d'une base de données comprenant les candidats désireux d'émigrer selon la spécialité et le niveau de diplôme.

Plusieurs difficultés réduisent l'efficacité de cet accord, à savoir :

- Pas de feedback sur les candidatures communiquées.
- Absence des conseillers en emploi sur le territoire libyen afin d'assurer le contact avec les entreprises, de faire le suivi des offres et de communiquer avec les services d'emploi en Tunisie.
- Pour la majorité des offres, les salaires proposés sont de même niveau ou même moins élevés que les salaires perçus en Tunisie, ce qui rend difficile la satisfaction des offres d'emploi parvenues de la Libye.
- Absence de protection sociale pour la majorité des travailleurs n'existe pas.

III.L'émigration irrégulière

III.1 Mouvement aux frontières des tunisiens résidents à l'étrangers

L'exploitation des modules démographiques des deux derniers recensements 1994 et 2004, montre que le déficit migratoire de la Tunisie se présente avec une moyenne annuelle de -16 000 personnes sur cette décennie. Il a atteint la moyenne annuelle de -20 000 migrants entre 2004 et 2007. Estimés à l'échelle des gouvernorats, seuls le Grand Tunis, Nabeul, Sousse et Monastir présentent des moyennes annuelles positives, alors que tous les autres gouvernorats ont des moyennes négatives (figure ci-dessous).

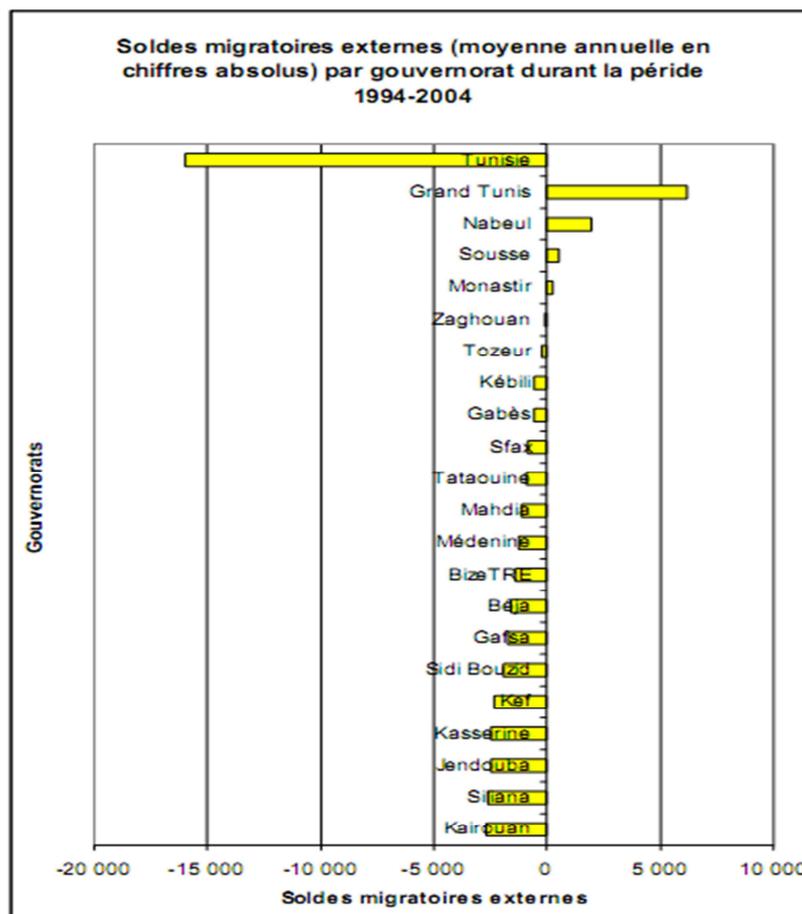


Figure 21 : Soldes migratoires par gouvernorat

En s'intéressant uniquement aux Tunisiens résidents à l'étranger, le solde migratoire des TRE présentait des signes positifs de 2002 à 2008. Durant cette période le nombre de TRL avait tendance à augmenter. Seulement depuis cette date, ce solde a changé de signe; il est devenu donc négatif de 2009 à 2012. Ces variations traduisent les difficultés croissantes d'émigration pour les Tunisiens. Ainsi, leurs mouvements aux frontières ont baissé significativement à partir de 2007 (voir tableau et figure ci-dessous).

Tableau16: Mouvements aux frontières des tunisiens résidents à l'étrangers 2012

Année	Entrées	Sorties	Soldes (sorties – entrées)
2002	1 241 559	1 328 423	86 864
2003	1 611 786	1 631 521	19 735
2004	1 602 838	1 622 175	19 337
2005	1 495 077	1 554 426	59 349
2006	1 523 082	1 575 601	52 519
2007	769 320	784 722	15 402
2008	844 421	844 739	318
2009	895 278	875 590	-19 688
2010	925 326	893 179	-32 147
2011	960 408	932 776	-27 632
2012	1 048 890	1 044 025	-4 865

M. Intérieur 2013.

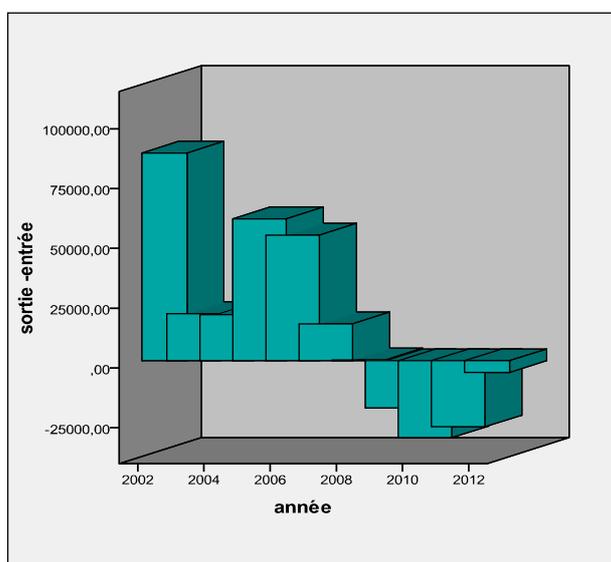


Figure 22 : Mouvements aux frontières des tunisiens résidents à l'étrangers 2012

III.2 Expulsion des Tunisiens en situation irrégulière

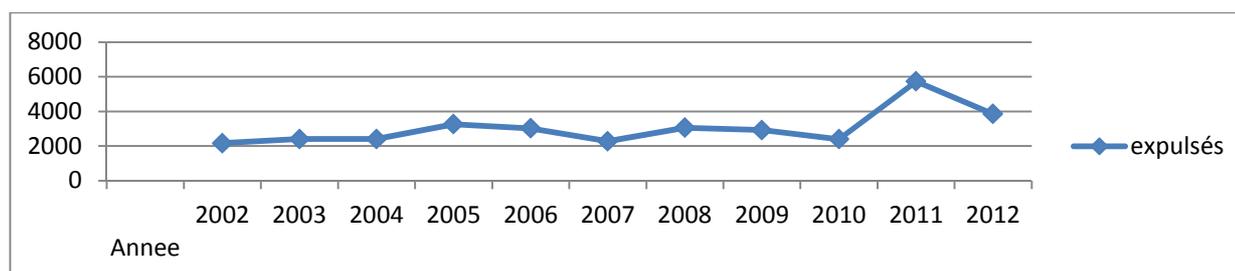


Figure 23: Tunisiens expulsés par pays (2002-2012)

Tableau 17 : Tunisiens expulsés par pays d'accueil (2002-2012)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Algérie	124	154	92	133	102	51	63	87	55	75	64
Maroc	7	15	11	8	9	12	15	6	8		4
Libye	157	177	245	1 120	1 335	484	941	748	400	17	54
A. saoudite	9	5	6	26	24	32	29	19	13	8	5
France	457	432	632	628	599	804	981	881	798	809	624
Italie	965	1 098	860	664	451	422	625	748	636	4 514	2 637
Allemagne	108	127	107	18	87	98	98	74	70	45	41
Angleterre	77	135	191	214	162	104	41	19	64	28	13
Turquie	59	30	107	28	23	23	20	14	14	3	12
Total	2 168	2 406	2 405	3 262	3 027	2 281	3 059	2 919	2 401	5 728	3 851

M. Intérieur 2013.

La France et l'Italie, les deux premiers pays d'accueil des Tunisiens, comptent les niveaux d'expulsion les plus élevés, suivis par la Libye et l'Algérie avec lesquels la Tunisie se partage ses frontières terrestres. Les expulsions en provenance de la Libye s'observent par vagues, en 2006 et 2007, elles avaient atteint leurs plus hauts niveaux de la décennie. Après la révolution, les expulsions des Tunisiens en provenance de l'Italie ont explosés (78,9 % de l'ensemble des expulsions en 2011) à l'image de la migration clandestine vers ce pays (voir tableau et figure précédents).

Tableau 18 : Tunisiens expulsés par motifs d'expulsion (2002-2012)

	séjour irrégulier	Franchir la frontière clandestinement	implication dans le système judiciaire	Total
2002	1 192	396	580	2 168
2003	1 519	392	495	2 406
2004	1 534	455	416	2 405
2005	1 618	1 205	439	3 262
2006	1 338	1 161	528	3 027
2007	1 471	429	381	2 281
2008	1 720	1 056	283	3 059
2009	1 180	1 382	357	2 919
2010	1 774	293	334	2 401
2011	738	4 854	136	5 728
2012	1 287	2 405	159	3 851

M. Intérieur 2013.

Tableau 19 : Tunisiens expulsés par motifs d'expulsion (2002-2012) (en %)

	séjour irrégulier	Franchir la frontière clandestinement	implication dans le système judiciaire	Total
2002	55,0	18,3	26,8	100,0
2003	63,1	16,3	20,6	100,0
2004	63,8	18,9	17,3	100,0
2005	49,6	36,9	13,5	100,0
2006	44,2	38,4	17,4	100,0
2007	64,5	18,8	16,7	100,0
2008	56,2	34,5	9,3	100,0
2009	40,4	47,3	12,2	100,0
2010	73,9	12,2	13,9	100,0
2011	12,9	84,7	2,4	100,0
2012	33,4	62,5	4,1	100,0

M. Intérieur 2013.

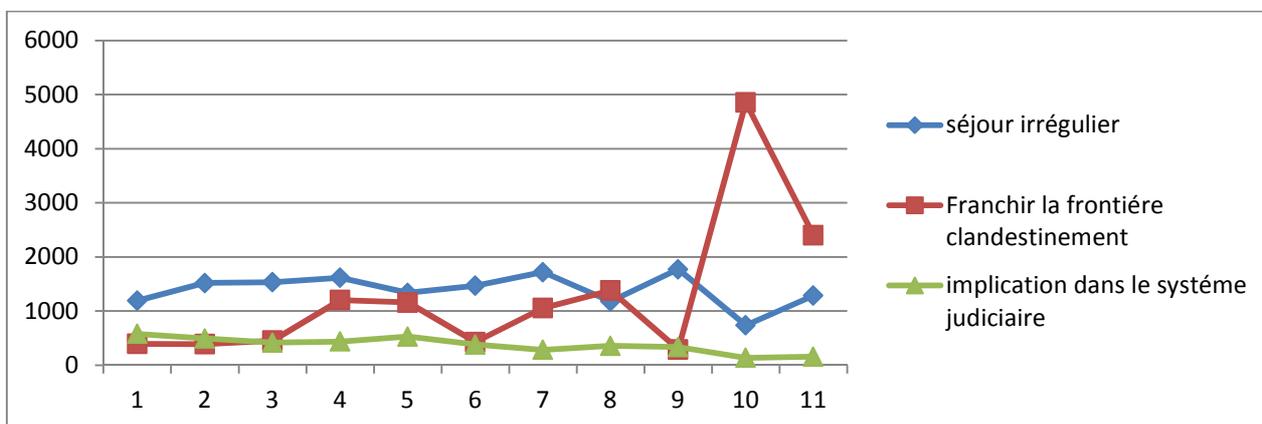


Figure 24: Expulsion des TRE par motifs d'expulsion 2002- 2012

Jusqu'à 2010, le séjour irrégulier constituait le motif principal des expulsions. En 2011 la part des expulsés qui ont franchi la frontière clandestinement a atteint 85 % des expulsés et 62,5 % en 2012.

IV.L'immigration de travail en Tunisie

Depuis son indépendance, la Tunisie n'a jamais prétendu qu'elle pouvait être considérée comme une terre d'accueil. Ses conditions économiques et son système productif ont cependant attiré des investissements étrangers qui ont constitué et constituent toujours le canal principal de l'immigration d'emploi en Tunisie. Une deuxième source d'immigration est constituée pour la plupart par des demandes d'emploi souvent non qualifié et clandestine pour une grande partie d'entre-elle. Enfin, ces dernières années la Tunisie était devenue un pays de transit pour une émigration clandestine vers l'Europe et issue de l'Afrique sub-saharienne. Une partie de ces clandestins et pour des raisons diverses s'est installée en Tunisie en survivant avec des emplois faiblement qualifiés, non protégés et avec une rémunération dérisoire. Cette migration est venue alimenter davantage un marché d'emploi parallèle de plus en plus développé en Tunisie.

IV.1 Les étrangers résidents en Tunisie

La répartition des étrangers résidents en Tunisie par nationalité¹¹ montre que les Algériens (24,5 %) et les Français (24,4 %) sont les nationalités les plus présentes sur le territoire national suivies en cela par les Marocains (12,9 %) et les Italiens avec (8,1 %).

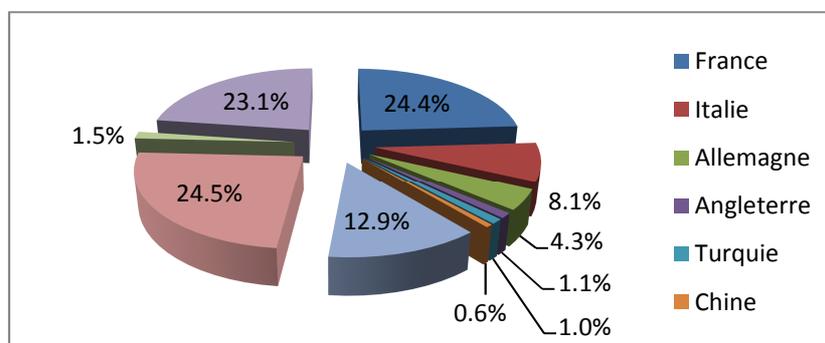


Figure 25: Répartition des étrangers en Tunisie par nationalité en 2012

Concernant la distribution spatiale des étrangers sur le territoire national¹², nous constatons que plus de la moitié des étrangers (54,3 %) est installée dans la métropole tunisoise. Le reste du littoral attire l'essentiel des autres étrangers, à savoir 8,6 % à Sousse, 8,2 % à Nabeul et 6 % à Médenine, comme illustré dans la carte ci-dessous. Cette répartition entre les gouvernorats varie en fonction des nationalités¹³ sachant que le littoral et surtout la métropole tunisoise constituent les principales zones d'accueil des étrangers.

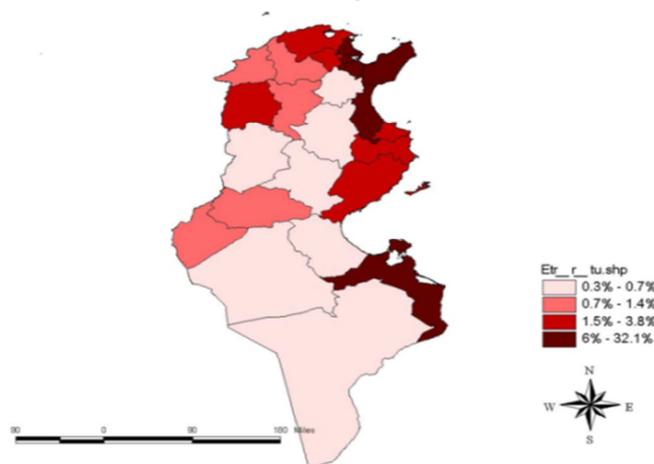


Figure 26 : Répartition des étrangers par gouvernorats en 2013

IV.2 La main d'œuvre étrangère en Tunisie

Dans le cadre de l'emploi de la main d'œuvre étrangère en Tunisie, le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi fournit deux types de documents, à savoir :

Attestation de non soumission au visa du contrat de travail

Les catégories visées par cette attestation sont les étrangers ayant la qualité d'employeur, les agents d'encadrement et de maîtrise de nationalité étrangère dans la limite de 04 agents qui ne relèvent pas des professions médicales ou paramédicales, les ressortissants algériens et marocains, les cadres étrangers exerçant

¹¹Voir annexe 8.

¹²Voir annexe 8.

¹³ Voir annexe 9.

dans des Associations et des Organisations Non Gouvernementales à but non lucratif et enfin les coopérants techniques financés par des Etats ou des Organismes étrangers en collaboration avec la Tunisie.

Contrat de travail

Les catégories visées sont les étrangers à recruter pour inexistence d'homologues tunisiens dans la spécialité demandée, les titulaires de contrat de travail parmi les conjoints des Tunisiens, les agents de nationalité étrangère détachés des entreprises mères ou dans le cadre de projets de partenariat ou de coopération entre des sociétés tunisiennes et d'autres entreprises étrangères, les Jeunes Professionnels français dans le cadre de l'accord franco-tunisien relatif aux échanges de jeunes professionnels, les cas sociaux: de mère tunisienne ou de père tunisien ou bien les associés et les actionnaires.

Ces deux types de documents administratifs délivrés pour l'emploi des étrangers correspondent en réalité à deux canaux différents de la migration. Il s'agit d'abord de l'« attestation de non soumission au visa du contrat de travail » pour les migrations d'emploi plutôt directement liées au canal de l'investissement étranger, pour la coopération technique et le personnel d'encadrement ensuite, « le contrat de travail » pour tous les autres types d'emploi des étrangers, même si les titulaires de ce type de contrat peuvent aussi exercer auprès des IDE.

Tableau 20: Evolution du nombre de contrats de travail délivrés par le MFPE aux étrangers en Tunisie

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Total	6 605	5 589	6 138	5 879	6 857	7 004	7 800	7 842	7 522	6 108	5 319
Dont femmes	1 720 (26 %)	1 573 (28,1 %)	1 641 (26,7 %)	1 712 (29,1 %)	1 902 (27,7 %)	1 981 (28,3 %)	740 (9,5 %)	1 979 (25,2 %)	817 (11,6 %)	1 357 (22,2 %)	1 145 (21,5 %)

MFPE 2012.

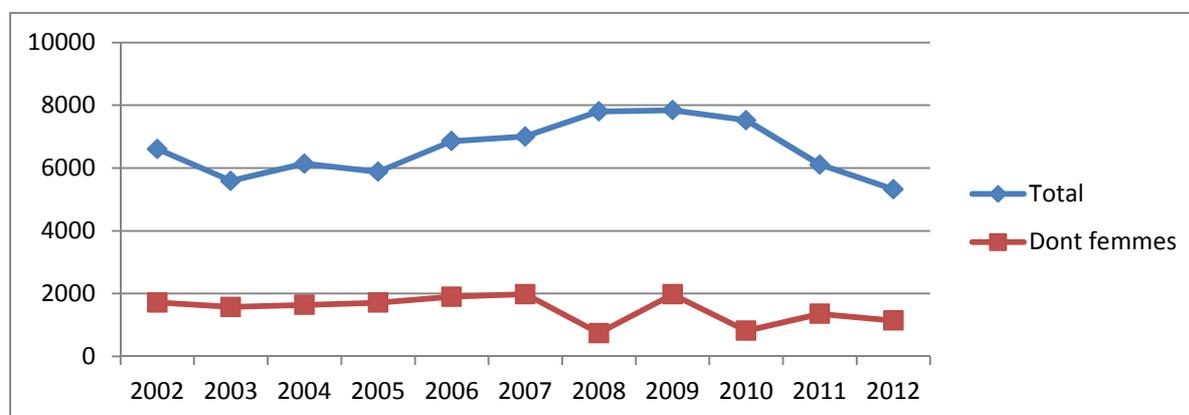


Figure 27: Evolution du nombre de contrats de travail délivrés par le MFPE aux étrangers en Tunisie

Le nombre d'autorisations accordées par le MFPE aux travailleurs étrangers en Tunisie était en constante progression depuis 2003 (voir tableau et figure précédents), en passant de 5 589 en 2003 à 7 522 en 2010. Depuis et suite à l'instabilité politique et économique et aux problèmes d'insécurité que vit la Tunisie, le nombre d'autorisations a baissé en Tunisie. L'année 2012 a même enregistré le nombre le plus faible d'autorisations accordées en Tunisie sur les dix dernières années. La part de l'emploi féminin supérieure globalement à 25 % jusqu'en 2009, enregistre deux fortes baisses en 2008 et 2010 et ne retrouve pas son niveau initial en 2011 et 2012.

Tableau 21: Répartition des travailleurs étrangers en Tunisie par Type de contrat (en %)

	Contrat de travail	Attestation de non soumission au visa du contrat de travail
2002	47,2	52,8
2003	48,0	52,0
2004	46,3	53,7
2005	47,6	52,4
2006	46,0	54,0
2007	50,3	49,7
2008	51,1	48,9
2009	49,8	50,2
2010	46,5	53,5
2011	39,7	60,3
2012	43,2	56,8

MFPE, 2012.

Entre 2002 et 2012, la part des attestations de non soumission au visa du contrat de travail a toujours été légèrement supérieure à celle des contrats de travail. Ainsi il semblerait qu'en Tunisie la migration d'emploi induite par les investissements étrangers soit plus importante que celle des salariés étrangers employés en Tunisie selon d'autres canaux. En 2011 et 2012, la différence entre les deux formes de migration s'est accentuée en faveur des attestations de non soumission montrant ainsi que la migration induite par les investissements résiste plus aux problèmes de la période post-révolution en Tunisie.

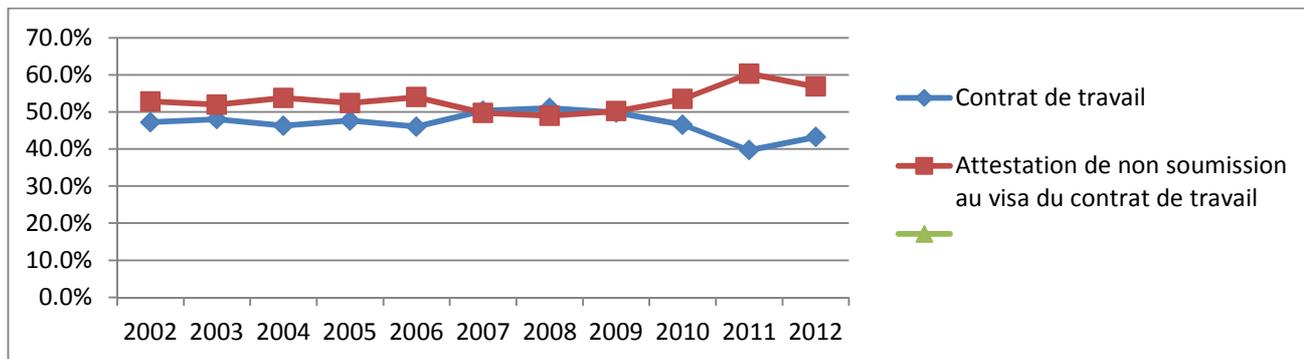


Figure 28 : Evolution des parts des travailleurs étrangers en Tunisie par Type de contrat (2002-2012)

En dehors de 2011, la part des nouveaux contrats est toujours légèrement supérieure à celle des renouvellements. Une situation qui traduit une forte rotation de la main d'œuvre étrangère en Tunisie qui semble se renouveler à moitié chaque année (voit tableau et figure précédents).

Tableau 22 : Evolution de la répartition des travailleurs étrangers en Tunisie en fonction des premiers contrats ou des renouvellements (en %)

	Nouveau contrat	renouvellement
2002	54,7	45,3
2003	55,3	44,7
2004	54,9	45,1
2005	54,8	45,2
2006	53,7	46,3
2007	55,6	44,4
2008	54,3	45,7
2009	53,1	46,9
2010	51,2	48,8
2011	45,1	54,9
2012	50,0	50,0

MFPE, 2012.

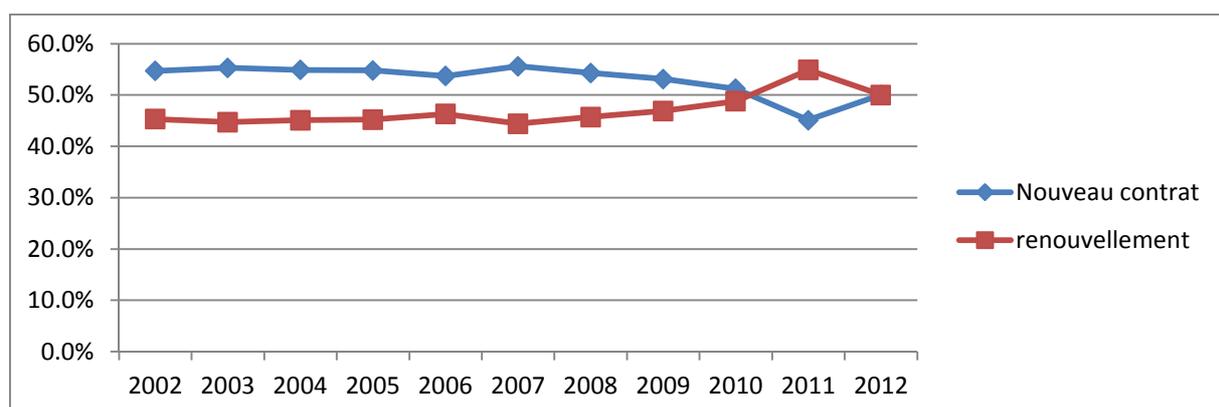


Figure 29: Evolution de la répartition des travailleurs étrangers en Tunisie en fonction des premiers contrats ou des renouvellements

Sur les dix dernières années, l'Europe propose le plus grand contingent de main d'œuvre étrangère en Tunisie, variant de 59,7 % en 2002 vers un pic de 67,7 % en 2006 et enregistrant une baisse en 2011 et surtout en 2012 avec la part la plus faible de la décennie soit 56,4 %. Les Français, suivis des Italiens, sont dans l'absolu les plus nombreux en Tunisie (26,1 % en 2011), la variation que leurs parts ont enregistrée après la révolution n'est pas baissière. S'agissant des pays arabes, les Marocains sont fortement présents et cette présence n'a pas baissée après la révolution contrairement au contingent des Algériens. Enfin, après la révolution les travailleurs libyens sont plus nombreux à travailler en Tunisie qu'avant.

Tableau 23: Répartition de la main d'œuvre étrangère par nationalité (2002-2012) (en %)

	France	Italie	Allemagne	Turquie	Total Europe	Maroc	Algérie	Libye	Total Pays Arabes	Autres	Total
2002	20,7	15,2	5,2	1,1	59,7	15,4	6,1	1,2	29,9	10,4	100,0
2003	22,8	18,2	6,4	1,1	68,3	8,3	6,2	1,4	23,1	8,6	100,0
2004	20,8	16,1	5,7	1,4	61,5	14,2	5,7	1,1	28,0	10,5	100,0
2005	25,4	16,4	6,1	1,5	67,7	9,2	4,1	1,5	21,9	10,4	100,0
2006	22,3	17,9	4,7	1,1	62,3	14,5	5,6	1,1	27,7	10,0	100,0
2007	23,9	17,3	4,5	2,4	64,1	12,3	3,2	1,1	24,0	11,9	100,0
2008	23,5	16,5	4,0	4,8	60,4	12,4	3,5	0,9	27,2	12,3	100,0
2009	24,3	14,8	3,3	6,5	59,1	9,8	4,3	1,4	27,3	13,6	100,0
2010	25,7	14,7	3,8	2,0	61,9	12,2	4,0	1,2	24,6	13,5	100,0
2011	26,1	12,3	3,5	3,4	58,2	11,6	4,8	3,2	29,5	12,4	100,0
2012	22,7	14,1	3,8	4,7	56,4	12,9	2,9	3,4	31,1	12,5	100,0

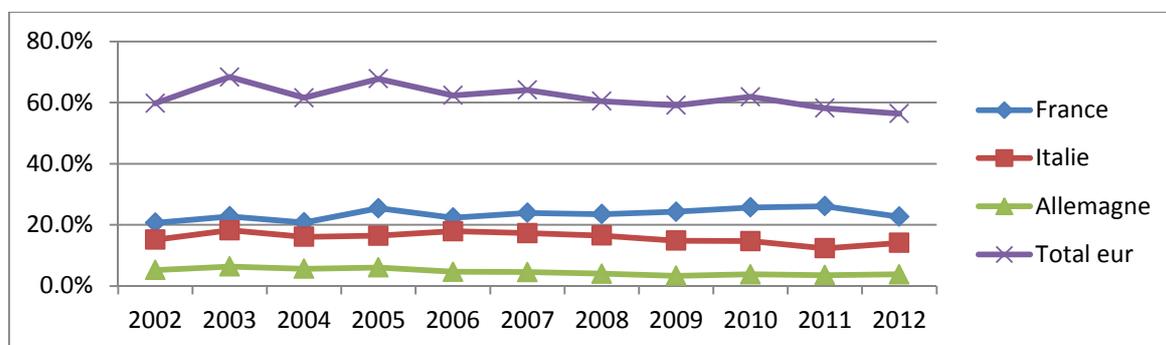


Figure 30: Répartition de la main d'œuvre européenne par nationalité (2002-2012)

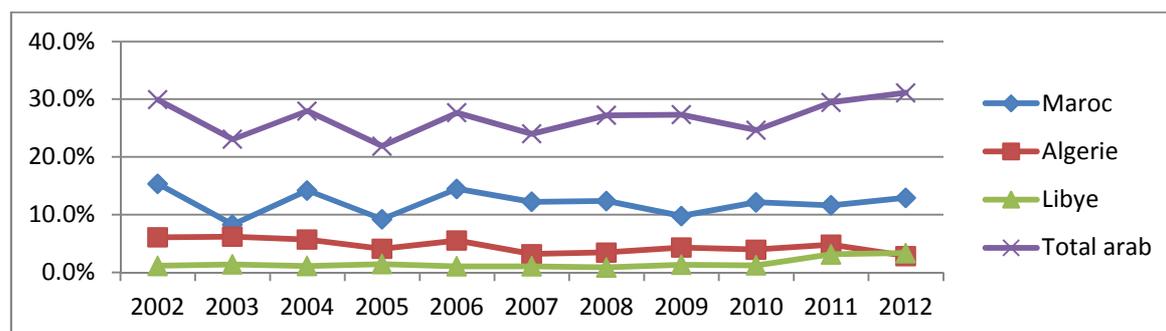


Figure 31: Répartition de la main d'œuvre arabe par nationalité (2002-2012)

En terme de répartition sectorielle, la main d'œuvre étrangère est présente en Tunisie d'abord dans le secteur de l'industrie manufacturière, plus de 30 % en moyenne, sur les dix dernières années, suivi du secteur du transport et de la communication (environ 16 % en 2002), commence à progresser jusqu'à atteindre 22 % en 2006, mais à partir de 2007 et jusqu'à 2012, la part de ce secteur a connu des baisses jusqu'à atteindre 13,4 % en 2012¹⁴. Viennent ensuite les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration (environ 12 % avec une tendance à la baisse jusqu'à 2011 et une légère reprise en 2012), et celui de la construction.

¹⁴ Voir annexe 10

Le secteur Immobilier, location et services aux entreprises est celui qui a enregistré la progression la plus remarquable et qui a continué à progresser en 2011 alors que tous les autres secteurs enregistraient des baisses. Ce secteur n'a représenté que 7,7 % en 2002, il a ensuite commencé à progresser jusqu'à atteindre les 19 % en 2011. Enfin en 2012, la baisse est générale et dans tous les secteurs.

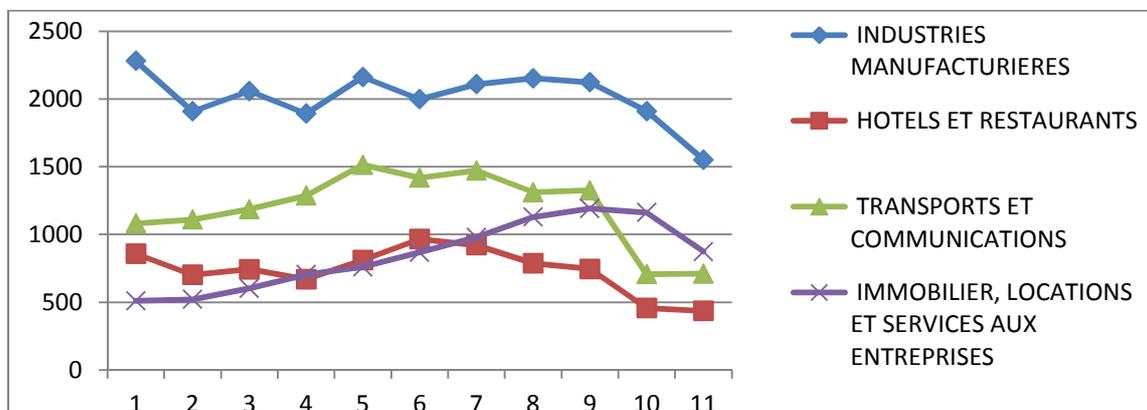


Figure 32: Répartition des effectifs de la main d'œuvre étrangère par secteur d'activité (2002-2012)

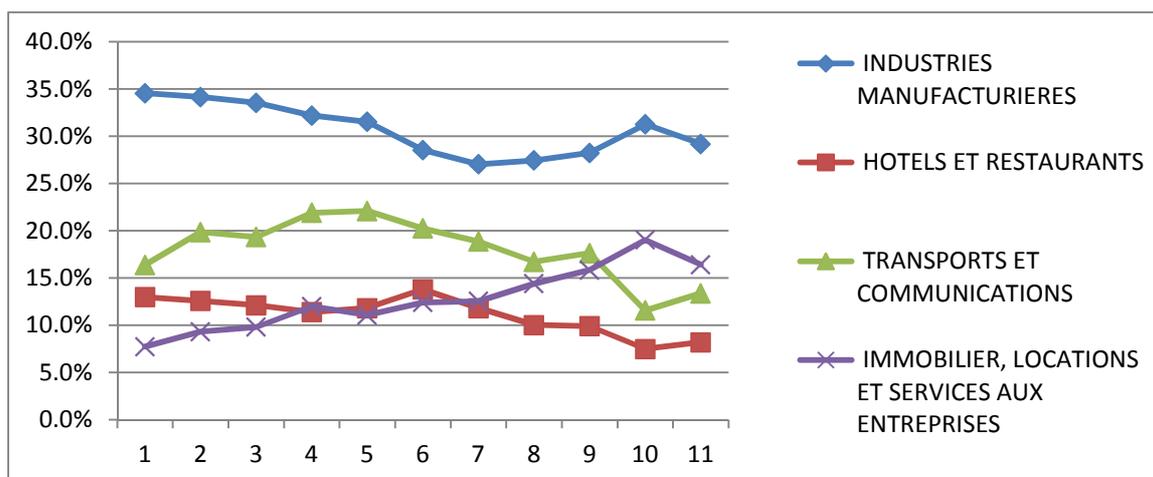


Figure 33: Répartition (%) de la main d'œuvre étrangère par secteur d'activité (2002-2012)

V. Revenus, transferts et investissements des tunisiens à l'étranger

D'un point de vue macroéconomique, les revenus de l'émigration jouent un rôle important dans la préservation des équilibres financiers de l'Etat. Ces mêmes revenus sont, d'un autre côté, très précieux dans la mise en place de la politique de développement régional, l'investissement dans les régions et le fonctionnement des économies locales. Enfin, les transferts des émigrés constituent très souvent la principale source sinon la seule source de financement des budgets familiaux.

Les transferts des Tunisiens à l'étranger ont enregistré en 2012 une hausse de plus de 23 % par rapport à 2011. Ces transferts sont estimés à près de 3 491 MD.

En effet, les montants des transferts des Tunisiens à l'étranger durant la dernière décennie augmentent d'une manière quasi identique à la croissance du PNB et la part de ces transferts se situe autour de 4,8 % entre 2001 et 2011. Néanmoins les estimations pour l'année 2012 tablent sur un part de 5,5 % comme illustré dans la figure suivante.

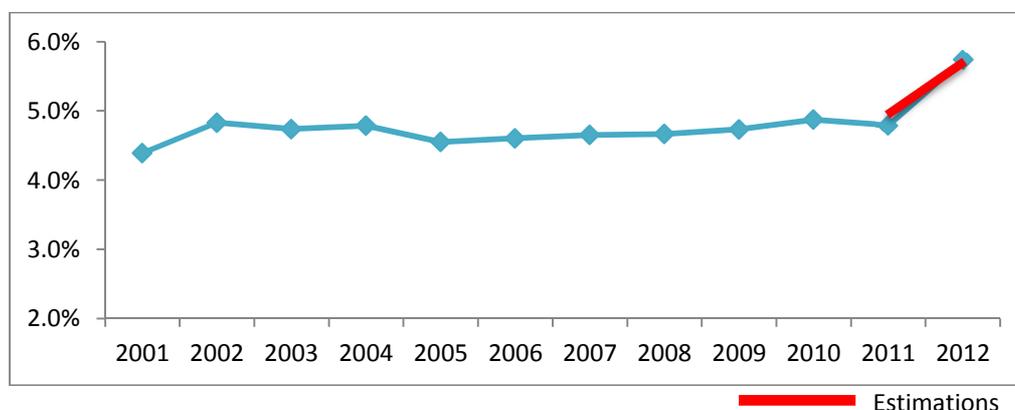


Figure 34: Part des transferts des Tunisiens résidents à l'étranger dans le PNB (2001-2012)

V.1 Les revenus du travail et les transferts des Tunisiens à l'étranger

En 2011, le montant des transferts au titre des revenus de travail réalisé par la colonie tunisienne à l'étranger a enregistré une baisse de 4,4 %, passant de 2 953 MD à 2 822 MD.

Cette baisse serait conjoncturelle puisque en 2012, le montant des transferts au titre des revenus de travail a enregistré une hausse de 23,7 % passant de 2 822 MD à 3 491 MD. La série des transferts reprend ainsi sa tendance à la hausse, comme illustré dans la figure suivante :

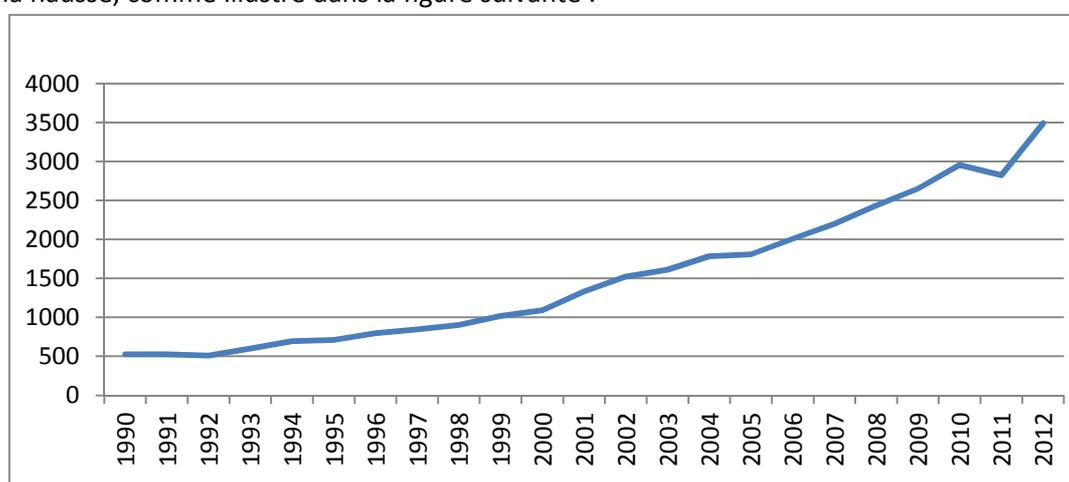


Figure 35 : Evolution des Transferts des Tunisiens à l'étranger (1990-2012) en MD.

1) Revenus du travail par groupe de pays

En 2011, la ventilation des transferts par pays d'origine, fait apparaître la prédominance des flux en provenance des pays européens où résident plus d'un million de personnes. Ces pays sont à l'origine des 88 % du volume des transferts. La France à elle seule comptabilise la moitié du volume des transferts. Quant au volume des transferts effectués par les Tunisiens résidents dans les pays arabes, il a baissé de 12,6 % en 2011 en passant à 270 MD en 2011 au lieu de 309 MD en 2010.

En 2011 et s'agissant des pays du Golfe (avec une colonie de près de 20 mille Tunisiens), l'Arabie saoudite a été à l'origine de transferts de 111 MDT suivie par les Emirats Arabes Unis (48 MDT) et le Qatar (21 MDT). Quant aux pays de l'UMA où résident près de 110 mille Tunisiens, ils ont évolué à un rythme plus modéré. Parmi ces pays, la Libye demeure la première destination des travailleurs tunisiens avec une colonie de 92 mille personnes et des transferts de l'ordre de 35 MDT et ce, malgré la baisse de 37,5 % enregistrée en 2011.

Tableau 24: Répartition des transferts par groupe de pays (en MD)

	2000	2011	Taux de croissance (en %)	Part en 2000 (en %)	Part en 2011 (en %)
Europe	987	2 487	8,7	90,5	88,1
Pays Arabes	84	270	11,1	7,7	9,6
Pays Africains non arabes	1,1	3,8	11,8	0,1	0,1
Amérique du Nord	12	45,7	12,8	1,1	1,6
Autres y compris organismes internationaux	6,6	14,9	7,6	0,6	0,5
Total	1 091	2 822	8,9	100,0	100,0

En termes de croissance, ce sont les revenus des Tunisiens résidents au Canada qui ont affiché la croissance du volume des transferts la plus marquée entre 1995 et 2011. Le volume de leurs transferts a augmenté de 17,6 % en moyenne par an durant cette période. En deuxième position, viennent les résidents au Moyen Orient et en Afrique avec un taux de 11,2 %.

Tableau 25 : Taux de croissance annuel moyen par période et selon le groupe de pays (en %)

Taux de croissance	1995-2000	2000-2005	2005-2011	1995-2011
Europe	9,0	10,3	7,5	8,8
Maghreb	9,0	12,6	3,4	7,9
Moyen Orient	8,7	13,2	11,6	11,2
Pays d'Afrique	9,5	25,3	1,9	11,2
Etats Unis	-14,7	13,5	11,5	3,1
Canada	28,1	18,2	9,2	17,6
Japon	10,2	12,1	-20,1	-1,8
Autres	92,6	13,3	6,3	30,6
Ensemble	8,9	10,6	9,3	9,0

Enfin, et en termes de transfert moyen, celui d'un Tunisien résidant aux pays du Golfe est nettement supérieur au transfert moyen d'un Tunisien résidant en Europe. En effet, cette moyenne est de l'ordre de 3 848 dinars pour les pays du Golfe contre une valeur moyenne de l'ordre de 2 593 pour les pays européens. Il est à noter que les transferts effectués à partir des pays du Golfe se sont accrus à un rythme plus accéléré que celui des autres pays durant la dernière décennie.

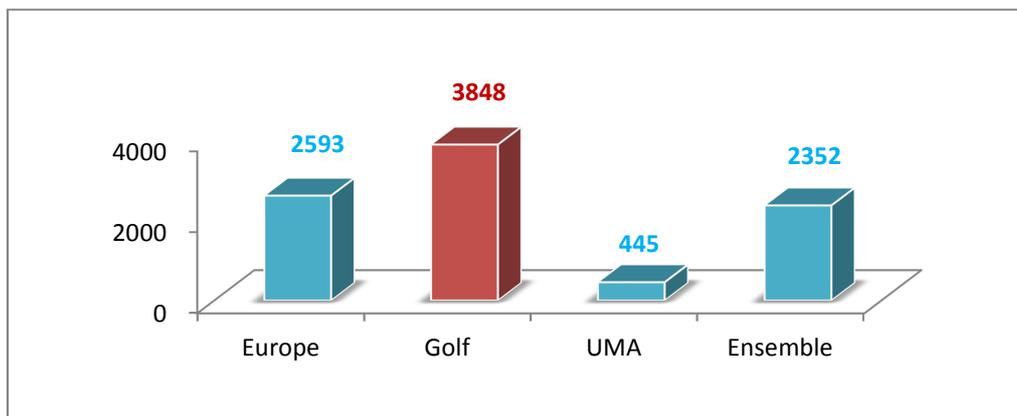


Figure 36: Les transferts moyens par pays de résidence (en dinars)

2) Evolution des transferts postaux par mandat effectués par les Tunisiens résidents à l'étranger.

Les transferts postaux couvrent les mandats internationaux émis à l'étranger et payés en Tunisie. Ces fonds, qui transitent par la poste ne représentent en réalité que près du quart des transferts officiels comptabilisés par la BCT. Les transferts postaux se prêtent avec beaucoup de fiabilité à la désagrégation au niveau des gouvernorats, et permettent donc d'apprécier la part de chaque région dans ces transferts, ce que les données agrégées de la BCT ne permettent pas de faire.

Les services financiers de la poste ont enregistré, au cours de l'année 2011, une baisse de 7,5 % du nombre des mandats transférés par les Tunisiens à l'étranger, par rapport à 2010. Cette variation négative a entraîné une baisse de 4,8 % du montant des transferts, qui est passé de 554 MD en 2010 à 527 MD en 2011. Par ailleurs, au cours de la période 2006-2011, le montant des transferts postaux émis par les Tunisiens résidents à l'étranger, a enregistré une augmentation annuelle moyenne d'environ 7 % (voir figure ci-dessous).

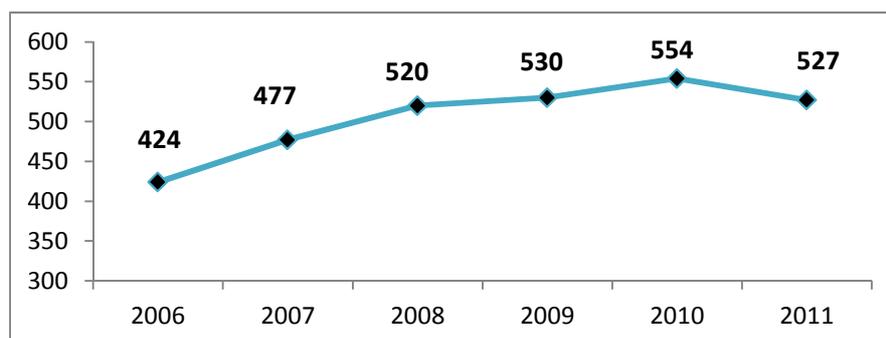


Figure 37: volume des transferts postaux en MD (2006-2011)

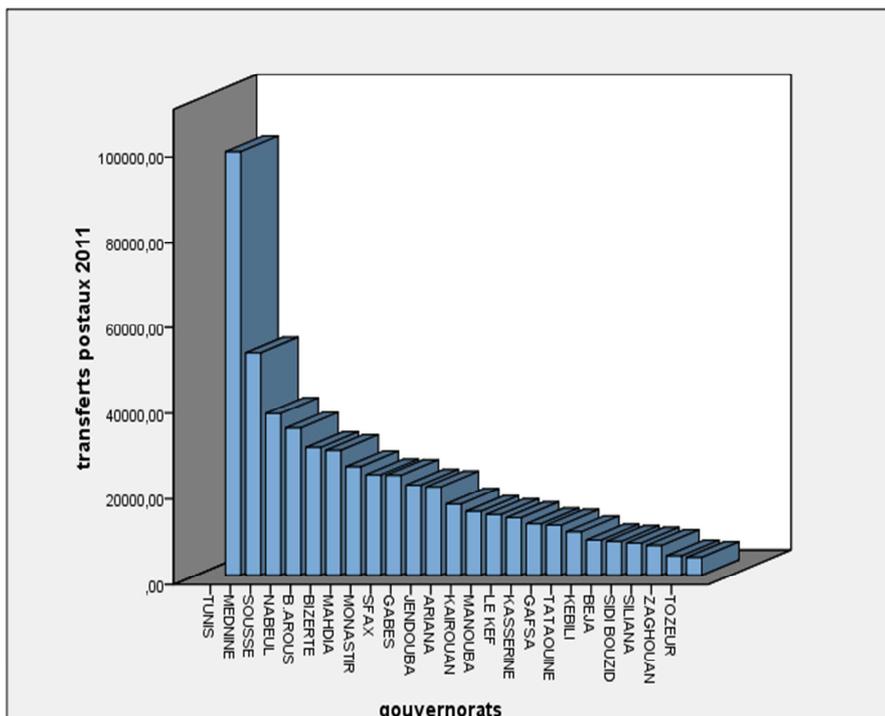
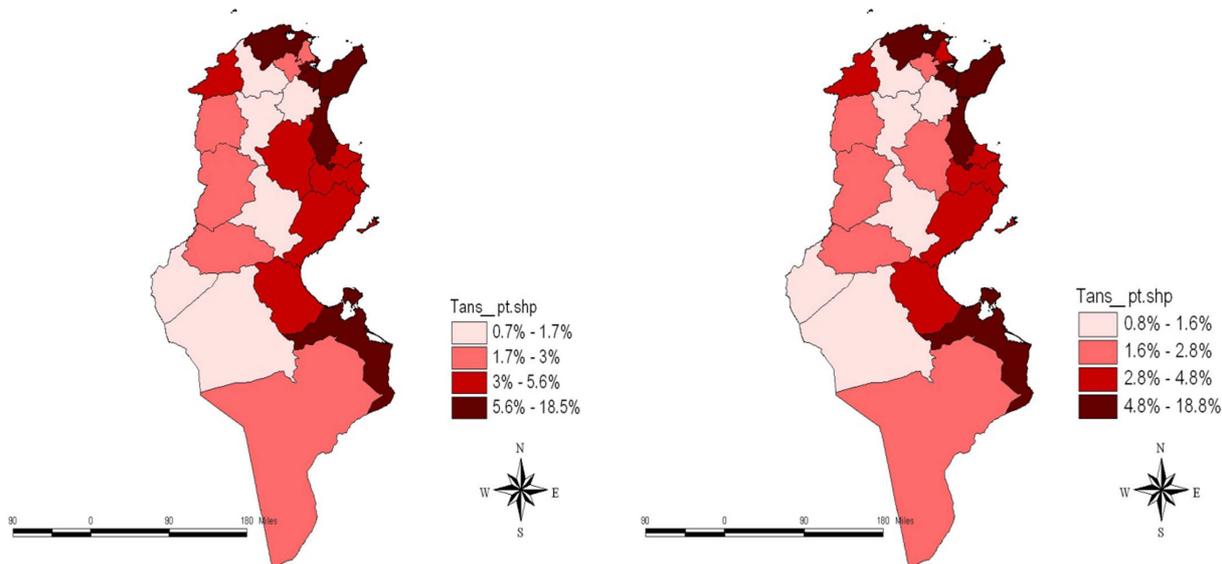


Figure 38: répartition des transferts postaux par gouvernorat 2011

Au niveau régional, les gouvernorats côtiers présentent les montants de transferts les plus élevés contrairement aux gouvernorats de l'intérieur du pays. Cette situation est valable en 2011 comme en 2006 (voir Figure 39).

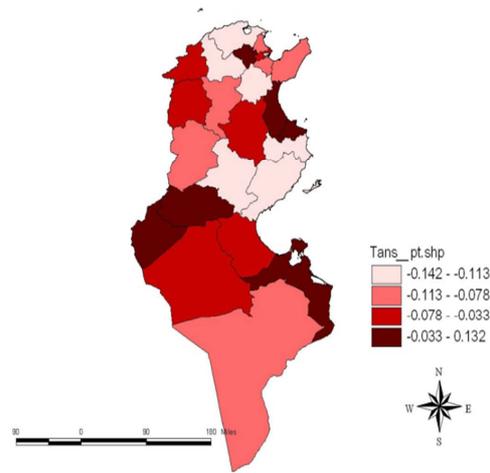


Transferts Postaux 2006

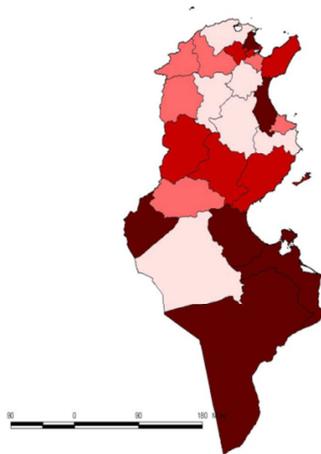
Transferts postaux 2011

Figure 39 : Les transferts postaux en 2006 et 2011

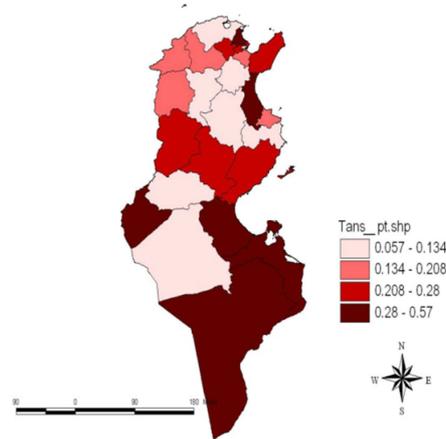
Concernant l'évolution des transferts postaux par gouvernorat, nous constatons une forte croissance moyenne des transferts postaux sur la période 2006-2011, dans les gouvernorats du Sud Est, alors que celles du Centre et du Nord-Ouest enregistrent pour la plupart des taux inférieurs à la moyenne nationale (voir cartes et figures ci-dessous).



Taux de croissance des TP 2010-2011



Taux de croissance annuelle moyen des TP 2006-2011



Taux de croissance des TP 2006-2011

Figure 40 : Les taux de croissances des transferts postaux entre 2006 et 2011

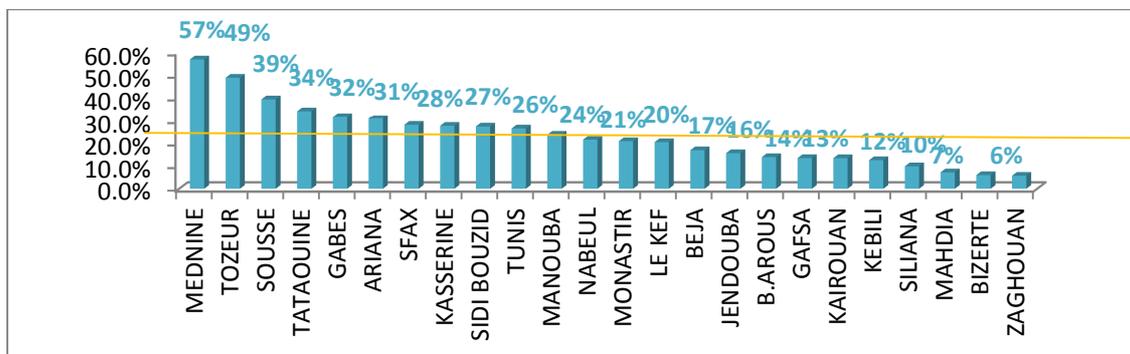


Figure 41 : Taux de croissance des transferts postaux par gouvernorat au cours de la période 2006-2011

Les données par gouvernorat des transferts par mandats¹⁵ présentent une forte hétérogénéité entre les différents gouvernorats. Ainsi et pour intégrer le poids démographique dans notre analyse, nous considérons le montant des transferts par année et par habitant. Ce ratio varie de 111 dinars pour le gouvernorat de Médenine à 18 dinars pour Sidi Bouzid. Les 24 gouvernorats du pays se répartissent en fonction de ce ratio en quatre groupes :

- Des gouvernorats bénéficiant d'un montant de transferts par tête, très important : il s'agit des gouvernorats de Médenine, Tunis, Tataouine et Mahdia.
- Des gouvernorats bénéficiant d'un montant des transferts important : il s'agit des gouvernorats de Sousse, Gabès, Kébili, Le Kef, Bizerte, Ben Arous.
- Des gouvernorats bénéficiant d'un montant de transferts proche de la moyenne nationale : il s'agit des gouvernorats de Jendouba, Nabeul, Monastir, Tozeur et Manouba.
- Des gouvernorats bénéficiant d'un montant des transferts relativement faible : il s'agit des gouvernorats de Gafsa, Ariana, Siliana, Kasserine, Zaghouan, Béja, Sfax et Sidi Bouzid.

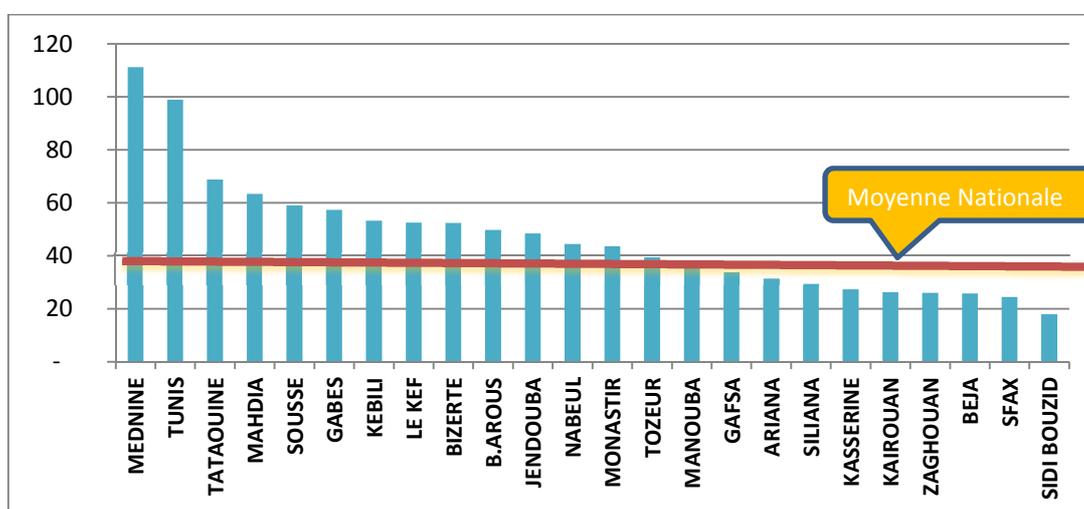


Figure 42: Montant des transferts par habitant et par gouvernorat en 2011

¹⁵Voir annexe 11.

V.2 Investissements agréés au profit des Tunisiens résidents à l'étranger

Tableau 26: Investissements agréés au profit des TRE (2002-2011)

Année	Agriculture			Industrie			Service			Ensemble		
	Projet	Inves.	Emp.	Projet	Inves.	Emp.	Projet	Inves.	Emp.	Projet	Inves.	Emp.
2002	47	2,87	49	78	3,27	476	239	8,41	1 210	364	14,55	1 735
2003	72	6,62	112	96	5,05	557	214	7,22	847	382	18,88	1 516
2004	39	2,07	47	105	6,85	786	178	5,18	619	322	14,11	1 452
2005	47	4,34	94	102	7,64	659	208	6,24	671	357	18,21	1 424
2006	66	5,65	112	95	5,07	566	310	8,82	717	471	19,53	1 395
2007	100	6,92	145	83	7,30	550	447	12,12	1 017	630	26,34	1 712
2008	118	8,99	148	70	5,23	551	494	14,87	1 169	682	29,09	1 868
2009	118	11,53	198	101	7,20	586	612	18,76	1 441	831	37,49	2 225
2010	115	14,01	177	101	6,00	622	684	22,15	1 649	900	42,16	2 448
2011	85	10,61	158	121	9,31	764	971	28,28	1 791	1 177	48,20	2 713

Malgré les problèmes conjoncturels de la phase actuelle postrévolutionnaire que traverse la Tunisie, le volume global des investissements agréés au profit des Tunisiens résidents à l'étranger, a continué à progresser. Il a ainsi atteint 48 MD au cours de l'année 2011 contre 42 MD en 2010, soit un taux de croissance de 14,3 %. Cette tendance à la hausse est d'ailleurs continue depuis 2004. Ces investissements ont généré 2 713 postes d'emploi en 2011 contre 2 448 création d'emploi durant l'année 2010, ce qui correspond à une progression dans la création d'emploi de 10,8 % suivant une tendance à la hausse depuis 2006 à l'image des créations de projets.

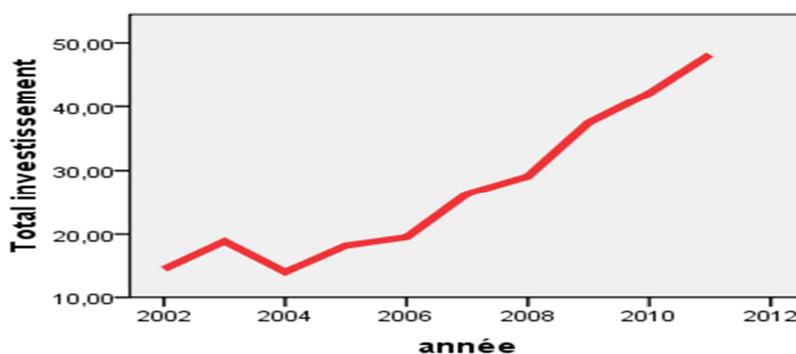


Figure 43 : Evolution du volume global des investissements agréés au profit des TRE

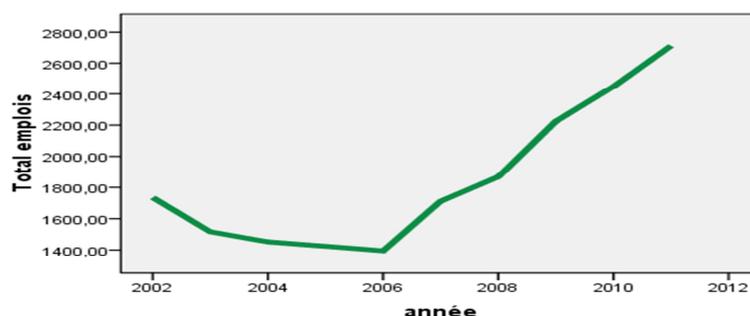


Figure 44 : Evolution des créations d'emplois générés par les projets agréés des Tunisiens de l'étranger

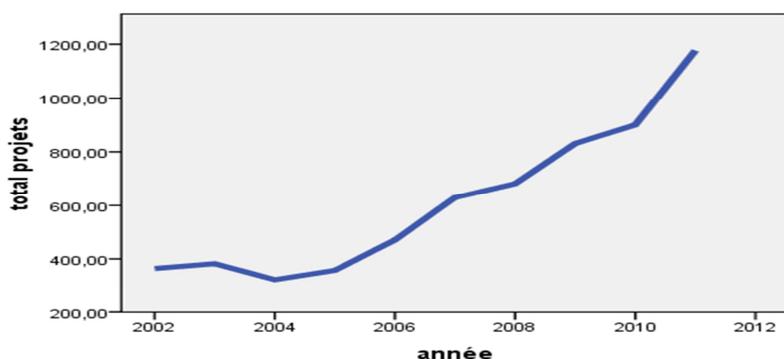


Figure 45 : Evolution des créations de projets générés agréés des Tunisiens de l'étranger

La répartition sectorielle des investissements agréés en 2011 montre que le secteur des services se réserve 59 % de l'ensemble des investissements, suivi du secteur de l'agriculture avec 22 % et de l'industrie avec 19 %. L'importance du secteur des services s'observe notamment sur la dernière décennie. Ainsi ce secteur se positionne comme celui qui attire le plus les investissements de nos migrants et qui crée le plus d'emplois, suivi par l'industrie (voir figures suivantes). La figure ci-dessous illustre clairement la baisse importante et soutenue des investissements dans le secteur industriel depuis 2004, qui viennent même se situer en dessous même de ceux du secteur agricole à partir de 2008.

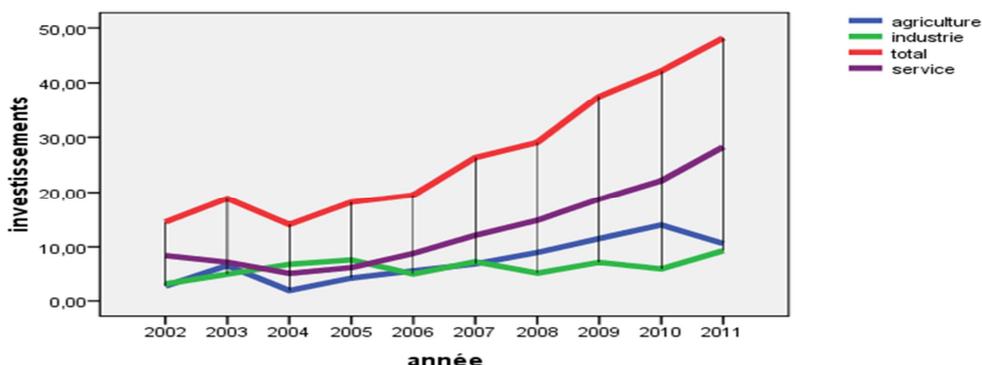


Figure 46 : Evolution des investissements par secteur d'activité (2002-2011)

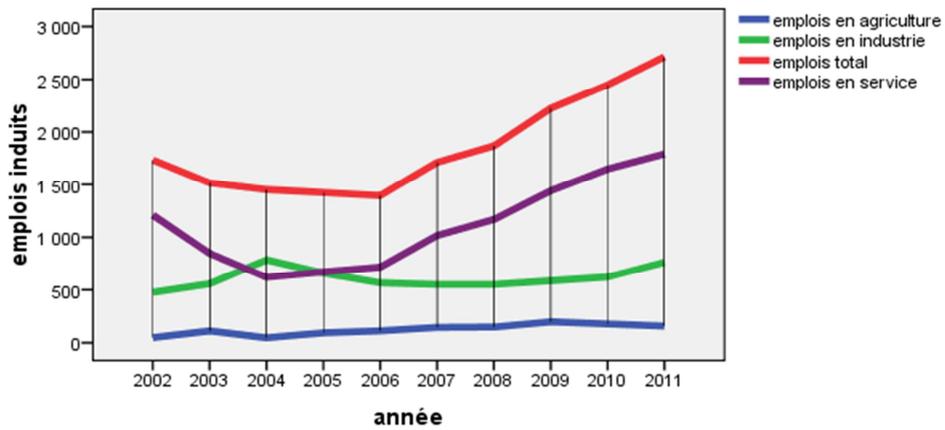


Figure 47 : Evolution des créations d'emplois par secteur d'activité (2002-2011)

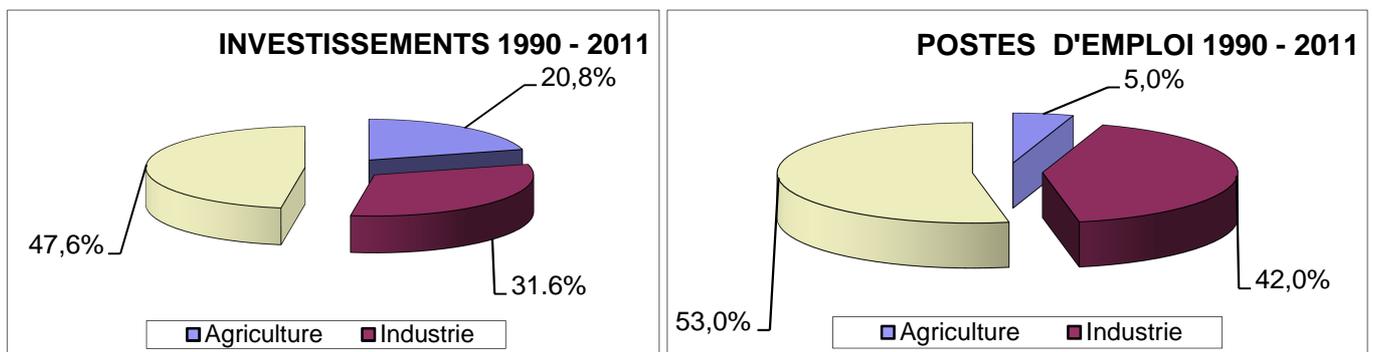
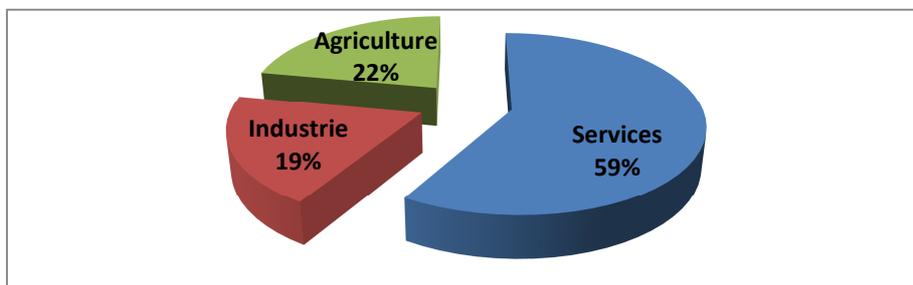


Figure 48: Investissements agréés et emplois par secteur en 2011

V.3 Ventilation des investissements par gouvernorats

En 2011, les gouvernorats de l'Est du pays enregistrent près de 70 % du volume total des investissements agréés au profit des Tunisiens résidants à l'étranger et dans les mêmes proportions des créations d'emplois induites par ces investissements¹⁶. Cette situation met encore l'accent sur le déséquilibre littoral intérieur dans l'attraction des investissements des TRE quelles que soient leurs régions d'origine (voir figure suivante).

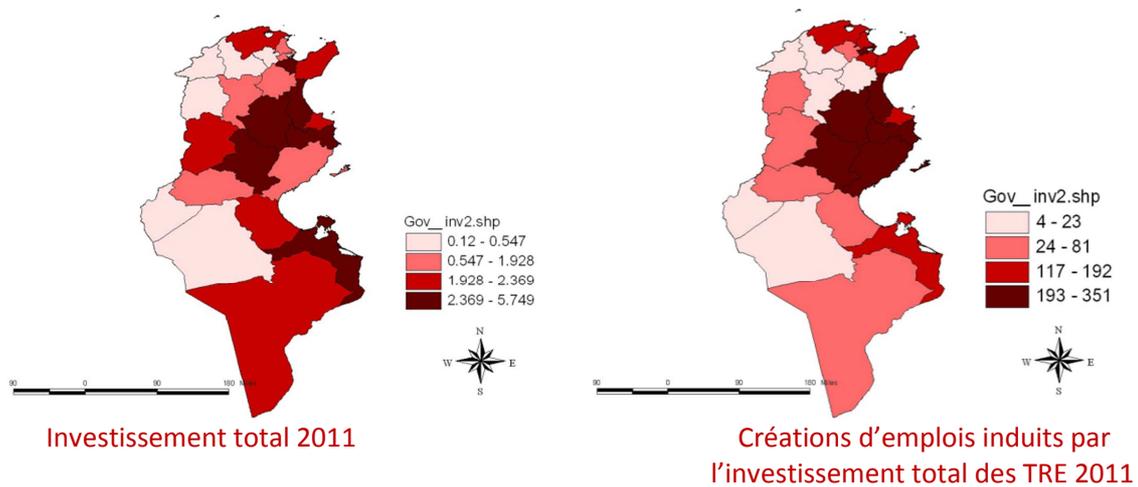
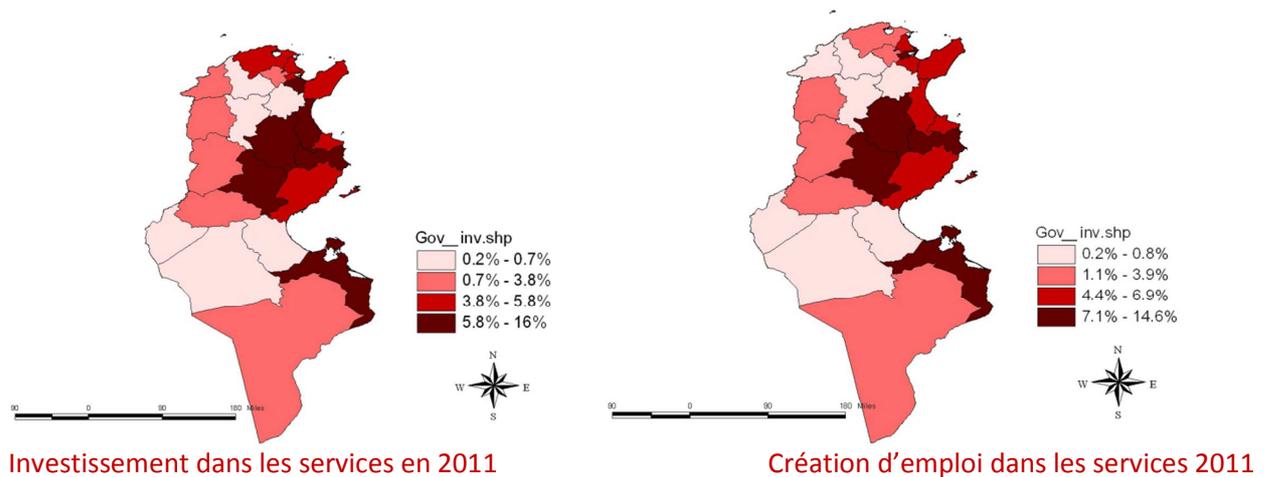
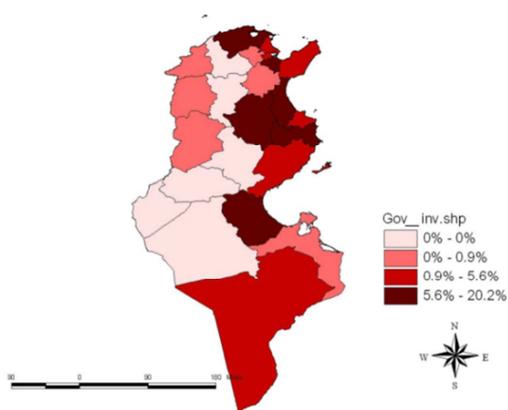


Figure 49 : Investissements et création d'emplois induits par les investissements des TRE 2011

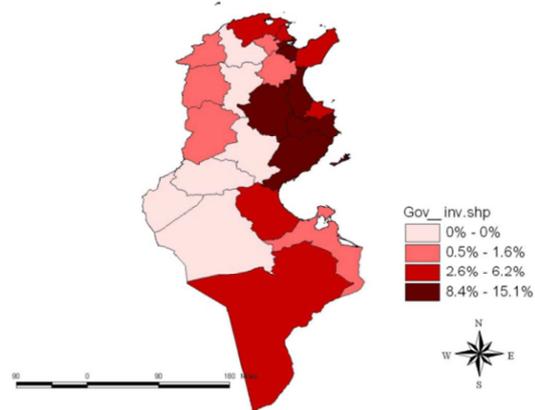
Désagrégée par secteurs d'activité, la répartition spatiale des investissements et des créations d'emplois agréés pour les TRE, reste fortement concentrée sur le littoral pour le secteur industriel et moins concentrée pour les services. S'agissant du secteur agricole, une plus forte dispersion est constatée, ainsi les investissements en agriculture sont fortement présents au Centre Ouest ou au Sud.



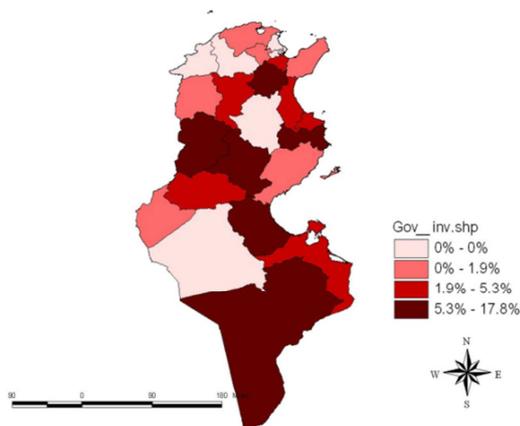
¹⁶Voir annexe 12.



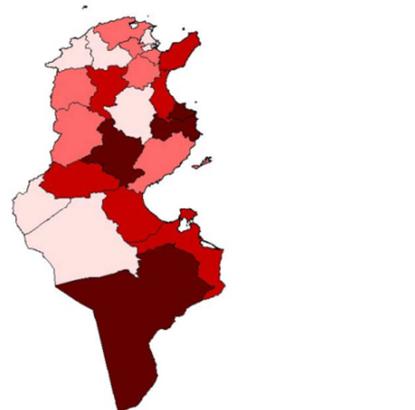
Investissement en Industrie 2011



Création d'emploi en industrie 2011



Investissement en Agriculture



Création d'emplois en agriculture

Figure 50: Investissements et emplois des TRE par secteurs 2011

Il serait important de rapprocher les investissements aux problèmes locaux d'emploi. Ainsi la répartition des gouvernorats par investissements agréés en 2011 en rapport au taux de chômage de 2010, montre que les gouvernorats de Kairouan et Mahdia présentent les rapports les plus favorables en termes de rapport investissements des TRE/ emploi, suivis des gouvernorats de Sousse et Sidi Bouzid. Alors que des gouvernorats comme Kasserine, Tozeur ou Gafsa semblent ne pas bénéficier de parts d'investissement des TRE conséquentes malgré leurs taux de chômage élevés ?

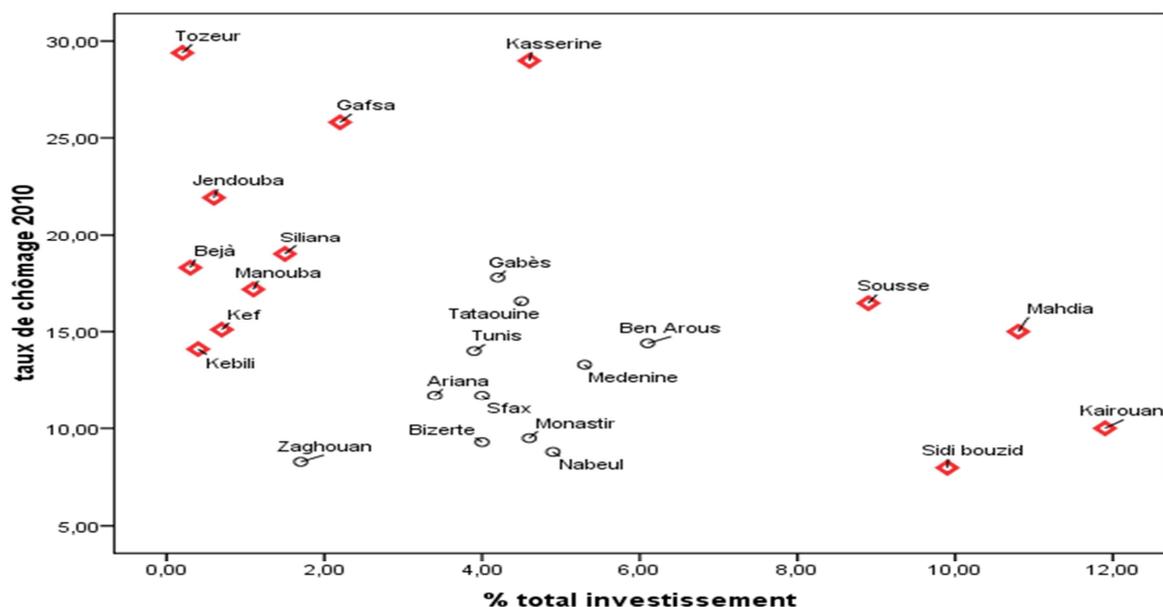


Figure 51: Répartition des gouvernorats selon la part d'investissement et le taux de chômage

V.4 Ventilation des investissements par pays d'émigration

La France, l'Italie et la Libye sont les principaux pays d'accueil des TRE. Ces mêmes pays et selon cet ordre, suivis de l'Arabie Saoudite, constituent les principales sources de financement des investissements des TRE. Ils sont à l'origine de 82,5 % de l'ensemble des investissements des TRE et d'autant de créations d'emplois (88,9 %) ou de projets avec 82,6 % (voir tableau et figure ci-dessous).

Tableau 27: Projets, Investissements et créations d'emplois par pays d'émigration en 2010

	Projets	Projet (en %)	Emplois	Emplois (en %)	Investissements	Investissements (en %)
Allemagne	31	3,90	102,00	4,50	1 175,55	4,20
A. Saoudite	82	10,50	94,00	4,10	2 034,00	7,20
Belgique	12	1,50	18,00	0,80	275,50	1,00
Emirats	17	2,20	42,00	1,90	929,60	3,30
Egypte	10	1,30	15,00	0,70	216,00	0,80
France	235	29,90	862,00	38,00	10 504,65	37,30
Italie	255	32,50	786,00	34,60	8 395,58	29,80
Libye	76	9,70	206,00	9,10	2 305,50	8,20
Autres Pays						
Ensemble	785,00	100,00	2 271,00	100,00	28 149,23	100,00

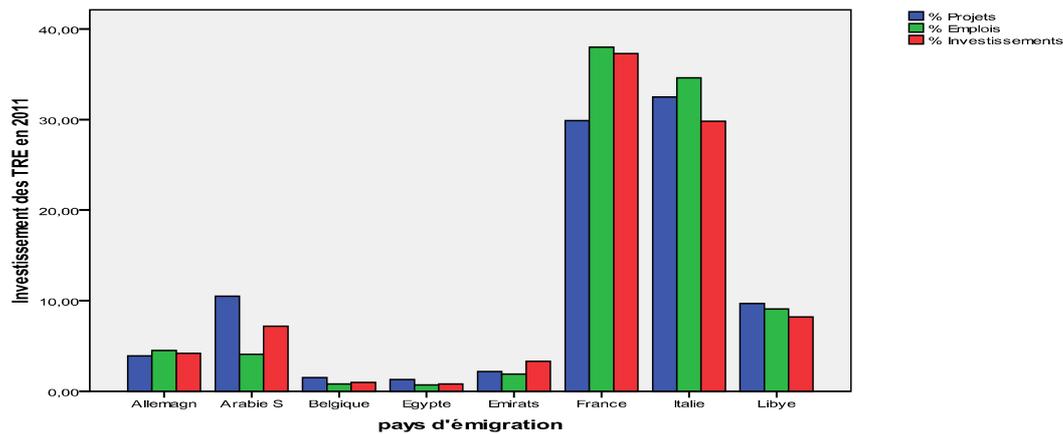


Figure 52: Projets, Investissements et créations d'emplois par pays d'émigration en 2010

VI. Le Dispositif public de gouvernance de la migration de travail en Tunisie et la mise en place du Système d'Information sur la Migration d'Emploi

VI.1 La politique de la migration de travail en Tunisie

La migration de la main d'œuvre tunisienne a toujours été, depuis l'indépendance, la conséquence de la combinaison de deux phénomènes : d'un côté, les problèmes économiques de la Tunisie et de l'autre, la demande d'une main d'œuvre internationale connaissant des fluctuations conjoncturelles. Cette demande émanait dans un premier temps, d'une Europe en phase de reconstruction d'après-guerre et dans un deuxième temps des pays arabes voisins et ceux du Golfe suite à leur enrichissement via la manne pétrolière.

La Tunisie, à travers son histoire, n'a jamais conçu une politique migratoire ex-ante. Seule la migration d'emplois induite par la coopération technique bénéficiait depuis le milieu des années 80, de structures dotées des fonctions de prospection, placement et suivi des coopérants. Cette forme de migration organisée reste cependant peu importante en termes d'effectifs par rapport à l'ensemble de l'émigration des Tunisiens.

L'approche migratoire en Tunisie consistait donc en une logique de priorité de gestion des stocks migratoires, c.à.d. des diasporas de Tunisiens à l'étranger, alors que la gestion des flux migratoires était reléguée au second rond à travers des interventions ponctuelles de crise, souvent peu efficaces. La diaspora subissait ainsi des tiraillements politiques et un contrôle strict, justifié par la lutte contre les extrémistes de tout bord. Cette gestion relevait donc de considérations diplomatiques et sociales/sécuritaires. Les flux migratoires, essentiellement vers l'Europe et la Libye, subissaient clairement les impératifs et bons vouloirs des pays d'accueil. Les pays de l'Europe (France, Italie et Allemagne principalement) régulent ces flux en fonction de leurs besoins et situations économiques ainsi que des obligations d'ordre politique interne. La dimension sociale est souvent délaissée et les conséquences de cela sur les conditions de vie de la diaspora se ressentent clairement. La Libye constitue le premier pays arabe d'accueil de la migration des Tunisiens. Avant les deux révolutions tunisienne et libyenne, la migration des Tunisiens vers la Libye évoluait en fonction du degré d'entente des dirigeants des deux pays et subissait souvent les foudres de Kadhafi en situation de mésentente. Depuis 1969, 8 vagues d'expulsion et 3 situations de politique de porte ouverte, caractérisent

clairement l'instabilité de cette trajectoire migratoire. L'avènement de la Révolution des jasmins a entraîné un affaiblissement de l'Etat en Tunisie et un fléchissement du contrôle aux frontières. Des candidats à la migration en ont profité pour effectuer en masse des tentatives de migration clandestine, souvent réussies, vers l'Europe via l'île italienne de Lampedusa. L'Italie et l'Europe, non préparées à cette situation, ont globalement mal géré cette crise, oubliant ses vraies causes, le chômage des jeunes, la pauvreté et l'inégalité, qui étaient la conséquence de la politique et de l'agissement de la famille du dictateur Ben Ali, pourtant soutenu par cette même Europe. Deux ans après la révolution tunisienne, les flux de la migration clandestine vers l'Europe sont pratiquement stoppés, sans que leurs causes ne soient réellement résolues. Bien au contraire, la crise économique et sociale s'en est aggravée depuis. D'un autre côté, la guerre civile en Libye, qui a débuté en février 2011, a conduit au retour massif de près de 41 000 migrants tunisiens en Libye. L'apaisement relatif de la situation en Libye a contribué, depuis le début de 2012, à un retour des flux migratoires vers la Libye de manière irrégulière mais surtout non organisée.

Le gouvernement tunisien semble dans l'incapacité de réagir par rapport aux problèmes qui s'accumulent et qui concernent les deux filières migratoires précitées. Les nouvelles conventions signées avec la Libye attendent d'être mises en pratique et les anciens accords déjà ratifiés entre les deux pays attendent d'être activés. IL s'agit essentiellement des accords de la zone de libre-échange, des quatre libertés, de la formation et de l'emploi.

S'agissant de la migration vers les pays de l'Europe, l'approche d'une négociation fragmentée par pays n'a pas donnée ses fruits, même si certaines expériences, comme celle de la France, offrent un cadre intéressant qu'il faut développer.

Les conditions de la construction et de la mise en œuvre d'une politique migratoire ne semblent ainsi pas réunies aujourd'hui en Tunisie. D'un point de vue structurel, plusieurs acteurs institutionnels interviennent dans la gestion de ce dossier causant une cacophonie au niveau décisionnel mais surtout au niveau de la gestion des offres d'emploi émanant de l'étranger. Une grande confusion au niveau organisationnel est causée soit par l'absence quasi-totale de manuels de procédures ou par la non application des conventions internes entre les institutions ou encore par l'absence d'un système d'information sur la migration nécessaire pour la prise de décision. Pourtant plusieurs ministères possèdent et gèrent des bases de données relatives à divers aspects du processus migratoire. Ces institutions ne possèdent souvent pas les mêmes définitions des concepts et nomenclatures, ce qui rend l'exploitation de ces données peu pratique et difficile. Ces mêmes institutions communiquent rarement entre elles, de toute façon, certainement pas de manière systématique, certaines jalourent même leurs données et ne s'inscrivent pas dans une logique de systématisation de diffusion de l'information. Enfin il y a aussi l'absence d'un leadership institutionnel sur la question multidimensionnelle de la migration.

Ce topo négatif laisse cependant entrevoir des éléments positifs pour l'architecture du processus migratoire. D'abord, une administration bien structurée même si sa réforme est nécessaire. Ensuite, des bases de données existent et sont relativement bien tenues qu'il faut cependant améliorer et harmoniser. Enfin, une culture d'Etat qui, même si elle s'est affaiblie aujourd'hui à cause de considérations de politique interne, peut, une fois rétablie, fournir les conditions de bonne gouvernance.

Dans ce contexte, il est donc nécessaire de préciser les objectifs de la politique de migration de travail à mettre en place. Notons d'abord que ce type de migration se définit naturellement à l'intérieur de la politique

d'emploi, elle-même à la charge du pouvoir public et toutes ses institutions. Il s'agit donc de concevoir la migration d'emploi comme un élément du modèle de développement économique et social intégré à l'ensemble des autres composantes de ce modèle.

Objectif 1

Identifier et formaliser les objectifs immédiats (de court terme), de moyens et de long terme des actions et impératifs de la politique migratoire à définir.

Cet objectif nécessite des préalables, à savoir un système d'information efficace et des responsabilités politiques et institutionnelles très précises. Un leadership institutionnel est nécessaire pour l'efficacité de cette politique.

Objectif 2

Identifier les profils et trajectoires migratoires. Un effort prévisionnel est indispensable pour gérer dans la continuité les flux migratoires en dehors des contextes de crises.

Cette phase requiert une bonne connaissance du profil des diasporas à l'étranger. Cela permet une bonne projection du potentiel migratoire et de ses caractéristiques, une exploration des potentiels des pays d'accueil actuel et une identification des pays d'émigration potentiels (les nouveaux marchés).

Objectif 3

Définir une stratégie d'accompagnement des candidats à la migration. Définir une stratégie de formation et de qualification de la migration organisée. Œuvrer pour la valorisation et la reconnaissance internationale de la certification nationale. Définir enfin une stratégie de communication afin d'orienter la demande nationale d'émigration vers les profils de l'offre internationale sans nuire au bon fonctionnement du marché local d'emploi.

Objectif 4

Définir une stratégie d'accompagnement des migrants actuels. Conclure les conventions nécessaires pour protéger nos migrants et garantir leurs droits.

Objectif 5

Définir une stratégie de réinsertion des migrants de retour. Valoriser l'apport des migrants de retour dans la politique de développement régional. Etablir une cartographie des avantages financiers et fiscaux orientés vers l'investissement des expatriés de retour ou non au pays. Impliquer la communauté internationale dans les programmes de retour de migration et de développement régional. C'est dans ce sens qu'il est nécessaire de proposer un dispositif fiscal et financier clair et facile à actionner, d'assurer une coordination efficace entre les différentes institutions publiques intervenantes et enfin d'impliquer les partenaires (Europe, pays de voisinage ou organisation internationale, etc.) dans la gestion du dispositif.

VI.2 L'impératif de la mise en place d'un système d'information sur la migration d'emploi (SIME) en Tunisie

Présentation du SIME

Pour construire des politiques et des programmes de migrations de travail pertinents et efficaces ou même entreprendre une étude pertinente sur la question de la migration, il est nécessaire de disposer d'un système d'information sur la migration d'emploi (SIME).

La mise en place du SIME appelle des préalables garantissant son bon fonctionnement, à savoir :

- Améliorer la qualité des données disponibles.
- Homogénéiser les concepts et la compréhension des phénomènes migratoires.
- Harmoniser les nomenclatures, les sources et la nature des données.

Ainsi le SIME est un système conçu pour utiliser les ressources dont dispose chaque institution, d'où la nécessité de la systématisation de la communication, de la gestion et du traitement des données sur la migration d'emploi entre tous les intervenants.

Par définition, le Système d'Information sur la Migration d'Emploi constitue un instrument de base pour la conception et le pilotage des politiques et stratégies migratoires à court, moyen et long termes. Les impératifs suivants doivent être respectés pour garantir un SIME opérationnel :

- L'action de pilotage est le propre d'une structure unique qui gouverne le SIME et qui s'articule facilement avec les autres structures décisionnelles et de gestion intervenant dans le processus migratoire.
- La responsabilité et le rôle des institutions sont de premier ordre. Ainsi il est indispensable de garantir leurs prédisposition et capacité (institutionnelles, organisationnelles, etc.) à la collecte/diffusion des données sur la migration. Un effort est dans ce sens nécessaire dans le sens de l'harmonisation des concepts et nomenclatures des données disponibles ou requises.
- La collaboration entre les institutions est un impératif dans la logique de partage de l'information. Cela nécessite un dispositif organisationnel et des procédures standards. Un cadre légal fixant les mécanismes (guide de procédures) de la coopération doit être clairement défini.
- L'évaluation du SIME requiert la mise en place à priori d'un système d'évaluation intégré et d'un mécanisme de veille stratégique (fixer les objectifs, évaluation et ajustement).

Diagnostic du SIME en Tunisie

Le diagnostic du SIME, que nous avons mené et que nous présentons dans ce qui suit, s'articule autour de trois axes, à savoir :

1. Le rôle de chaque acteur et ses besoins pour la mise en place du SIME.
2. L'implication effective et les perspectives de coopération de chaque acteur, dans ce système.
3. La disponibilité des données sur la migration en Tunisie et leur communication pour la rédaction du rapport sur la migration de l'emploi en Tunisie 2012.

L'étude a révélé l'existence d'un fonctionnement minimum des structures impliquées dans le SIME. Ces institutions productrices ou utilisatrices des données sur la migration d'emploi en Tunisie, disposent presque toutes de données et procédures d'exploitation de ces données pour leurs propres besoins avec dans certains

cas des diffusions non systématiques. Cependant, des constantes sont faciles à observer. L'absence ou presque d'une systématisation de communication entre les institutions. La collaboration entre ces dernières est souvent ponctuelle et manque de suivi. Les nomenclatures des données utilisées diffèrent entre les institutions. Enfin, la multiplication des intervenants au niveau décisionnel et l'absence d'une structure de gouvernance du SIME.

Les données et les informations relatives aux migrations en Tunisie sont fragmentaires, inadéquates et parfois peu fiables. De plus, les définitions des concepts varient selon les sources, ce qui fait que les données produites diffèrent d'une source à l'autre. L'état des lieux des sources de données existantes sur les migrations permet de faire le point sur les principales sources statistiques disponibles au niveau national et dégage leurs limites. Il s'agit des données de routine, des enquêtes et recensements de la population.

VI.3 Structures publiques et données sur la migration d'emploi en Tunisie : L'intégration au SIME : état des lieux et insuffisances

Du fait de la complexité du phénomène migratoire et de la difficulté de le saisir, très peu d'institutions possèdent un système d'information ou de collecte efficient sur les migrations. Certaines structures nationales ont essayé tant bien que mal de tenir ou de collecter des données sur les migrations. Nous passons en revue, dans ce qui suit, ces différentes institutions tout en détaillant le type d'information qu'elles détiennent ainsi que leurs propres évaluations du système d'information. Nous présentons aussi, une lecture du niveau d'intégration des institutions au SIME¹⁷.

L'Institut National de la Statistique (INS)

C'est un établissement public à caractère non administratif. Il est placé sous la tutelle du Ministère du développement régional et de la planification. Il constitue en outre l'organisme central du système national de la statistique. Selon son statut, l'INS est administré par un conseil d'entreprises présidé par le Président Directeur Général de l'INS.

D'une part, il fournit des données sur les migrations à partir des recensements de population effectués chaque dix ans, un mini-recensement chaque cinq ans et une enquête population emploi trimestrielle qui donne une vision sur la migration d'une façon générale et non la migration de travail. Dans ce contexte, l'INS prépare un rapport sur la migration en Tunisie, à paraître en 2013. Il est cependant nécessaire d'améliorer le module migration dans les enquêtes pour relever ces insuffisances.

D'autre part, l'INS utilise le fichier des mouvements aux frontières du ministère de l'intérieur, le fichier des cartes consulaires du ministère des affaires étrangères, le fichier de la population du centre national de l'informatique et les fichiers de la CNSS et de la CNRPS.

Les problèmes majeurs des échanges avec les autres sources sont l'harmonisation des concepts et des nomenclatures, la systématisation des échanges, la faible coordination technique et la rétention de l'information.

¹⁷Voir annexe 13.

Office des Tunisiens à l'Etranger(OTE)

L'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE), créé en juin 1988 (Art.14 loi n° 60-88 du 2 juin 1988), a pour mission générale de fournir au gouvernement les éléments et les données lui permettant de mettre en œuvre une politique d'encadrement et d'assistance aux **Tunisiens résidents à l'étranger**. Cet office a une banque de données dont plusieurs fichiers de données à savoir celles transmises par INS, BCT, MAE, ANETI, APII, APIA, ATCT et la Poste. Ces données sont centralisées et font l'objet d'un rapport annuel publié dans leur site.

L'OTE possède des répertoires partiels tels que le répertoire des compétences à l'étranger, le répertoire des associations à l'étranger, le fichier des disparus, les rapports d'activité des attachés sociaux et le fichier des 41 000 Tunisiens de retour de Libye.

L'OTE relève le problème de la faible coordination entre ses services qui sont multiples, mais aussi celui de l'actualisation des données et de l'incomplétude des niveaux de désagrégation des données reçues. Les problèmes de manque de données individuelles et l'absence d'un système d'information centralisé entre les attachés sociaux sont aussi mis en avant. Et pour être intégré davantage dans le SIME, l'OTE suggère un cadre général d'échange des données avec une systématisation des procédures en élaborant des conventions, une dépersonnalisation des tâches, le règlement du problème de la nature et de la structure des données et enfin la mise en place d'un système d'évaluation.

Agence de coopération et assistance technique(ATCT)

Créée en avril 1972, l'Agence Tunisienne de Coopération Technique est un instrument privilégié de la coopération technique tunisienne. Organisme à but non lucratif, l'ATCT est née de la volonté de la Tunisie de mobiliser son savoir-faire et ses compétences humaines et institutionnelles au service de la solidarité internationale et du développement.

Placée sous la tutelle du Ministère de la Planification et de la Coopération Internationale, l'ATCT est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

En ce qui concerne les types de répertoires gérés par l'ATCT, il s'agit du répertoire des candidats à l'émigration qui contient près de 12 600 candidats et du répertoire des coopérants où on trouve près de 13 000 coopérants ainsi qu'une base des employeurs qui est en cours de construction.

Les insuffisances soulevées relèvent du problème de nomenclature, de celui du manque de traitement des données d'études d'évaluation statistique et du marché international. Le problème d'organisation et l'absence de manuel de procédures constituent les principaux obstacles à la coordination entre les institutions, et cela même si l'ATCT possède des relations d'échange de données avec INS, CNS, MES et le ministère de la santé. L'ATCT attend du SIME un processus clair de traitement, un manuel de procédure qui définit l'organisation et la responsabilisation et aussi l'implication de l'ATCT dans tout le processus, enfin, un leadership clairement défini.

Direction générale de la main d'œuvre étrangère (DGMEE)

C'est une direction au sein du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MFPE) qui s'occupe de l'insertion des jeunes professionnels à l'étranger en participant à l'élaboration des conventions bilatérales et à l'insertion des étrangers en Tunisie.

La DGMEE possède une base de données sur les immigrants et une nouvelle base en cours de construction interactive avec les employeurs et permettant une vérification et une validation des informations par les agents. La DGMEE reçoit aussi les données de l'ANETI notamment celles relatives aux contrats de travail et à l'exonération du timbre fiscal pour les émigrés tunisiens. Le recoupement des données de l'ANETI et celles des ambassades concernées (l'Ambassade de la France par exemple) améliorera certainement la qualité des informations sur la migration.

Pour que la DGMEE s'intègre au SIME, il faut régler le problème d'harmonisation des concepts et de la nomenclature, d'actualisation des données, d'élaboration d'un manuel de procédures et il faut également mener des études d'évaluation. Cela passe aussi par le renforcement de la fiabilité des statistiques pour les pays sans visa et sur la migration irrégulière. Outre l'ANETI et l'OFI, la DGMEE a des relations d'échange d'information avec l'OTE, l'INS. Enfin La DGMEE est membre du conseil de l'ATCT.

Pour cette direction, la mise en place du SIME aura besoin de structure équivalente à celle de l'ONEQ pour sa gestion, son développement des données de l'INS sur la migration, pour systématiser les communications d'information avec les ambassades en Tunisie et définir clairement les stratégies migratoires. Il faut cependant faire une distinction entre la migration de manière générale et la migration d'emploi.

Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

La CNSS est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière et rattaché au Ministère des Affaires Sociales. Elle a son siège à Tunis et son action est prolongée par 49 bureaux régionaux, locaux et antennes.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale est chargée de la gestion :

- du régime des prestations familiales, (les allocations familiales et la majoration pour salaire unique, les allocations pour le congé de naissance, les allocations pour le congé de jeunes travailleurs).
- du régime des assurances sociales, (indemnité de décès, capital-décès).
- des régimes des pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants pour les salariés et les non-salariés ainsi que du régime de retraite complémentaire pour les salariés du secteur non agricole dont la rémunération dépasse 6 fois le salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig).

En outre la CNSS mène une action sociale. Elle veille à l'application des conventions bilatérales de sécurité sociale conclues avec certains pays. La CNSS possède des données sur les migrants conventionnés en coopérant avec l'ATCT. Ces informations concernent la coopération technique et les détachés. En plus, la CNSS possède des données sur les Tunisiens à l'étranger hors convention mais qui ne sont pas complètes à cause du régime déclaratif et du non suivi de ces Tunisiens. Les données de la CNSS manquent cependant de précision sur les compétences professionnelles.

Pour que la CNSS s'intègre au SIME, il faut systématiser les procédures et les standardiser pour les institutions avec lesquelles la CNSS a des relations d'échange telles que l'ATCT, CNAM, CRES, INS, ministère des finances et la MFPE, en élaborant des conventions. Egalement, la CNSS devrait faire le suivi des migrants et ajouter des informations sur la situation professionnelle dans sa base. Finalement, il est aussi nécessaire d'effectuer des études d'évaluation périodiques.

Ministère des Affaires Etrangères (MAE)

Le MAE gère le système d'information « JALIA » qui structure les données consulaires. Ce système est non centralisé et non uniforme pour tous les consulats. Des problèmes d'harmonisation, de mise à jour et d'incomplétude des données sont autant d'insuffisances réduisant l'efficacité de ce système. Ces insuffisances sont essentiellement dues à la multiplication des intervenants, le manque de coordination entre ces intervenants et l'absence de service formel de traitement des données. C'est ainsi qu'il est nécessaire, au sein du MAE, d'avoir une seule direction qui s'occupe de la migration et la coordination entre les intervenants et une direction pour le traitement des données. Il faut notamment augmenter la diffusion de l'information en interne et externe.

L'une des missions du MAE consiste à préparer et conduire, en collaboration avec les départements ministériels concernés, la négociation et la conclusion des Traités, Conventions et Accords internationaux. Cependant le MAE n'a de relations d'échange soutenues qu'avec la MFPE, MDRP et le MPC(ATCT), ce qui conduit à une faible intégration au SIME. Il est donc nécessaire d'œuvrer pour l'élaboration d'un manuel de procédures qui détermine les responsabilités de chaque structure et le leadership dans la gouvernance de la migration, également dans le cadre d'échange d'informations entre institutions. L'amélioration de l'efficacité des politiques migratoires passe par l'application des procédures, la création des stratégies des prospections et la réalisation d'études d'évaluation.

Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI)

L'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant est un établissement public à caractère non administratif doté de la personnalité civile et de l'autonomie administrative et financière. Elle a pour principale mission la mise en œuvre de la politique du gouvernement relative à la promotion de l'emploi et est chargée notamment :

- d'animer le marché de l'emploi, au niveau national, régional, local et sectoriel au moyen notamment du réseau des bureaux de l'emploi et du travail indépendant.
- de développer l'information sur l'emploi et les qualifications professionnelles en direction des entreprises et des demandeurs d'emploi.
- de mettre en œuvre les programmes de promotion de l'emploi et d'insertion des jeunes, dont la réalisation lui est confiée par l'autorité de tutelle.
- d'apporter le soutien nécessaire à la promotion des petites entreprises et de l'emploi indépendant.
- d'assurer l'information et l'orientation professionnelles des demandeurs de formation en vue de leur insertion dans la vie active.
- d'organiser les opérations de placement de la main d'œuvre tunisienne à l'étranger et de veiller à leur réalisation.
- de faciliter la réinsertion dans l'économie nationale des travailleurs émigrés après leur retour définitif.

L'ANETI gère deux répertoires : celui des demandeurs d'emploi inscrits et celui des offres d'emploi. Un projet de la CV-tec est en cours de construction qui consiste à donner au demandeur la possibilité de faire une inscription en ligne, mettre son cv en trois langues et postuler aux offres déposées. L'entreprise peut aussi s'y inscrire pour pouvoir déposer ses offres en ligne et consulter les cv des demandeurs d'emploi.

L'ANETI a une faible intégration dans le SIME. Elle n'a des échanges qu'avec l'ATCT, la DGMEE et l'INS. L'ANETI fait face au problème de la nomenclature utilisée, qui n'est pas conforme à celle utilisée par les autres institutions, la non adaptation du dictionnaire des métiers et des fiches profession, l'absence d'un manuel de procédures qui assure la fluidité des échanges. L'ANETI souffre aussi des problèmes d'organisation de la prospection et du traitement des offres d'emploi émanant de l'étranger.

La Banque Centrale de Tunisie (BCT)

La Banque Centrale de Tunisie a pour mission générale de préserver la stabilité des prix. A cet effet, elle est chargée notamment :

- de veiller sur la politique monétaire
- de contrôler la circulation monétaire et de veiller au bon fonctionnement des systèmes de paiement et de garantir la stabilité, la solidité, l'efficacité ainsi que la sécurité de ces systèmes.
- de superviser les établissements de crédit
- de préserver la stabilité et la sécurité du système financier.

Dans sa mission, la Banque Centrale collecte et gère des données sur les transferts et les revenus des travailleurs à l'étranger ainsi que toute information sur les produits et services financiers rendus aux migrants par les banques tunisiennes. Ces données ne sont pas régulièrement actualisées et elles sont limitées au niveau de la richesse, elles manquent notamment de répartition par région d'origine du migrant.

La Banque Centrale communique ses données à la douane, l'OTE, la FIPA, l'API et l'INS. Ces échanges ne sont pas tous systématiques mais suivent souvent des correspondances et non des conventions d'où la nécessité d'établir des conventions d'échanges pour systématiser ces échanges. Les études d'évaluation sont inexistantes à la Banque Centrale, malgré l'importance de ces études pour le développement du système d'information de la Banque.

Direction Générale des Douanes (DGD)

La douane est chargée, entre autres, de la perception des droits, taxes et impôts dus à l'importation et à l'exportation des marchandises au profit du Budget de l'Etat ainsi que de la perception des taxes parafiscales au profit de la caisse générale de compensation et aux caisses interprofessionnelles. Par ailleurs, la douane veille à garantir une perception correcte de ces droits et taxes et contribue à lutter contre l'évasion fiscale. Aussi, la douane joue-t-elle un rôle de contrôle de la circulation des marchandises et des capitaux aussi bien à l'intérieur du pays qu'au niveau des frontières. Pour faciliter la tâche des douaniers, un système d'information SINDA est en vigueur depuis 1982 ; il fournit des données sur les déclarations des devises importées par les voyageurs et les importations en franchise des véhicules et des effets personnels suite au changement de résidence (FCR). Bien que le système SINDA ait enregistré des évolutions, il nécessite des améliorations au niveau de la complétude de la saisie des données, notamment pour établir des statistiques claires sur les retours par région/genre etc. Ainsi, la douane en tant que direction déclare le problème de la faible communication et du manque de sensibilisation des migrants sur leurs droits lors du retour d'où la nécessité d'une représentation de la douane à l'étranger.

L'INS, la BCT, le Ministère des Finances, l'OTE, le Ministère de Commerce et de l'Artisanat sont en relation d'échange avec la douane et une convention est en cours de préparation avec le Ministère de l'Intérieur pour relever le problème de la lenteur des procédures.

Ministère des Affaires Sociales (MAS)

En tant qu'intervenant sur le marché de l'emploi et celui de la migration, le MAS est en train de construire son propre système d'information sur la migration et une plateforme virtuelle sera conçue qui comprend trois espaces un pour les associations, un pour les compétences tunisiennes à l'étranger et un pour les attachés sociaux. Le MAS est en relation d'échange de données avec le CRESS, la CNRPS et la CNSS. Le MAS relève le problème majeur de l'absence de l'identifiant unique entre ces sources, et cherche à croiser ses données avec celles du Ministère de l'Intérieur pour plus de fiabilité. Le MAS communique ses données aussi au Ministère des Finances, au Ministère de la Santé et au Ministère du Transport. Le MAS relève une faible coordination entre les intervenants d'où la nécessité d'un travail collaboratif et de la mise en place d'un manuel de procédures qui définit le leadership et le rôle de chaque intervenant.

Caisse Nationale de la Retraite et de la Prévoyance Sociale (CNRPS)

La CNRPS gère les informations relatives à la fonction publique et aux fonctionnaires. La caisse est donc étroitement liée au processus de coopération technique et intervient dans le système d'information sur la migration à travers ses échanges avec l'ATCT, la CRESS et le CNI pour actualiser la situation des fonctionnaires et coopérants dans son système de gestion de paie INSAF. Pour que la CNRPS s'intègre davantage dans le SIME, il faut uniformiser les nomenclatures par les différentes sources de données, appliquer les conventions signées et développer le système d'information existant.

Remarque : Un exemple de l'intermédiation privée : ADECCO - Tunisie

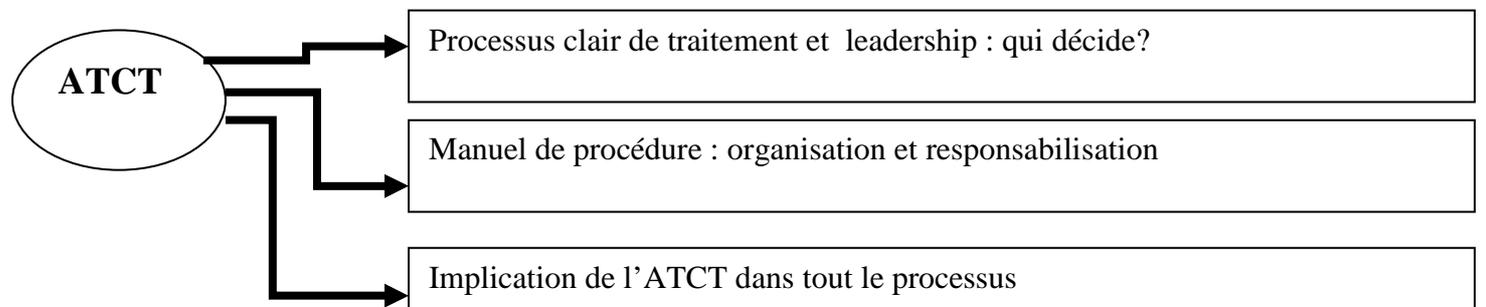
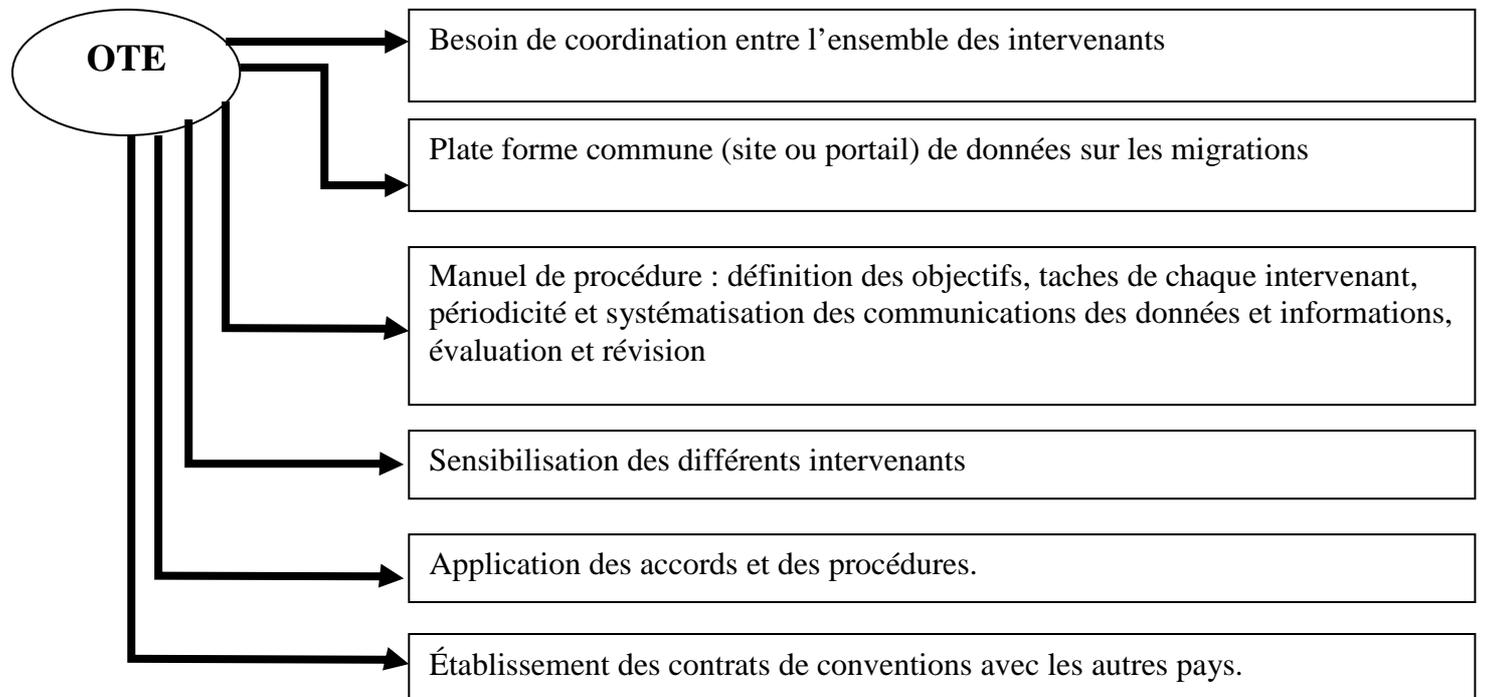
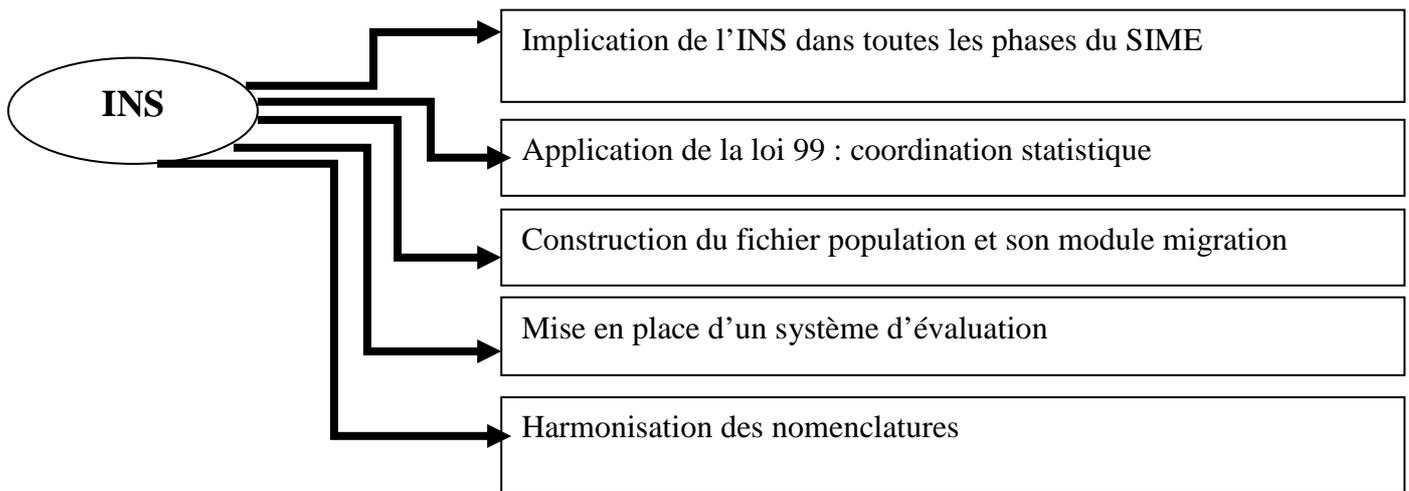
Adecco Tunisie, filiale du Leader mondial des Ressources Humaines, est avant tout un partenaire attentif, aux côtés de celles et de ceux qui veulent évoluer. A l'échelle internationale comme au niveau local, il assure l'adéquation entre les besoins des entreprises et les aspirations professionnelles des candidats. Comme il est intervenant dans le marché de l'emploi, il collabore nécessairement avec l'ANETI, l'ATCT et la DGIME mais il relève principalement les insuffisances suivantes pour mieux s'impliquer dans le SIME, il s'agit du problème de financement des placements par le privé (réglementation) et des obstacles de fonctionnement du public relatifs à l'administration.

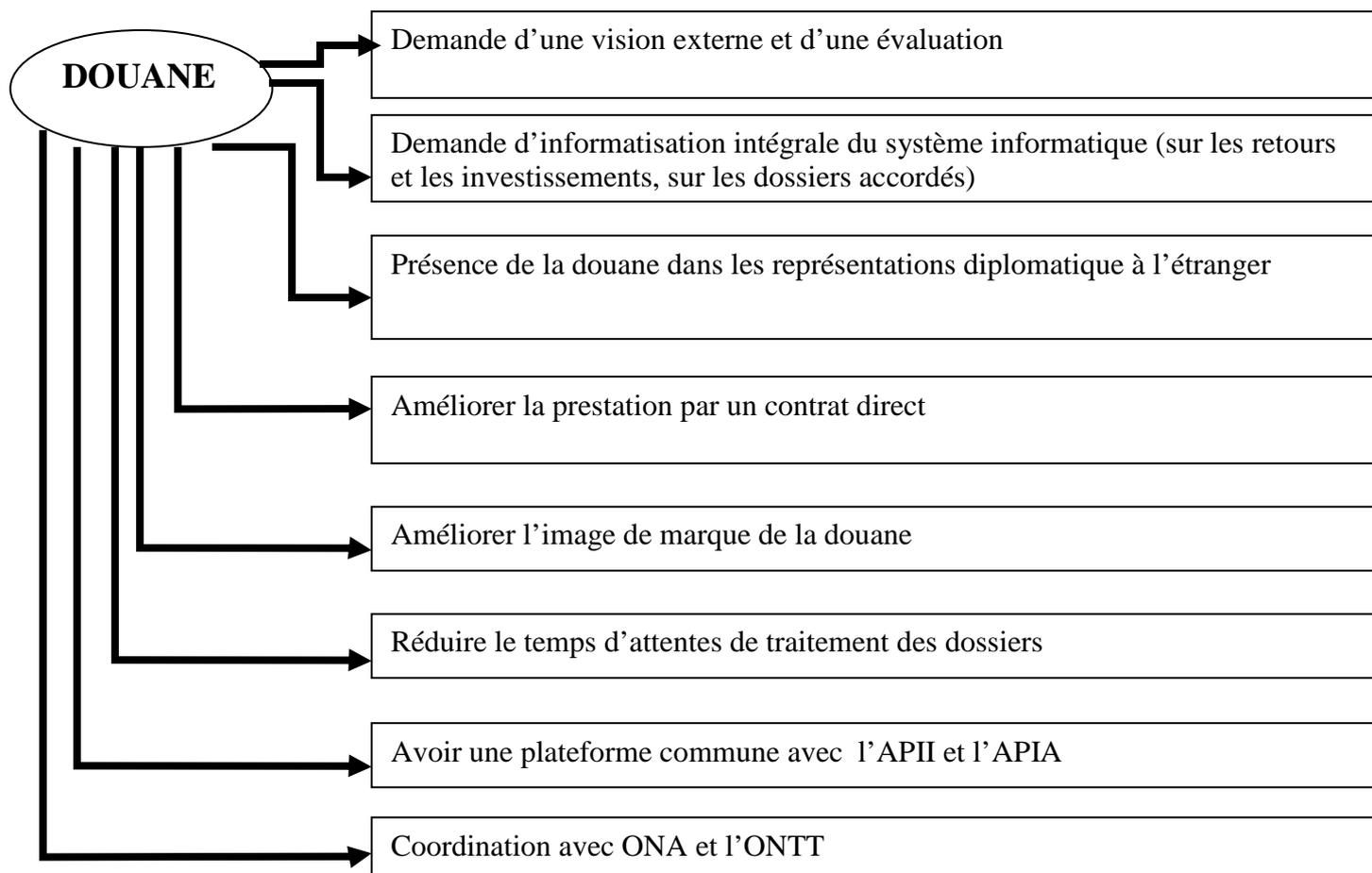
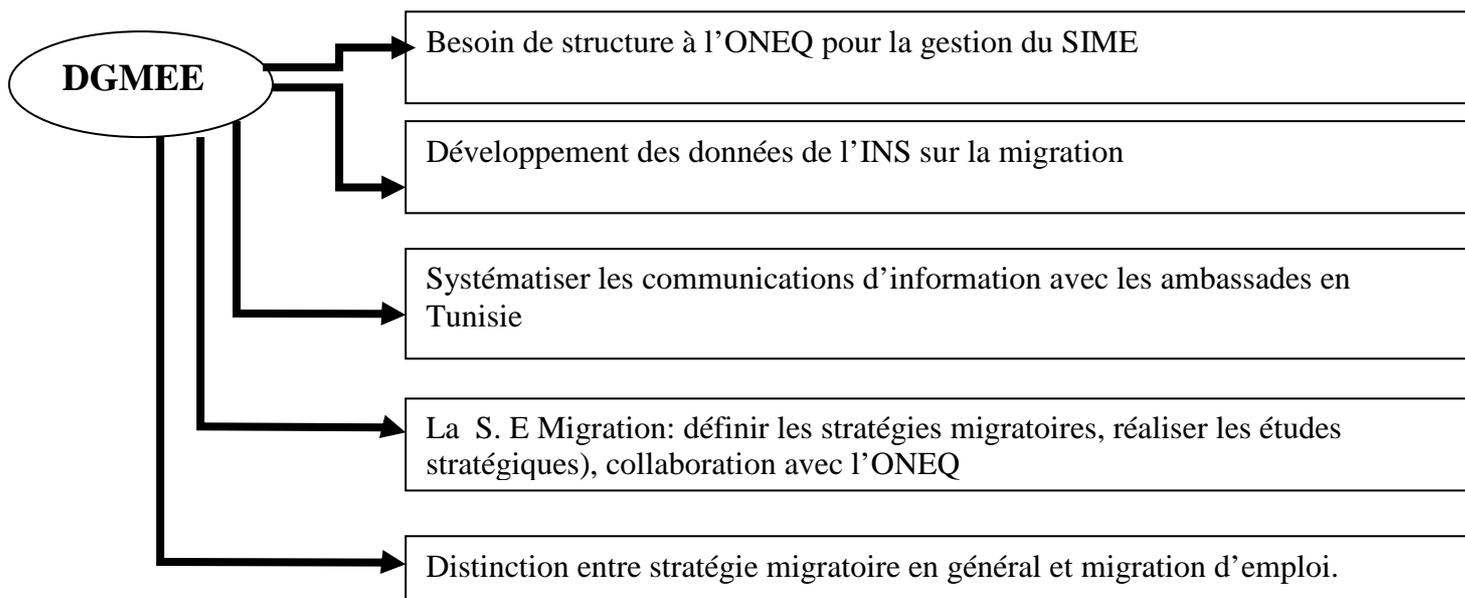
VI.4 Les attentes des acteurs du SIME

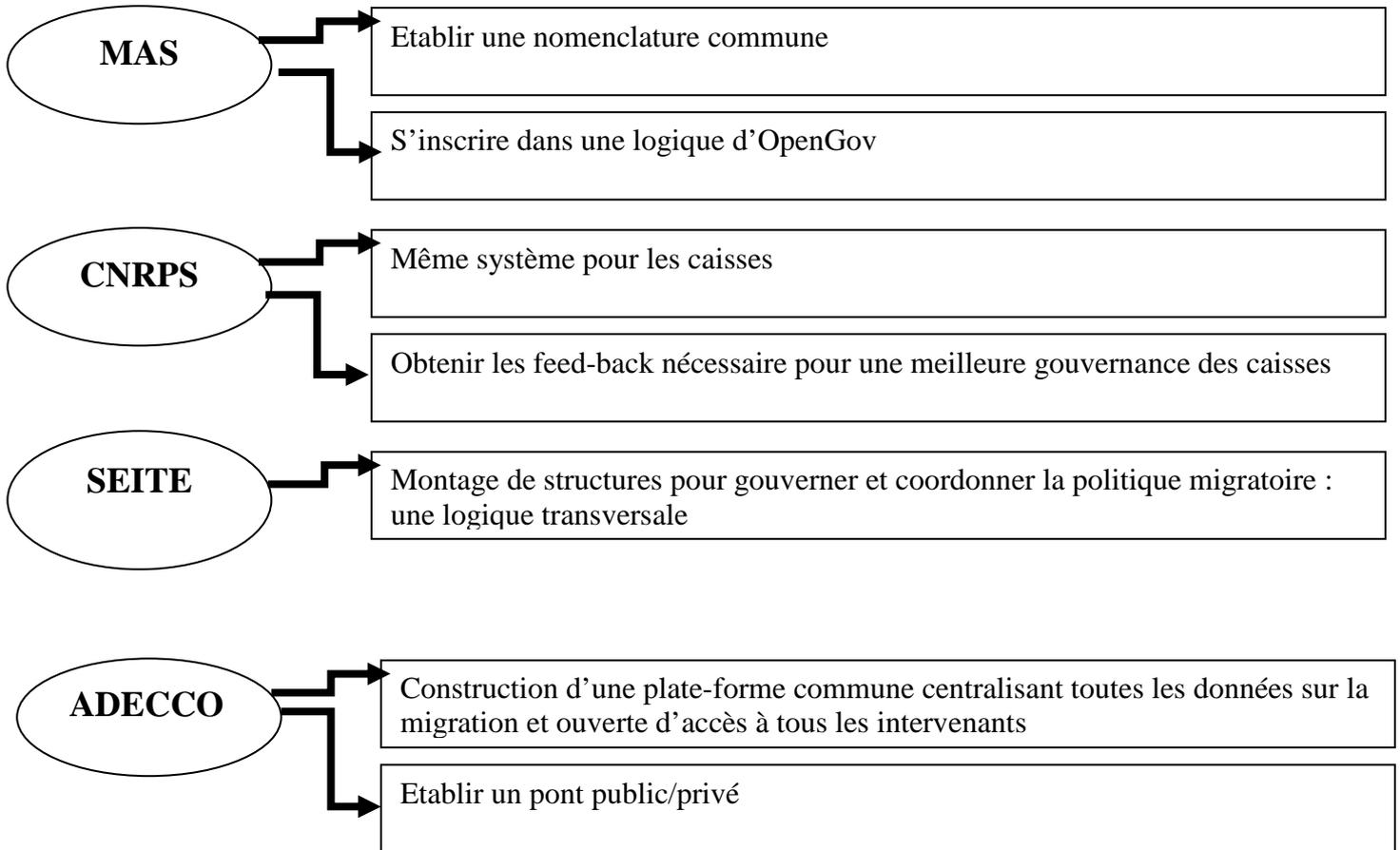
Le diagnostic du SIME, mené dans la section précédente a révélé des insuffisances qui nuisent à l'efficacité de ce système d'information. Le degré d'intégration des institutions présentées au SIME diffère ainsi en fonction de la présence ou non de service statistique, de structure de traitement des données, de règles et procédures organisationnelles et de conventions de coordination inter-institutions.

Les attentes¹⁸ de ces acteurs de la mise en place du SIME diffèrent en fonction de leur rôle dans le processus migratoire et le diagramme suivant résume celles de chaque acteur.

¹⁸Voir annexe 14.







Conclusion

Cette étude s'inscrit dans le cadre des travaux sur le diagnostic et la mise en place du SIME en Tunisie. Ce système est nécessaire pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques migratoires.

C'est dans ce sens que la disponibilité de données fiables et représentatives constitue une condition nécessaire et non suffisante à la mise en place du système d'information sur la migration d'emploi en Tunisie. Le niveau de traitement de cette information obéit ensuite aux impératifs de diagnostic et d'évaluation des conditions de la population des migrants et celle des candidats à la migration. La mise en place d'un système de contrôle, basé sur des indicateurs statistiques clairement définis, permet dans un deuxième temps de veiller à la concrétisation des stratégies migratoires prédéfinies et de réaliser un suivi et une comparaison transversale de l'évolution des caractéristiques des migrants.

La présente étude s'est clairement inscrite dans la première phase d'analyse. Ainsi, une lecture sur la décennie 2002-2012, des données disponibles sur la migration d'emploi en Tunisie, a permis d'identifier les profils de l'émigration et de l'immigration, ainsi que leurs évolutions. Il reste à préciser que la qualité des données traitées n'est pas parfaite. Certaines insuffisances sont cependant présentes, au niveau de la représentativité des populations étudiées, de la finesse et du niveau de désagrégation possible mais aussi au niveau de leur homogénéité ou leur harmonisation. Même si ces insuffisances ne nuisent pas gravement aux études exploratoires de profiling et de lecture tendancielle, elles empêchent clairement toute tentative sérieuse de construction d'un cadre prévisionnel. Un important effort d'amélioration de la qualité des données disponibles doit être réalisé avant de prétendre détenir des sources fiables d'informations. Cet effort doit se conjuguer avec la nécessité d'harmonisation des nomenclatures utilisées par l'ensemble des institutions, mais aussi des concepts et définitions des différents aspects relatifs aux phénomènes migratoires. Enfin, et pour étoffer tous ces efforts, l'amélioration de la coordination entre toutes les institutions intervenantes dans le processus migratoire - acteurs, producteurs ou utilisateurs d'informations - doit constituer un objectif majeur de la mise en place du SIME. Cela peut passer par une définition d'un cadre légal, organisationnel et formel de l'ensemble des relations, ou dans certain cas par la mise à jour et l'application de conventions interinstitutionnelles qui existent mais qui sont complètement négligées.

Annexe 1

**Tableau 28 : Répartition d'élèves Tunisiens résidents
à l'étranger par pays (en%) (2005-2011)**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
France	68,1	71,9	66,5	65,9	63,3	56,9	63,9
Italie	10,1	9,6	9,9	13,4	14,8	16,8	10,2
Allemagne	6,1	3,4	9,2	6,7	5,6	10,2	6,9
Belgique	1,7	0,9	1,1	1,3	1,5	1,7	1,8
Suisse	1,5	1,4	1,2	1,3	1,3	1,4	1,8
Algérie	1,2	1,2	1,1	1,1	1,2	1,2	0,8
Arabie Saoudite	1,5	1,4	0,9	1,1	1,2	1,3	1,5
Lybie	4,2	4,2	4,3	3,9	3,9	1,7	4,1
Emirats Arabes Unis	0,5	0,5	0,6	0,4	0,4	0,5	0,4
Qatar	0,5	0,5	0,5	*	0,9	0,8	0,6
Canada	0,6	0,6	0,1	0,7	0,8	0,4	0,0
Autres	4,1	4,4	4,6	4,3	5,1	7,2	7,9
Ensemble	100,00 (152107)	100,00 (51 577)	100,00 (175698)	100,00 (164882)	100,00 (165 229)	100,00 (157213)	100,00 (157510)
Taux d'accroissement	*	- 0,0035	+ 15,9	- 6,2	+ 0,2	-4,8	+ 0,002

Source : MAE, 2012.

Annexe 2

Tableau 29 : Evolution des Tunisiens résidents à l'étranger par pays (2002-2011)

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
France	480 067	493 028	511 176	535 608	551 668	555 347	577 998	598 504	625 864	649 234
Allemagne	45 904	53 925	56 043	70 349	72 112	80 336	82 635	85 532	85 218	82 924
Italie	89 896	101 042	112 289	113 845	127 059	142 972	141 907	152 721	169 099	184 484
Belgique	16 982	17 084	17 225	15 212	17 852	18 033	19 441	20 752	22 025	23 861
Suisse	6 909	6 909	9 592	10 687	10 953	11 533	12 318	13 109	15 014	15 776
Ens. Europe	668 173	701 660	738 582	779 161	815 483	846 803	873 947	911 378	958 606	1 000 075
Algérie	13 249	13 554	13 867	14 616	14 848	15 637	15 898	16 402	16 753	17 753
Lybie	53 601	60 023	67 269	71 522	71 522	77 877	83 633	87 177	91 669	93 556
Maroc	4 000	4 082	4 069	4 222	4 240	4 255	3 035	2 860	1 252	3 597
Mauritanie	351	451	423	375	336	340	364	396	364	343
Ens. Maghreb	71 201	78 110	85 628	90 735	90 946	98 109	102 930	106 835	110 038	115 249
Arabie Saoudite	13 188	19 217	15 472	18 150	18 250	19 214	20 017	18 582	19 350	15 287
Oman	3 643	1 745	1 600	1 875	1 973	2 257	2 478	2 398	2 475	3 323
Emirats arabes unis	5 517	8 115	6 500	7 293	7 293	10 838	12 420	13 842	15 670	13 593
Qatar	2 772	2 973	3 446	3 706	3 706	3 706	5 926	3 039	4 785	6 884
Ens. pays Arabes	31 886	38 816	34 115	38 138	38 718	44 546	50 326	47 879	52 252	49 903
Ens. pays d'Afrique	955	1 149	1 054	1 236	1 277	754	1 057	1 279	1 495	1 843
Canada	11 545	12 347	13 181	11 583	11 583	13 220	14 202	15 272	16 822	18 135
U.S.A.	9 348	9 800	10 793	11 426	13 383	12 913	13 377	13 726	14 683	14 966
Ens. Améri.et A. pays	21 665	23 469	25 487	24 674	26 716	27 961	29 537	30 841	33 243	34 859
ENSEMBLE GENERAL	793 880	843 204	884 866	933 944	973 140	1 018 173	1 057 797	1 098 212	1 155 634	1 201 929

**Tableau 30: Répartition des tunisiens résidents à l'étranger par pays
et par domaines d'activité (en %) en 2011**

	Travailleurs	Sans emploi	Elèves	Etudiants	Autres	Total
France	46,4	13,8	15,5	5,7	18,6	100,0
Allemagne	43,8	5,3	13,2	5,5	32,2	100,0
Italie	63,5	12,1	8,7	7,2	8,5	100,0
Belgique	47,0	18,0	11,9	14,9	8,3	100,0
Suisse	58,6	3,8	18,2	5,0	14,5	100,0
Angleterre-Irlande	83,4	2,8	6,8	3,3	3,7	100,0
Ensemble Europe	49,7	12,3	14,2	6,4	17,4	100,0
Algérie	44,0	30,3	7,0	6,3	12,4	100,0
Lybie	69,2	8,6	6,8	0,7	14,6	100,0
Maroc	48,8	4,0	10,7	5,2	31,4	100,0
Mauritanie	53,6	14,0	18,4	6,7	7,3	100,0
Ensemble Maghreb	64,6	11,9	7,0	1,8	14,8	100,0
Arabie Saoudite	57,0	4,1	15,8	0,3	22,8	100,0
Syrie	41,5	20,1	23,5	2,8	12,1	100,0
Oman	62,4	18,6	7,3	0,6	11,2	100,0
Emirats arabesunis	90,8	0,5	4,2	2,4	2,0	100,0
Qatar	66,1	10,7	13,6	3,4	6,1	100,0
Egypte	51,2	6,7	9,8	9,0	23,3	100,0
Autres pays Arabes	63,0	15,5	10,0	5,5	5,9	100,0
Ensemble pays Arabes	68,3	7,1	10,9	2,5	11,2	100,0
Ensemble pays d'Afrique	70,3	7,9	6,0	8,1	7,7	100,0
Canada	59,0	12,4	0,3	28,3	0,1	100,0
U.S.A.	79,3	0,0	12,7	7,9	0,0	100,0
Autres pays	54,3	5,1	19,7	4,6	16,3	100,0
Ens. Améri. et autres pays	67,5	6,7	6,6	18,4	0,9	100,0
ENSEMBLE GENERAL	52,5	11,8	13,1	6,2	16,4	100,0

Source : MAE, 2012.

Annexe 3

Tableau 31 : Evolution des coopérants et experts tunisiens par pays d'affectation (2002-2012)

Pays d'affectation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Arabie saoudite	2 956	2 740	2 555	2 603	2 889	2 653	2 675	2 438	2 248	2 313	2 416
Bahreïn	273	260	332	342	376	324	306	289	245	244	238
Emirats Arabes unis	1 152	1 307	1 326	1 353	1 502	1 863	1 966	1 957	1 739	1 787	1 804
Koweït	246	280	279	287	316	752	1 034	1 201	1 166	1 197	1 285
Oman	1 587	1 238	1 085	1 107	1 235	1 015	1 119	1 206	1 263	1 601	2 020
Qatar	827	917	1 065	1 086	1 205	1 486	1 575	1 479	1 287	1 819	2 010
Pays africains	117	112	117	151	165	178	305	314	167	287	410
Pays européens	472	541	604	676	713	762	822	907	1 029	1 177	1 390
Amérique et Asie	209	233	261	296	347	352	427	507	551	647	735
Organismes internationaux	363	346	409	413	416	494	480	528	514	519	499
Autres	19	53	59	55	5	70	94	64	216	49	79
Ensemble	8 221	8 027	8 092	8 369	9 169	9 949	10 803	10 890	10 425	11 640	12 886
Taux de variation		-2,35%	0,8%	3,4%	9,6%	8,5%	8,6%	0,8%	-4,3%	11,65%	10,7%

Source : ATCT, 2012.

Annexe 4

Tableau 32 : Répartition des coopérants et experts tunisiens par pays d'affectation (2002-2012) (en%)

Pays d'affectation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Arabie saoudite	36,0	34,1	31,6	31,1	31,5	26,7	24,8	22,4	21,6	19,9	18,7
Bahreïn	3,3	3,2	4,1	4,1	4,1	3,3	2,8	2,7	2,4	2,1	1,8
Emirats arabes unis	14,0	16,3	16,4	16,2	16,4	18,7	18,2	18,0	16,7	15,4	14,0
Koweït	3,0	3,5	3,4	3,4	3,4	7,6	9,6	11,0	11,2	10,3	10,0
Oman	19,3	15,4	13,4	13,2	13,5	10,2	10,4	11,1	12,1	13,8	15,7
Qatar	10,1	11,4	13,2	13,0	13,1	14,9	14,6	13,6	12,3	15,6	15,6
Pays africains	1,4	1,4	1,4	1,8	1,8	1,8	2,8	2,9	1,6	2,5	3,2
Pays européens	5,7	6,7	7,5	8,1	7,8	7,7	7,6	8,3	9,9	10,1	10,8
Amérique et Asie	2,5	2,9	3,2	3,5	3,8	3,5	4,0	4,7	5,3	5,6	5,7
Organisations internationales	4,4	4,3	5,1	4,9	4,5	5,0	4,4	4,8	4,9	4,5	3,9
Autres	0,2	0,7	0,7	0,7	0,1	0,7	0,9	0,6	2,1	0,4	0,6
Ensemble	100,0										

Annexe 5

Tableau 33 : Evolution des coopérants et experts tunisiens par activité (2002-2012)

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Education et sport	3 476	3 314	3 225	3 313	3 579	3 714	4 140	4 486	4 776	5 399	6 245
Santé	2 277	2 409	2 442	2 478	2 431	2 659	2 755	2 736	2 754	2 866	3 073
Administration	478	451	474	570	789	878	944	943	692	778	1 056
Transport et communications	104	72	119	120	406	404	457	195	262	309	337
Travaux publics	125	108	116	130	150	160	195	217	220	218	372
Electricité et pétrole	1 188	1 099	1 117	1 103	1 136	1 124	1 144	982	902	900	796
Agriculture	104	97	96	101	98	108	122	114	123	128	130
Autres	469	477	503	554	580	902	1 046	1 217	696	1 042	877
Ensemble	8 221	8 027	8 092	8 369	9 169	9 949	10 803	10 890	10 425	11 640	12 886

Tableau 34 : Evolution des coopérants et experts tunisiens par activité (2002-2012) (en %)

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Education et sport	42,3	41,3	39,9	39,6	39,0	37,3	38,3	41,2	45,8	46,4	48,5
Santé	27,7	30,0	30,2	29,6	26,5	26,7	25,5	25,1	26,4	24,6	23,8
Administration	5,8	5,6	5,9	6,8	8,6	8,8	8,7	8,7	6,6	6,7	8,2
Transport et communications	1,3	0,9	1,5	1,4	4,4	4,1	4,2	1,8	2,5	2,7	2,6
Travaux publics	1,5	1,3	1,4	1,6	1,6	1,6	1,8	2,0	2,1	1,9	2,9
Electricité et pétrole	14,5	13,7	13,8	13,2	12,4	11,3	10,6	9,0	8,7	7,7	6,2
Agriculture	1,3	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,0	1,2	1,1	1,0
Autres	5,7	5,9	6,2	6,6	6,3	9,1	9,7	11,2	6,7	9,0	6,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Annexe 6

Tableau 35 : Répartition des coopérants et experts par groupe de domaine et par pays en 2006 et en 2012

	Pays Arabes		Pays africains		Amérique		Pays asiatiques		Europe		Les organisations internationales		Total	
	2006	2012	2006	2012	2006	2012	2006	2012	2006	2012	2006	2012	2006	2012
Enseignements et éducation physique et sports	3 116	5 336	71	61	108	296	6	15	176	436	102	98	3 579	6 242
Santé	1 985	2 116	13	200	31	94	2	3	380	642	20	17	2 431	3 072
Administration	515	556	17	32	60	160	6	3	66	144	125	160	789	1 055
Ingénierat	1 144	856	47	87	107	157	8	8	75	134	110	168	1 491	1 410
Agriculture et pêche	25	39	11	18	12	17	0	0	6	11	44	45	98	130
Services	601	524	4	11	4	5	1	1	9	17	8	6	627	564
Autres domaines	137	390	2	1	3	6	4	0	1	6	7	5	154	408
Total	7 523	9 817	165	410	325	735	27	30	713	1 390	416	499	9 169	12 881

Source : ATCT.

Tableau 36 : Répartition des coopérants et experts par groupe de domaine et par pays en 2006 et en 2012 (en %)

	Pays Arabes		Pays africains		Amérique		Pays asiatiques		Europe		Les organisations internationales		Total	
	2006	2012	2006	2012	2006	2012	2006	2012	2006	2012	2006	2012	2006	2012
Enseignements et éducation physique et sports	41,4	54,4	43,0	14,9	33,2	40,3	22,2	50,0	24,7	31,4	24,5	19,6	39,0	48,5
Santé	26,4	21,6	7,9	48,8	9,5	12,8	7,4	10,0	53,3	46,2	4,8	3,4	26,5	23,8
Administration	6,8	5,7	10,3	7,8	18,5	21,8	22,2	10,0	9,3	10,4	30,0	32,1	8,6	8,2
Ingénierat	15,2	8,7	28,5	21,2	32,9	21,4	29,6	26,7	10,5	9,6	26,4	33,7	16,3	10,9
Agriculture et pêche	0,3	0,4	6,7	4,4	3,7	2,3	0,0	0,0	0,8	0,8	10,6	9,0	1,1	1,0
Services	8,0	5,3	2,4	2,7	1,2	0,7	3,7	3,3	1,3	1,2	1,9	1,2	6,8	4,4
Autres domaines	1,8	4,0	1,2	0,2	0,9	0,8	14,8	0,0	0,1	0,4	1,7	1,0	1,7	3,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ATCT.

Annexe 7

Tableau 37 : Répartition des coopérants recrutés par domaine par pays en 2012

Domaine/ Pays	Enseignement	Santé	Administration	Ingéniorat	Services	Autres Domaines	Total
Oman	569	11	13	15			608
ArabieSaoudite	393	167	13	56	9	1	639
Qatar	110	145	19	28	25	36	363
Emirats	149	13	3	2	155	25	347
Libye	10	103	7	3	1	1	125
Koweït	82	13	1	3	107	2	208
Autres pays arabes	26	56	10	8			100
France	82	19	28	8			137
Belgique	3	42	4				49
Alemagne	7		7	1			15
Pays Africains	4	15	11	18		2	50
Canada	46	16	47	6			115
Organismes et autres pays	42	15	28	16			101
Organisations internationales	10	0	23	8			41
Total	1 533	615	241	172	297	67	2 898

Tableau 38 : Evolution des coopérants recrutés par domaine par pays (2005 et 2012) (en %)

	Pays arabes		Europe		Pays africains		Amérique et Asie		Organismes et autres pays		Organisations internationales		Total	
	2005	2012	2005	2012	2005	2012	2005	2012	2005	2012	2005	2012	2005	2012
Enseignement	572	1 313	28	111	13	7	27	50	12	42	6	10	147	1 533
Santé	239	452	53	117	2	0	1	31	2	15	4	0	53	615
Administration	60	56	4	42	4	7	16	58	6	28	9	23	140	214
Ingéniorat	36	107	3	16	21	1	7	24	8	16	7	8	70	172
Services	103	297	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	297
Autres domaines	28	65	1	0	3	0	1	2	2	0	2	0	7	67
Total	1 038	2 290	91	286	43	15	52	165	31	101	28	41	418	2 898
	Pays arabes		Europe		Pays africains		Amérique et Asie		Organismes et autres pays		Organisations internationales		Total	
	2005	2012	2005	2012	2005	2012	2005	2012	2005	2012	2005	2012	2005	2012
Enseignement	55,1	57,3	30,8	38,8	30,2	46,7	51,9	30,3	38,7	41,6	21,4	24,4	35,2	52,9
Santé	23,0	19,7	58,2	40,9	4,7	0,0	1,9	18,8	6,5	14,9	14,3	0,0	12,7	21,2
Administration	5,8	2,4	4,4	14,7	9,3	46,7	30,8	35,2	19,4	27,7	32,1	56,1	33,5	7,4
Ingéniorat	3,5	4,7	3,3	5,6	48,8	6,7	13,5	14,5	25,8	15,8	25,0	19,5	16,7	5,9
Services	9,9	13,0	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,2	0,0	0,0	0,0	0,2	10,2
Autres domaines	2,7	2,8	1,1	0,0	7,0	0,0	1,9	1,2	6,5	0,0	7,1	0,0	1,7	2,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Annexe 8

Tableau 39 : Répartition des étrangers en Tunisie par gouvernorat et par pays d'origine en 2013

	France	Italie	Allemagne	Angleterre	Turquie	Chine	Maroc	Algérie	Libye	Autres	Total
TUNIS	2 481	752	215	114	51	56	1 265	1 885	134	2 215	9 034
ARIANA	480	236	59	6	17	23	505	315	66	2 012	3 653
BEN AROUS	264	129	56	9	152	7	389	633	24	452	2 091
MANOUBA	38	23	7	2	3	0	119	1 398	9	-1 080	510
NABEUL	668	412	253	53	15	1	238	158	25	496	2 294
ZAGHOUAN	18	19	6	2	0	0	62	47	15	31	185
BIZERTE	216	123	43	2	5	38	91	382	27	177	1 077
BEJA	17	5	9	0	0	0	14	167	4	39	251
JENDOUBA	34	9	14	0	0	15	13	150	1	41	276
LE KEF	14	7	3	0	0	0	9	545	1	73	651
SILIANA	3	11	6	0	0	0	5	215	2	13	253
KAIROUAN	13	28	6	1	0	2	0	28	0	132	210
KASSERINE	18	5	1	1	0	1	8	145	1	26	205
SIDI BOUZID	5	0	4	0	0	1	21	26	17	38	95
SOUSSE	722	188	219	42	38	3	324	210	13	682	2 428
MONASTIR	432	79	55	25	2	2	125	54	3	187	961
MAHDIA	133	65	30	5	2	0	62	26	8	108	431
SFAX	163	38	20	26	2	3	177	83	47	333	845
GAFSA	11	5	6	1	1	25	83	175	4	80	387
TOZEUR	51	17	4	1	0	0	10	129	0	28	240
KEBILI	30	7	4	1	0	0	9	11	0	28	90
GABES	57	5	6	3	0	0	21	31	3	66	189
MEDENINE	970	113	195	12	3	1	57	43	11	281	1 675
TATAOUINE	19	4	0	0	0	0	7	27	6	30	87
TOTAL	6 857	2 280	1 221	306	291	178	3 614	6 883	421	6 488	28 118

Annexe 9

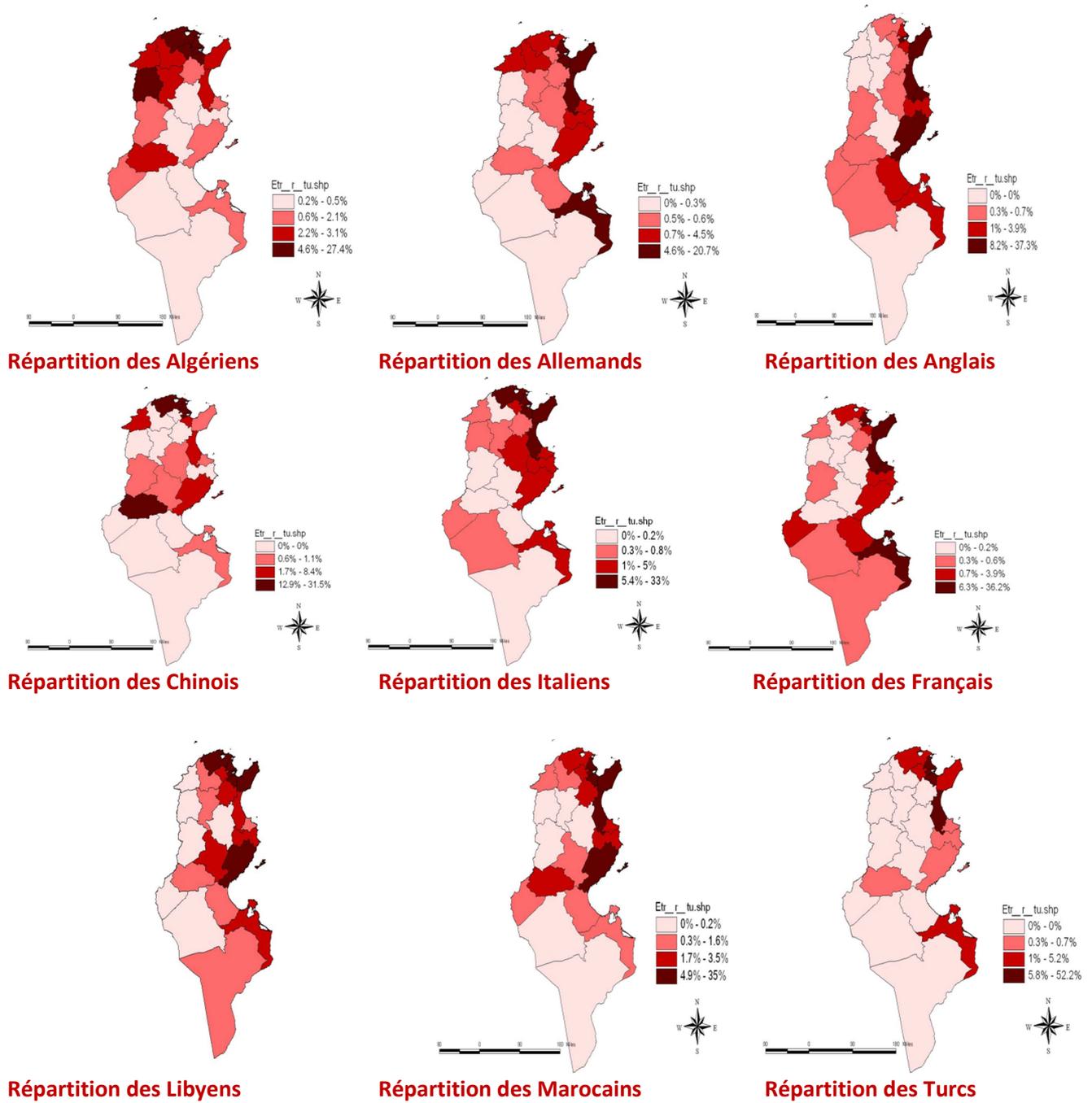


Figure 52 : Répartition des étrangers en Tunisie 2013

Annexe 10

Tableau 40: Répartition de la main d'œuvre étrangère par secteur d'activité (2002-2012)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Fab. d'articles sanitaires et accessoires	102	63	58	64	66	71	69	61	61	42	40
Pêche, pisciculture et aquaculture	111	87	75	52	42	32	35	19	16	15	7
Industries extractives	284	212	218	136	215	287	441	458	397	361	297
Industries manufacturières	2 281	1 908	2 058	1 892	2 161	1 998	2 108	2 152	2 123	1 909	1 552
Production et distribution d'électricité et de gaz	67	46	47	55	39	122	118	24	72	27	8
Construction	469	276	380	286	314	374	696	884	541	543	528
Commerce réparat. automobile et articles domestiques	320	226	324	238	358	269	387	437	424	410	404
Hôtels et restaurations	858	703	744	670	811	966	922	787	746	458	437
Transports et communications	1 082	1 110	1 187	1 287	1 514	1 418	1 471	1 311	1 326	707	711
Activités financières	80	70	78	60	82	79	83	74	82	62	52
Immobilier, location et services aux entreprises	511	521	602	705	760	869	979	1 129	1 191	1 162	873
Administration publique	17	12	8	9	12	4	4	3	1	1	1
Education	94	79	78	77	74	89	116	143	189	144	139
Santé et action sociale	41	37	37	28	34	48	44	40	35	36	40
Services collectifs, sociaux et personnels	217	183	196	256	315	285	260	245	254	169	174
Services domestiques	21	12	23	20	34	44	29	42	33	28	19
Organismes extraterritoriaux	50	44	25	44	26	49	38	33	31	34	37
Total	6 605	5 589	6 138	5 879	6 857	7 004	7 800	7 842	7 522	6 108	5 319

Tableau 41 : Répartition de la main d'œuvre étrangère par secteur d'activité (en %) (2002-2012)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Fab. d'articles sanitaires Et accessoires	1,5	1,1	0,9	1,1	1,0	1,0	0,9	0,8	0,8	0,7	0,8
Pêche, pisciculture et aquaculture	1,7	1,6	1,2	0,9	0,6	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1
Industries extractives	4,3	3,8	3,6	2,3	3,1	4,1	5,7	5,8	5,3	5,9	5,6
Industries Manufacturières	34,5	34,1	33,5	32,2	31,5	28,5	27,0	27,4	28,2	31,3	29,2
Production et distribution d'électricité et de gaz	1,0	0,8	0,8	0,9	0,6	1,7	1,5	0,3	1,0	0,4	0,2
Construction	7,1	4,9	6,2	4,9	4,6	5,3	8,9	11,3	7,2	8,9	9,9
Commerce réparat. automobile et articles domestiques	4,8	4,0	5,3	4,0	5,2	3,8	5,0	5,6	5,6	6,7	7,6
Hôtels et restaurations	13,0	12,6	12,1	11,4	11,8	13,8	11,8	10,0	9,9	7,5	8,2
Transports et communications	16,4	19,9	19,3	21,9	22,1	20,2	18,9	16,7	17,6	11,6	13,4
Activités financières	1,2	1,3	1,3	1,0	1,2	1,1	1,1	0,9	1,1	1,0	1,0
Immobilier, location et services aux entreprises	7,7	9,3	9,8	12,0	11,1	12,4	12,6	14,4	15,8	19,0	16,4
Administration publique	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Education	1,4	1,4	1,3	1,3	1,1	1,3	1,5	1,8	2,5	2,4	2,6
Santé et action sociale	0,6	0,7	0,6	0,5	0,5	0,7	0,6	0,5	0,5	0,6	0,8
Services collectifs, sociaux et personnels	3,3	3,3	3,2	4,4	4,6	4,1	3,3	3,1	3,4	2,8	3,3
Services domestiques	0,3	0,2	0,4	0,3	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4
Organismes extraterritoriaux	0,8	0,8	0,4	0,7	0,4	0,7	0,5	0,4	0,4	0,6	0,7
Total	100,0										

Tableau 42: Evolution des transferts postaux selon le gouvernorat par milliers de dinars (2006-2011)

GOUVERNORAT	2006	2007	2008	2009	2010	2011
TUNIS	78424,5	86531,1	93 258,7	97 280,3	104 460,9	99 097,0
ARIANA	12655,9	15007,6	15 910,4	16 460,9	18 272,1	16 557,3
B.AROUS	26167,9	28860,2	31 164,3	32 672,3	33 454,6	29 789,1
MANOUBA	11428,8	12827,7	13 384,9	13 954,9	14 515,7	14 126,9
ZAGHOUAN	4275,6	5812,1	6 494,7	5 642,2	5 217,3	4 519,5
BIZERTE	27467,9	30695,3	32 705,0	32 230,9	33 049,0	29 110,4
BEJA	6742,4	7633,2	8 358,4	8 487,3	9 135,9	7 877,8
JENDOUBA	17815,7	19184,4	21 061,4	22 069,4	22 027,3	20 589,6
LE KEF	11120,4	12125,0	13 818,8	13 516,7	14 069,8	13 386,3
SILIANA	6301,3	7127,4	7 746,4	7 352,3	7 719,5	6 919,3
KASSERINE	9373,1	11049,5	12 688,8	12 592,9	13 233,3	11 952,6
SIDI BOUZID	5882,3	7159,1	7 897,4	7 878,0	8 655,5	7 484,2
GAFSA	10268,7	10957,2	12 108,4	11 105,0	11 795,2	11 645,2
TOZEUR	2794,7	3423,1	3 850,3	4 120,2	4 025,2	4 162,5
MEDNINE	32998,5	35557,0	39 172,1	42 910,7	45 748,0	51 794,1
TATAOUINE	7533,6	7930,6	9 234,8	10 061,4	11 111,0	10 112,4
GABES	15955,2	17433,9	19 394,9	20 599,7	22 312,4	21 010,8
KEBILI	7291,9	7526,8	8 505,3	8 427,0	8 481,5	8 202,8
SFAX	18195,5	21031,1	23 985,2	24 432,8	27 135,8	23 287,5
KAIROUAN	13102,4	14861,6	15 689,5	15 724,8	15 941,4	14 854,4
MAHDIA	23611,7	27733,0	28 295,6	27 447,2	28 521,5	25 307,4
MONASTIR	19376,2	23205,2	24 444,9	24 411,6	22 986,9	23 407,3
SOUSSE	27024,5	31725,0	34 805,6	35 538,2	34 550,9	37 695,3
NABEUL	28256,1	32017,8	35 660,0	35 315,6	37 227,3	34 323,6
TOTAL	424064,8	477414,9	519 635,8	53 0232,3	553 648,0	527 213,3

Tableau 43: Taux de variations des transferts postaux par gouvernorat
Transferts Postaux

	Taux de variation (en %)	Minimum	Maximum	Somme
2006		2 794,70	78 424,50	424 064,80
2007	12.6	3 423,10	86 531,10	477 414,90
2008	8.9	3 850,30	93 258,70	519 635,80
2009	2.1	4 120,20	97 280,30	530 232,30
2010	4.4	4 025	104 461	553 648,00
2011	-4.8	4 162,50	99 097	527 213,30

Tableau 44: Répartition des projets agréés au profit des Tunisiens à l'Etranger par gouvernorat en 2011

	Nombre de projets	%	Montant des investissements	%	Emplois à créer	%
Tunis	74	6,3	1 9	3,9	201	7,4
Ariana	27	2,3	1 661	3,4	125	4,6
Ben Arous	59	5,0	2 922	6,1	176	6,5
Manouba	16	1,3	547	1,1	35	1,4
Nabeul	82	7,0	2 369	4,9	136	5,0
Zaghouan	8	0,7	828	1,7	23	0,8
Bizerte	45	3,8	1 932	4,0	117	4,3
Nord-est	311	26,4	12 159	25,1	813	30,0
Bejà	7	0,6	155	0,3	11	0,4
Jendouba	10	0,8	299	0,6	18	0,7
Kef	10	0,8	346	0,7	24	0,9
Siliana	12	1,0	735	1,5	16	0,6
Nord-ouest	39	3,3	1 535	3,2	69	2,5
Kairouan	228	19,4	5 749	11,9	351	12,9
Kasserine	38	3,2	2 237	4,6	81	3,0
Sidi bouzid	155	13,2	4 777	9,9	193	7,1
Centre-ouest	421	35,8	12 763	26,4	625	23,0
Sousse	76	6,5	4 286	8,9	201	7,4
Monastir	69	5,9	2 212	4,6	185	6,8
Mahdia	81	6,9	5 213	10,8	261	9,6
Sfax	70	5,9	1 928	4,0	200	7,4
Centre-est	296	25,2	13 639	28,3	847	31,2
Gafsa	23	1,9	1 077	2,2	41	1,5
Tozeur	3	0,2	12	0,2	4	0,2
Kebili	5	0,4	208	0,4	14	0,5
Sud-ouest	31	2,6	1 405	3,0	59	2,2
Gabès	8	0,7	201	4,2	35	1,3
Medenine	53	4,5	2 567	5,3	192	7,1
Tataouine	18	1,5	2 183	4,5	73	2,7
Sud-est	79	6,7	676	14,0	300	11,1
Ensemble	1 177	100	4 826	100	2 713	100

Niveau d'intégration des acteurs au SIME

Acteurs	Relations	insuffisances
INS	MAE, M.Intérieur, CNI, CNSS, CNRPS	<ul style="list-style-type: none"> - Très faible intégration - Problème de gouvernance : procédures -Faible coordination technique - Faible diffusion de l'information -Absence de systématisation des procédures
OTE	INS, BCT, MAE, ANETI, POSTE, APII, APIA, ATCT	<ul style="list-style-type: none"> - Très faible intégration - Absence de cadre général d'échange des données -Absence de systématisation des procédures (sauf POSTE, APII, APIA), Pb de conventions -Problème de nature et de structure des données -Non application des procédures -Personnalisation des tâches -Absence d'évaluation
ATCT	INS, CNS, MES, M. santé	<ul style="list-style-type: none"> -Problème de nomenclature -Très faible intégration -Données et communications administratives : usage interne -Faible diffusion des statistiques -Manque de personnel -Problème d'organisation -Absence de manuel de Procédure
DGMEE	ANETI, ATCT, OFI, OTE, INS	<ul style="list-style-type: none"> -Problème d'harmonisation des concepts et de la nomenclature - Problème d'actualisation des données - Problème de fiabilité des statistiques pour les pays sans visas - Manque de suivi des conventions (en dehors de la France) - Manque de recoupement -Absence de manuel de procédure : rôle de chaque acteur -Problème de source d'information sur la migration irrégulière -Absence d'évaluation
CNSS	ATCT, et CNAM, CRES, INS, Ministère des Finances, MFPE, CNRPS	<ul style="list-style-type: none"> - Très faible intégration - Problème de gouvernance : procédures -Absence de conventions -Absence de systématisation des procédures standards (sauf CNRPS) - Absence de retour et de suivi
MAE	MFPE, ATCT, MDRP	<ul style="list-style-type: none"> - Très faible intégration - Absence de cadre général d'échange des données -Absence de manuel des procédures -Non application des procédures -Absences de structures pour gérer la coopération entre les intervenants -Problème de leadership (qui est le décideur)

		-Absence de stratégie de prospection -Absence d'évaluation
ANETI	ATCT, DGME, INS	-Problème de nomenclature -Très faible intégration - Problème de prospection -Problème d'organisation -Absence de manuel de procédures
BCT	Ministère des Finances (la douane), OTE, FIPA, API	- Problème d'actualisation des données -Absence d'évaluation -Absence de systématisation des procédures
Douane	INS, BCT, M. Finances, OTE, API	-Problème avec la plate-forme SINDA (incomplétude des données saisies) -Problème de mise à jour du site web : opacité des informations -Lenteur des procédures -Absence de statistiques claires sur les retours par région/genre...) -Problème de la migration irrégulière lors du retour -Problème de faible communication et manque de sensibilisation des migrants sur leurs droits lors du retour -Faible intégration au SIME
M. Affaires Sociales	CRES, CNRPS, CNSS, M. Intérieur, MFPE (à venir), M. Finances, M. Transport, M. Santé	-Absence d'identifiant unique -Absence de structure et de fonctionnalité -Absence de système de prise de décision (indicateurs) -Absence de manuel de procédure -Nécessité d'améliorer le système d'information interne avant de passer à l'Open-Gov -Problème de leadership -Problème de décision politique -Problème de collaboration avec les autres intervenants (chacun travaille dans son coin)
CNRPS	ATCT, INSAF, CNI	-Problème d'harmonisation des nomenclatures : absence de nomenclature unique -Problème de fonctionnalité -absence de système d'information intégré entre les caisses -Problème d'identification précise de tous les coopérants -Absence de compte individuel des cotisants -Existence de conventions (avec leurs manuels de procédures) qui ne sont pas appliquées -Faible implication dans un SIME
S. E. Migration	Nouvelle structure	-Faible implication dans un SIME -Problème de leadership
ADECCO	ANETI, ATCT, DGIME	-Absence d'accès aux bases de données publiques -Problème de financement des placements par le privé : réglementation -Obstacles organisationnels de coordination avec les structures publiques

Les attentes des acteurs de la mise en place du SIME

Institutions	Attentes
INS	<ul style="list-style-type: none"> -Implication de l'INS dans les phases de pilotage et de gestion du SIME : comité de pilotage -Application de la loi 99 : coordination statistique -Construction du fichier population et son module migration -Mise en place d'un système d'évaluation
OTE	<ul style="list-style-type: none"> -Besoin de coordination entre l'ensemble des intervenants -Plateforme commune (site ou portail) de données sur les migrations -Manuel de procédures : définition des objectifs, tâches de chaque intervenant, périodicité et systématisation des communications des données et informations, évaluation et révision -Application des accords et des procédures.
ATCT	<ul style="list-style-type: none"> -Processus clair de traitement et leadership : qui décide? -Manuel de procédure : organisation et responsabilisation -Implication de l'ATCT dans tout le processus
DGME	<ul style="list-style-type: none"> -Besoin de structure à l'ONEQ pour la gestion du SIME -Développement des données de l'INS sur la migration -Systématisation des communications d'information avec les ambassades en Tunisie -Le S. E. M: définition des stratégies migratoires, réalisation d'études stratégiques), collaboration avec l'ONEQ -Distinction entre stratégie migratoire en général et la migration d'emploi.
Douane	<ul style="list-style-type: none"> -Demande d'une vision externe et d'une évaluation -Demande d'informatisation intégrale du système informatique (sur les retours et les investissements -Présence de la douane dans les représentations diplomatique à l'étranger -Amélioration de la prestation par un contrat direct -Amélioration de l'image de marque de la douane
Ministère des Affaires Sociales	<ul style="list-style-type: none"> -Un système en construction : plate-forme virtuelle dynamique 4 espaces (associations, compétences à l'étranger, attachés sociaux, migrants (réclamations)
CNRPS	<ul style="list-style-type: none"> -Même système pour les caisses -Obtention du feed-back nécessaire pour une meilleure gouvernance des caisses
S. E. Migration	<ul style="list-style-type: none"> -Montage de structures pour gouverner et coordonner la politique migratoire : une logique transversale
ADECCO	<ul style="list-style-type: none"> -Construction d'une plate-forme commune centralisant toutes les données sur la migration et ouverte d'accès à tous les intervenants -Etablir un pont public/privé
CNSS	<ul style="list-style-type: none"> -Enrichissement des données en ajoutant des champs dans le système de collecte des données -Collaboration avec les autres institutions (exemple M. Intérieur) pour la justesse des statistiques -Des études d'évaluation

MAE	<ul style="list-style-type: none"> -Définition d'une stratégie nationale pour la migration -Le conseil national sur la migration (réunion cyclique, évaluation des stratégies et de la collaboration entre les intervenants) -Un manuel de procédure -Définition du rôle de chaque acteur, institution et systématisation des échanges -Un représentant de l'ANETI dans chaque consulat -Un système d'évaluation et de révision des objectifs
ANETI	<ul style="list-style-type: none"> -Définition d'une stratégie nationale pour la migration -Instauration de services de prospection à l'étranger -Amélioration de la collaboration
BCT	<ul style="list-style-type: none"> -Systématisation des échanges entre les intervenants -Manuel de procédures -Systématisation de l'application des conventions -Avoir plus d'information sur la diaspora et améliorer son encadrement

